



BNP PARIBAS

QUATRIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

DEPOSE AUPRES DE L'AMF LE 4 AOUT 2022

Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2021 déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2022, sous le numéro D. D.22-0098.

Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2021 déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2022, sous le numéro D. 22-0098-A01.

Second amendement au Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2021 déposé auprès de l'AMF le 28 juin 2022, sous le numéro D. 22-0098-A02.

Troisième amendement au Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2021 déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2022, sous le numéro D. 22-0098-A03.

Société anonyme au capital de 2 468 663 292 euros
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

Table des matières

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



1.	INFORMATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022	3
2.	RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3 [NON AUDITES]	139
3.	INFORMATIONS GENERALES	202
4.	RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	203
5.	RESPONSABLE DU DOCUMENT D’ENREGISTREMENT UNIVERSEL	204
6.	TABLES DE CONCORDANCE	205

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Ce quatrième amendement au Document d’Enregistrement Universel 2021 a été déposé le 4 août 2022 auprès de l’AMF, en sa qualité d’autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l’article 9 dudit règlement.

Le Document d’Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d’une offre au public de valeurs mobilières ou de l’admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s’il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d’enregistrement universel. L’ensemble est approuvé par l’AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le présent Document d’Enregistrement Universel peut faire partie de tout prospectus de l’Emetteur composé de documents séparés au sens du Règlement Prospectus.

1. INFORMATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022

1.1 Etats financiers consolidés au 30 juin 2022 :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1^{er} semestre 2022



Comptes non audités

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	6
COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022	7
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8
BILAN AU 30 JUIN 2022	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2022	10
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	11
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	13
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	13
1.a Normes comptables	13
1.b Principes de consolidation	19
1.c Conversion des opérations en devises	23
1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	23
1.e Actifs et passifs financiers	25
1.f Normes comptables propres aux activités d'assurance	39
1.g Immobilisations	43
1.h Contrats de location	44
1.i Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	45
1.j Avantages bénéficiant au personnel	45
1.k Paiements à base d'actions	47
1.l Provisions de passif	47
1.m Impôt courant et différé	48
1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	48
1.o Tableau des flux de trésorerie	49
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022	50
2.a Marge d'intérêts	50
2.b Commissions	51
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	52
2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	53
2.e Produits nets des activités d'assurance	53
2.f Produits et charges des autres activités	54
2.g Autres charges générales d'exploitation	54
2.h Coût du risque	55
2.i Gains nets sur autres actifs immobilisés	65
2.j Impôt sur les bénéfices	65
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	66
4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2022	69
4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	69
4.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	71
4.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	72
4.d Actifs financiers au coût amorti	83
4.e Encours dépréciés (strate 3)	84
4.f Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	85
4.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	86
4.h Placements des activités d'assurance	88
4.i Provisions techniques et autres passifs d'assurance	90
4.j Impôts courants et différés	91
4.k Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	91
4.l Ecarts d'acquisition	92

4.m Provisions pour risques et charges	93
4.n Compensation des actifs et passifs financiers	93
5. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS	96
5.a Engagements de financement donnés ou reçus	96
5.b Engagements de garantie donnés par signature	96
5.c Engagements sur titres	97
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	98
6.a Evolution du capital et résultat par action	98
6.b Procédures judiciaires et d'arbitrage	102
6.c Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	103
6.d Activités destinées à être cédées	105
6.e Intérêts minoritaires	108
6.f Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	111
6.g Périmètre de consolidation	113

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Etablis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux semestres 2022 et 2021. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2020 est consultable dans l'actualisation du 30 juillet 2021, enregistrée sous le numéro D.21-0086-A03, du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mars 2021 sous le numéro D.21-0086.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec le Groupe financier BMO pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 6.d *Activités destinées à être cédées*) conduisant à retraiter le 1^{er} semestre 2021 pour présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie. L'effet de ce reclassement sur les agrégats du compte du résultat est présenté en note 3 *Informations sectorielles*.

COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Intérêts et produits assimilés	2.a	16 915	14 862
Intérêts et charges assimilées	2.a	(6 597)	(5 012)
Commissions (produits)	2.b	7 274	7 125
Commissions (charges)	2.b	(2 215)	(2 087)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	5 582	4 070
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	110	107
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		(5)	13
Produits nets des activités d'assurance	2.e	2 295	2 318
Produits des autres activités	2.f	7 651	7 766
Charges des autres activités	2.f	(6 320)	(6 798)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITES POURSUIVIES		24 690	22 364
Frais de personnel		(8 773)	(8 168)
Autres charges générales d'exploitation	2.g	(6 466)	(5 653)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 191)	(1 161)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		8 260	7 382
Coût du risque	2.h	(1 410)	(1 707)
RESULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		6 850	5 675
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		416	225
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	(278)	660
Ecart d'acquisition	4.l	258	-
RESULTAT AVANT IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		7 246	6 560
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	2.j	(2 119)	(2 073)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		5 127	4 487
Résultat net des activités destinées à être cédées	6.d	365	368
RESULTAT NET		5 492	4 855
dont intérêts minoritaires		207	176
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		5 285	4 679
Résultat par action	6.a	4,04	3,56
Résultat dilué par action	6.a	4,04	3,56

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Résultat net	5 492	4 855
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux	(700)	615
Éléments pouvant être rapportés au résultat	(1 581)	(78)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	1 587	570
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(558)	(331)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(109)	(80)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(1 985)	(274)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(33)	(143)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(823)	(374)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(11)	(28)
- Impôt sur les bénéfices	875	293
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence,	(303)	154
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être	(221)	135
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	881	693
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	(24)	482
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	584	(10)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	515	294
- Impôt sur les bénéfices	(268)	(96)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence,	62	11
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être	12	12
Total	4 792	5 470
- Part du Groupe	4 515	5 254
- Part des minoritaires	277	216

BILAN AU 30 JUIN 2022

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Caisse, banques centrales		352 418	347 883
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	210 838	191 507
Prêts et opérations de pension	4.a	296 575	249 808
Instruments financiers dérivés	4.a	354 070	240 423
Instruments financiers dérivés de couverture		15 497	8 680
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.b	38 385	38 906
Instruments de capitaux propres	4.b	2 285	2 558
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.d	37 341	21 751
Prêts et créances sur la clientèle	4.d	855 044	814 000
Titres de dette	4.d	119 182	108 510
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(4 047)	3 005
Placements des activités d'assurance	4.h	253 163	280 766
Actifs d'impôts courants et différés	4.j	5 509	5 866
Comptes de régularisation et actifs divers	4.k	212 154	179 123
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6 699	6 528
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		36 070	35 083
Immobilisations incorporelles		3 651	3 659
Ecarts d'acquisition	4.l	5 282	5 121
Actifs destinés à être cédés	6.d	90 891	91 267
TOTAL ACTIF		2 891 007	2 634 444
DETTES			
Banques centrales		3 250	1 244
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	128 819	112 338
Dépôts et opérations de pensions	4.a	335 399	293 456
Dettes représentées par un titre	4.a	67 057	70 383
Instruments financiers dérivés	4.a	315 460	237 397
Instruments financiers dérivés de couverture		28 026	10 076
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	191 742	165 699
Dettes envers la clientèle	4.f	1 008 661	957 684
Dettes représentées par un titre	4.g	162 449	149 723
Dettes subordonnées	4.g	25 702	24 720
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(14 993)	1 367
Passifs d'impôts courants et différés	4.j	3 105	3 103
Comptes de régularisation et passifs divers	4.k	198 481	145 399
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	4.i	231 779	254 795
Provisions pour risques et charges	4.m	9 037	10 187
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	6.d	76 504	74 366
TOTAL DETTES		2 770 478	2 511 937
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		111 254	108 176
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		5 285	9 488
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		116 539	117 664
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(594)	222
Total part du Groupe		115 945	117 886
Intérêts minoritaires	6.e	4 584	4 621
TOTAL CAPITAUX PROPRES		120 529	122 507
TOTAL PASSIF		2 891 007	2 634 444

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2022

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2022	1er semestre 2021 retraité selon IFRS 5
Résultat avant impôt des activités poursuivies		7 246	6 560
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		533	457
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		8 567	8 993
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 304	3 228
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts		57	-
Dotations nettes aux provisions		3 179	6 729
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(416)	(225)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		283	(659)
(Produits) nets des activités de financement		(1 442)	(1 252)
Autres mouvements		3 602	1 172
Diminution (augmentation) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(28 914)	41 718
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		23 214	96 819
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(46 477)	(49 100)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(4 682)	(4 856)
Impôts versés		(969)	(1 145)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		(12 568)	57 728
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		887	1 054
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 164)	(400)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(277)	654
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(6 323)	(2 606)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		10 818	13 218
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		4 495	10 612
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		401	84
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		(7 949)	69 078
dont diminution (augmentation) nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées ^{6.d}		(9 409)	6 001
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		362 418	306 601
Comptes actifs de caisse, banques centrales		347 901	308 721
Comptes passifs de banques centrales		(1 244)	(1 594)
Prêts à vue aux établissements de crédit		10 156	8 380
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(9 105)	(8 995)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		156	89
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		14 554	-
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		354 469	375 679
Comptes actifs de caisse, banques centrales		352 441	383 600
Comptes passifs de banques centrales		(3 250)	(4 665)
Prêts à vue aux établissements de crédit		12 889	9 233
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(13 560)	(12 983)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		804	494
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		5 145	-
DIMINUTION (AUGMENTATION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(7 949)	69 078

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Activités destinées à être cédées	Total
En millions d'euros									
Situation au 1er janvier 2021	27 053	9 948	76 294	113 295	461	(303)	154		312
Effet du changement de méthode de calcul des indemnités de fin de carrière			74	74					
Affectation du résultat de l'exercice 2020			(1 386)	(1 386)					
Augmentations de capital et émissions		1 026	(1)	1 025					
Réduction ou remboursement de capital		(1 768)	(25)	(1 793)					
Mouvements sur titres propres	366	5	(42)	329					
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(213)	(213)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 6.e)				-					
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 6.e)			(11)	(11)					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			2	2					
Autres variations			(15)	(15)					
Transfert en réserves d'éléments non recyclables			(7)	(7)	(3)	10			7
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-	452	(7)	242		687
Résultat net du premier semestre 2021			4 679	4 679					
Situation au 30 juin 2021	27 419	9 211	79 349	115 979	910	(300)	396		1 006
Affectation du résultat de l'exercice 2020			(1 937)	(1 937)					
Réduction ou remboursement de capital	(897)		(1)	(898)					
Mouvements sur titres propres	(175)	(4)	60	(119)					
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(199)	(199)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 6.e)				-					
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 6.e)			19	19					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			3	3					
Autres variations			6	6					
Transfert en réserves d'éléments non recyclables			1	1	(8)	7			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-	(62)	26	28		(8)
Résultat net du second semestre 2021			4 809	4 809					
Reclassement des activités destinées à être cédées				-			125	(125)	
Situation au 31 décembre 2021	26 347	9 207	82 110	117 664	840	(267)	549	(125)	997
Effet de l'application de la norme IAS 29			(39)	(39)					
Situation au 1er janvier 2022	26 347	9 207	82 071	117 625	840	(267)	549	(125)	997
Affectation du résultat de l'exercice 2021			(4 527)	(4 527)					
Augmentations de capital et émissions		1 092		1 092					
Réduction ou remboursement de capital		(2 430)	(123)	(2 553)					
Mouvements sur titres propres	(207)	(16)	(192)	(415)					
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(188)	(188)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 6.e)				-					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			3	3					
Autres variations			6	6					
Transfert en réserves d'éléments non recyclables			211	211	(215)	4			(211)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-	(24)	432	447	12	867
Résultat net au 30 juin 2022			5 285	5 285					
Situation au 30 juin 2022	26 140	7 853	82 546	116 539	601	169	996	(113)	1 653

DU 1er JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2022

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat					Total	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 6.e)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées				
(5 033)	557	2 234	1 434	(808)	112 799	4 550	117 349	
				-	74		74	
				-	(1 386)	(221)	(1 607)	
				-	1 025	10	1 035	
				-	(1 793)	(73)	(1 866)	
				-	329		329	
				-	(213)		(213)	
				-	-	(125)	(125)	
				-	(11)	37	26	
				-	2	66	68	
				-	(15)	12	(3)	
				-	-		-	
873	(419)	(284)	(282)	(112)	575	40	615	
				-	4 679	176	4 855	
(4 160)	138	1 950	1 152	(920)	116 065	4 472	120 537	
				-	(1 937)		(1 937)	
				-	(898)		(898)	
				-	(119)		(119)	
				-	(199)		(199)	
				-	-	(14)	(14)	
				-	19	18	37	
				-	3	(28)	(25)	
				-	6	(3)	3	
				-	-		-	
512	(57)	(139)	(171)	145	137	(40)	97	
				-	4 809	216	5 025	
(687)	41		38	608	-	-	-	
(4 335)	122	1 811	1 019	608	(775)	4 621	122 507	
165					165	126	174	
(4 170)	122	1 811	1 019	608	(610)	4 669	122 681	
				-	(4 527)	(122)	(4 649)	
				-	1 092	23	1 115	
				-	(2 553)		(2 553)	
				-	(415)		(415)	
				-	(188)		(188)	
				-	-	(136)	(136)	
				-	3	(126)	(123)	
				-	6	(1)	5	
				-	-		-	
1 800	(468)	(2 334)	(414)	(221)	(1 637)	(770)	(700)	
				-	5 285	207	5 492	
(2 370)	(346)	(523)	605	387	(2 247)	4 584	120 529	

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Etablis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés. Certaines informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » sont présentées dans l'amendement A04 du Document d'enregistrement universel. Ces informations concernent les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zones géographiques et par secteurs, ainsi que le détail des prêts et créances sujets à moratoires ou aux mécanismes de garanties publiques en réponse à la crise sanitaire.

Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 30 juin 2022.

- Dans le cadre de la réforme des taux IBOR et Eonia, le Groupe a lancé fin 2018 un programme mondial de transition impliquant l'ensemble des métiers et fonctions. Ce programme vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain, franc suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les superviseurs.

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des Libors (ICE BA) fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition qui devait s'achever initialement à la fin de l'année 2021. Pour les Libor GBP et JPY, des Libor synthétiques ont été publiés au-delà de cette échéance pour certains contrats qualifiés de « *tough legacy* » (i.e. n'ayant pas basculé de Libor à un indice de remplacement). Aux États-Unis, la publication du Libor USD perdurera jusqu'à mi-2023, et une solution législative a été adoptée au niveau fédéral au premier trimestre 2022 en vue d'adresser le cas des contrats dit « *legacy* ».

Pour les contrats indexés sur le Libor CHF et n'ayant pu être renégociés avant sa disparition fin 2021, la Commission européenne a prévu une solution législative remplaçant ce taux par un taux SARON (Swiss Average Rate OverNight) capitalisé quotidiennement, plus un spread visant à assurer la neutralité économique de ce changement.

En Europe, la transition Eonia-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est finalisée fin décembre 2021 tandis que le maintien de l'Euribor sur une base *sine die* a été confirmé.

Sur la base des progrès réalisés à ce jour, notamment par la définition d'un plan détaillé et son exécution, la Banque est confiante dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition de larges volumes de transactions vers les nouveaux taux de référence.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

La réforme des taux IBOR expose la Banque à divers risques que le programme vise à gérer étroitement, en particulier :

- des risques de conduite du changement, mais aussi de contentieux et de comportement liés aux négociations avec les clients et les contreparties de marché dans le cadre de la modification des contrats existants ;
- des risques opérationnels, liés aux modifications des systèmes informatiques et des processus de la banque ;
- des risques économiques en cas de perturbations des marchés financiers liées aux différentes transitions induites par la réforme IBOR ;
- des risques de valorisation dans un scénario de réduction de liquidité pendant la transition sur certains segments de marché d'instruments dérivés.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2019.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ou à la méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les mesures introduites dans ce cadre incluent par ailleurs :

- la possibilité de documenter un taux d'intérêt comme composante de risque couverte même si ce taux n'est pas immédiatement séparément identifiable, et ce à condition de s'attendre raisonnablement à ce qu'il le devienne dans un délai de 24 mois ;
- la possibilité de refixer à zéro les variations de valeur cumulées dans le cadre du test sur l'inefficacité des relations de couverture ;
- et l'obligation d'isoler dans des sous-groupes dans le cadre des couvertures de portefeuille les instruments faisant référence aux nouveaux taux sans risque de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2020, ce qui lui permet de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés et que les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Au 31 décembre 2021, 112 405 contrats étaient adossés au Libor USD, dont 72 867 contrats ayant une date de maturité postérieure au 30 juin 2023, parmi lesquels 54 628 contrats de dérivés.

- L'IFRIC (IFRS Interpretations Committee) a émis en mai 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements sociaux relatifs à certains régimes à prestations définies de type indemnités de fin de carrière. Ces régimes, essentiellement français, ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Les droits à indemnités sont à présent comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite. L'ajustement net d'impôt de 74 millions d'euros en résultant a été comptabilisé en date du 1^{er} janvier 2021 en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

- Le 16 mars 2022, l'International Practices Task Force du Center for Audit Quality, a inscrit la Turquie dans la liste des économies en hyperinflation, le taux d'inflation cumulée sur trois ans ayant atteint 100,6% à fin février 2022. En conséquence, le Groupe applique la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

Ainsi, pour ces filiales, l'ensemble des actifs et passifs non monétaires, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI). Cette réévaluation entre le 1er janvier et la date de clôture se traduit par la constatation d'un gain ou d'une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés » (cf. note 2.i). Les comptes de ces filiales sont convertis en euros au taux de clôture, conformément aux dispositions spécifiques de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » applicables à la conversion des comptes des entités situées dans des pays en hyperinflation.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Au 1er janvier 2022, la première application d'IAS 29 se traduit par une augmentation de 174 millions d'euros des capitaux propres, dont 227 millions d'euros en « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – parités monétaires ».

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2022 n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2022.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2021 est optionnelle.

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020, remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Elle a été adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, accompagnée d'une exemption optionnelle à l'application du regroupement par cohorte annuelle des contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents aux engagements techniques. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. La date de transition à IFRS 17 sera donc le 1er janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 pour ses entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17 (cf. note 1.a), celles-ci appliqueront donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

L'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 / IFRS 17, publié par l'IASB en décembre 2021, a été approuvé par l'Accounting Regulatory Committee (ARC) le 20 avril 2022 mais n'a pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance). La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Comptabilisation et évaluation

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer.

- Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats : si elle est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en moins des passifs ou des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimations des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ces effets peuvent toutefois être constatés sur option en capitaux propres.

- Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

- Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs ne sont actualisés que si l'effet du passage du temps est significatif.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Présentation au bilan et au compte de résultat

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance (et de réassurance) émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent ;
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :
 - o les produits des contrats d'assurance : relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement¹), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'amortissement de la composante de perte ;
 - o les charges des contrats d'assurance : charges réelles rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement) et variations liées aux services passés, amortissement des frais d'acquisition et composante de perte initiale pour les contrats onéreux ;
 - o les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance : variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier ainsi que leurs variations (à l'exception de celles ajustant la marge sur services contractuels dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe), pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres sur option.

Modalités d'application et principales options envisagées par le Groupe

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le Groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens et à des contrats de type vie épargne.

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie seront évalués soit selon le modèle général, soit, si les conditions sont remplies, selon l'approche simplifiée. BNP Paribas retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles. L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

Les contrats vie et épargne sont constitués des contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire adossée à des fonds en euros ou en devises (généralement des actifs financiers et immobiliers) et des contrats en unités de comptes avec une garantie plancher en cas de décès. Ces différents types de contrats répondent à la définition de contrats participatifs directs et seront donc évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non séparée. BNP Paribas retient pour les portefeuilles d'assurance vie et d'épargne les critères suivants : entité juridique, produit et actif sous-jacent. Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant les données observables et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents. L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital. L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actuelle), ajustée pour tenir

¹ Une composante d'investissement non distincte correspond au montant qui serait payé à l'assureur dans tous les cas de figure, que le sinistre couvert survienne ou pas.

compte de l'impact du rendement réel des actifs financiers diversifiés par rapport à la projection actuarielle en risque neutre. Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Cette option devrait s'appliquer aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire éligibles à la méthode des honoraires variables, mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs, en France, en Italie et au Luxembourg.

Le Groupe a choisi de présenter ses comptes d'après le format proposé par la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-01 du 8 avril 2022, selon les modalités suivantes. Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres conformément aux options prévues par la norme. Selon l'option ouverte par la recommandation, le Groupe a prévu de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Etat d'avancement du projet et effets de transition attendus

Lancé dès 2017, le projet de préparation à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 se poursuivra jusqu'à la date de première application de la norme. Le déploiement des nouveaux outils de modélisation et de reporting se déroule conformément au calendrier défini. Certaines options restent à finaliser sur la base des études encore en cours et des interprétations normatives en discussion.

La transition d'IFRS 4 vers IFRS 17 va conduire à annuler par contrepartie des capitaux propres les actifs et passifs des contrats d'assurance reconnus selon l'ancienne norme : les passifs d'assurance et les actifs de réassurance détenus dont l'évaluation n'est pas conforme à IFRS 17, la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet et les actifs incorporels spécifiques aux contrats d'assurance lorsqu'ils étaient reconnus. Les créances et dettes liées aux contrats d'assurance ou de réassurance doivent être rattachées à la nouvelle évaluation des passifs.

IFRS 17 s'applique rétroactivement à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition soit au 1er janvier 2022 du fait de la période comparative obligatoire. Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en œuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition. Du fait des difficultés opérationnelles pour mettre en œuvre l'approche rétrospective complète, le bilan d'ouverture devrait reposer principalement sur l'utilisation de l'approche rétrospective modifiée sur les principaux portefeuilles et marginalement de l'approche « valeur de marché ou de modèle » sur certains petits portefeuilles.

Le projet de mise en œuvre d'IFRS 9 au niveau du métier Assurance s'est largement appuyé sur l'expérience acquise par les autres métiers du Groupe appliquant déjà cette norme, notamment afin d'assurer une cohérence en matière de classification. En application des critères du modèle de gestion et des flux de trésorerie, les instruments de dettes seront en grande partie évalués selon le modèle « collecte et vente », à l'exception des contrats en unités de compte pour lesquels ils seront classés en valeur de marché ou de modèle par résultat. Les instruments de capitaux propres seront majoritairement évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat. Depuis début 2022, les actifs financiers sont suivis à la fois selon IAS 39 et IFRS 9. Le Groupe a prévu d'utiliser l'approche optionnelle de superposition de classification introduite par l'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 - IFRS 17, qui permet de présenter les actifs financiers dans le comparatif 2022 comme si IFRS 9 était applicable à cette date. Ce choix s'appliquerait à l'ensemble des instruments financiers, y compris ceux décomptabilisés en 2022, tant en matière de classification que d'évaluation (y compris les dépréciations).

Le Groupe a également prévu d'appliquer les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché ou de modèle par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

Concernant les contrats d'assurance, un exercice complet d'évaluation est prévu courant 2022 pour constituer le bilan d'ouverture au 1er janvier 2022 et la période comparative au titre du premier semestre 2022.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"¹. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

¹ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

1.d.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf note 1.f) sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement

anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.e.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'a pas été considéré, pris isolément, comme un indicateur de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en strate 2. L'octroi de moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux définis dans les orientations de l'EBA a suivi ce même traitement. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou "PIT").

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée au moment de l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour rappel, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires ont consisté le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification a été considérée dans la plupart des cas comme non substantielle. La décote associée (liée à l'absence de facturation des intérêts, ou à une facturation à un taux inférieur au TIE du crédit) a été alors comptabilisée en PNB sous réserve du respect de certains critères¹. Le moratoire a été en effet dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

¹ Moratoires qualifiés de « Mesure Générale COVID-19 » (i.e. répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020 et modifiées le 2 décembre 2020) ou équivalent et n'entraînant pas de transfert en strate 3.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2 une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.e.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les dépréciations des titres à revenus fixes des entités d'assurance individuellement dépréciés (qui relèvent d'IAS 39).

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.e.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.f NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » publié par l'IASB le 25 juin 2020 donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9 en lien avec le report de la date d'application obligatoire de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante.

Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes dont les activités d'assurance sont prédominantes dans l'amendement de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomérats financiers tel(le)s que définis par la Directive 2002/87/EC dans le cadre de l'adoption par l'Union européenne. Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomérat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Le Groupe applique cet amendement à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2022.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.f.1 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations, les produits nets des placements des entités d'assurance (y compris les résultats sur immeubles de placement et les dépréciations sur les actions et autres instruments de capitaux propres), les charges techniques des contrats (y compris les charges relatives à la participation aux bénéfices), les charges des cessions en réassurance, et les charges des prestations externes (y compris les commissions).

Les autres produits et charges relatifs à l'activité de l'assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

1.f.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement :

- les placements des entités d'assurance dans des instruments financiers qui sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39, qui comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte ;
- les instruments dérivés dont la valeur de marché est positive. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements ;
- les immeubles de placement ;
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence ;
- ainsi que la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement.

Placements dans des instruments financiers

Les placements financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

- *Actifs financiers à la valeur de marché par résultat*

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, les dérivés et les actifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants (selon IAS 39) :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la valeur de marché par résultat sur option.

Lorsque le Groupe valorise en valeur de marché par résultat des entités représentatives de placements sur lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, ces investissements sont présentés sur la ligne « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » (cf. § 1.b.2).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché ou de modèle.

Les variations de valeur constatées par rapport à la dernière évaluation, les revenus, les dividendes et les plus et moins-values de cession réalisées sont présentées dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- *Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui, en règle générale, correspond au montant net décaissé à l'origine.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite des remboursements en capital et intérêts éventuellement intervenus.

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui comprend les intérêts, les coûts de transaction et commissions compris dans leur valeur initiale et sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ».

Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres de dette, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ». Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres sont constatées en compte de résultat dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres de dette, les dividendes perçus et les dépréciations (en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres) des titres de capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dépréciations au titre du risque de crédit sur les titres de dette sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Immeubles de placement

Les immeubles de placement correspondent aux immeubles détenus en direct par les sociétés d'assurance et par les sociétés immobilières contrôlées.

Les immeubles de placement, à l'exception de ceux servant de supports à des contrats en unités de compte, sont comptabilisés au coût et suivent les modes de comptabilisation des immobilisations décrits par ailleurs.

Les immeubles de placement, supports de contrats en unités de compte, sont valorisés en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Placements consolidés par mise en équivalence

Sont enregistrés dans ce poste les placements investis dans des sociétés ou fonds immobiliers sur lesquels le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui sont consolidés par mise en équivalence.

1.f.3 PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, longévité, invalidité, incapacité, etc.) et les passifs techniques des contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, relevant de la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;
- les autres passifs d'assurance afférents aux contrats en unités de compte qui relèvent de la norme IAS 39 (c'est-à-dire les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire) ;
- la participation aux bénéfices différée passive ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;

- les instruments financiers dérivés des activités d'assurance, comptabilisés à la valeur de marché par résultat, dont la valeur de marché est négative. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.

Les passifs financiers qui ne sont pas des passifs d'assurance, (par exemple les dettes subordonnées) relèvent de la norme IAS 39. Ils sont présentés en « Passifs financiers au coût amorti ».

Contrats d'assurance et de réassurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et le chômage.

En assurance vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats et des provisions pour participation aux bénéfices exigible et différée.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des sociétés d'assurance vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût), de la capacité et de l'intention de l'entreprise de conserver les placements en moins-value latente.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire correspondent principalement à des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les passifs afférents aux contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux représentatifs de contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque est supporté par les assurés (contrats en unité de compte), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (note 1.f.2).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.h CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.h.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.h.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux

marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;

- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.i ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.j AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

1. les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
2. les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
3. les indemnités de fin de contrat de travail ;
4. les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations

différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.k PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.l PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.m IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

1. des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.n UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

1. de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
2. du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;

3. de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
 - de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
 - des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
 - de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
 - des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
 - de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
 - des actifs d'impôt différé ;
 - de l'estimation des provisions techniques d'assurance et de la participation aux bénéfices différée ;
 - de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

1.0 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	1er semestre 2022			1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	13 655	(4 497)	9 158	11 816	(3 376)	8 440
Comptes et prêts / emprunts	12 163	(3 200)	8 963	10 560	(2 405)	8 155
Opérations de pensions	115	(8)	107	83	(20)	63
Opérations de location-financement	860	(50)	810	765	(45)	720
Titres de dette	517		517	408		408
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(1 239)	(1 239)		(906)	(906)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	425	-	425	756	-	756
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	20	(70)	(50)	73	(176)	(103)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 271	(718)	553	954	(472)	482
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 544	(1 290)	254	1 263	(966)	297
Passif de location	-	(22)	(22)	-	(22)	(22)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	16 915	(6 597)	10 318	14 862	(5 012)	9 850

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 145 millions d'euros pour le premier semestre 2022 contre 175 millions d'euros pour le premier semestre 2021.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*targeted longer-term refinancing operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020 et décembre 2020 (voir note 4.f). Le Groupe a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier d'un taux plus favorable (taux moyen de la facilité de dépôt (« DFR ») -50 points de base les deux premières années, et DFR moyen sur la durée de vie de l'opération de TLTRO III l'année suivante). Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi définis par la Banque centrale européenne. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable. Il correspond au taux nominal, soit -1 % en 2020, en 2021 et jusqu'à juin 2022. A partir de juin 2022 jusqu'à maturité, il sera basé sur la moyenne des DFR quotidiens sur la durée de vie de l'opération de TLTRO III (soit jusqu'à une période de trois ans).

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1er semestre 2022			1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 325	(554)	1 771	2 096	(469)	1 627
Opérations sur titres et dérivés	1 034	(806)	228	1 212	(822)	390
Engagements de financement et de garantie	585	(41)	544	597	(49)	548
Prestations de service et gestion d'actifs	2 732	(186)	2 546	2 606	(188)	2 418
Autres	598	(628)	(30)	614	(559)	55
Produits et charges de commissions	7 274	(2 215)	5 059	7 125	(2 087)	5 038
<i>- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions</i>	1 675	(127)	1 548	1 542	(124)	1 418
<i>- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat</i>	1 534	(165)	1 369	1 567	(196)	1 371

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désigné comme évaluable en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Instruments financiers du portefeuille de transaction	(5 842)	5 135
Instruments financiers de taux et de crédit	(5 854)	(2 563)
Instruments financiers de capital	(6 042)	4 967
Instruments financiers de change	4 388	1 528
Opérations de pension	(49)	80
Autres instruments financiers	1 715	1 123
Instruments évalués en valeur de marché sur option	11 140	(1 359)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	311	308
Instruments de dette	(39)	(5)
Instruments de capitaux propres	350	313
Incidence de la comptabilité de couverture	(27)	(14)
Instruments dérivés de couverture de valeur	(7 377)	(1 467)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	7 350	1 453
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	5 582	4 070

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2022 et 2021, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat du premier semestre 2022 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Plus ou moins-values sur instruments de dette	-	37
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	110	70
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	110	107

Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.h *Coût du risque*.

2.e PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Primes acquises	14 683	14 034
Produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations	12	14
Produits nets des placements	(9 662)	9 081
Charges techniques des contrats	(1 594)	(19 795)
Charges de cessions en réassurance	(201)	(88)
Charges de prestations externes	(943)	(928)
Produits nets des activités d'assurance	2 295	2 318

- **Produits nets des placements**

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Résultat sur actifs disponibles à la vente	1 330	1 752
<i>Intérêts et dividendes</i>	1 461	1 390
<i>Variation des dépréciations</i>	(17)	(3)
<i>Plus et moins-values réalisées</i>	(114)	365
Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	(11 079)	7 193
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	50	74
Résultat des immeubles de placement	39	68
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	1	(4)
Autres charges liées aux placements	(3)	(2)
Total produits nets des placements	(9 662)	9 081

2.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2022			1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	36	(21)	15	32	(19)	13
Produits nets des immobilisations en location simple	6 544	(5 213)	1 331	6 239	(5 297)	942
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	299	(238)	61	493	(438)	55
Autres produits nets	772	(848)	(76)	1 002	(1 044)	(42)
Total net des produits et charges des autres activités	7 651	(6 320)	1 331	7 766	(6 798)	968

2.g AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 329)	(3 939)
Taxes et contributions ⁽¹⁾	(2 137)	(1 714)
Total des autres charges générales d'exploitation	(6 466)	(5 653)

⁽¹⁾ Les contributions au fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 1 256 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 967 millions d'euros au premier semestre 2021.

2.h COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'*ESG Assessment*.

- *Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, États souverains et obligations*

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- *Facilités accordées aux PME et clientèle de détail*

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés :

- probabilité de défaut (PD) : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.
- existence d'un impayé au cours des 12 derniers mois : dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure ou égale à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25 %) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».
- quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10 %) en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

Au cours du premier semestre 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération les événements récents entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque de la période.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macroéconomiques sectoriels et géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs. Ainsi, pour des prêts n'ayant pas connu de dégradation significative de note de qualité de crédit depuis l'origination, ce dispositif peut conduire à classer des facilités en strate 2, en anticipation d'une dégradation à venir de leur notation individuelle supérieure au seuil de déclassement en lien avec les perspectives macroéconomiques de leur secteur et de leur géographie.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est fixé à 50% pour le scénario central et :

- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie;
- le poids minimum de chacun des scénarios alternatifs est de 10% et par conséquent le poids maximum est de 40%.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les trois scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe (France, Italie, Belgique, États-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance.

De plus, des ajustements post-modèles sont considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ;

- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Un choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario adverse. L'ampleur des chocs ainsi observée correspond généralement à 80 %-95 % de celle des chocs adverses de même probabilité d'occurrence. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Depuis juin 2021, les chocs favorables appliqués ont été substantiellement diminués, toute hausse plus marquée qu'anticipée dans le scénario central risquant d'être limitée par des contraintes d'offre.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et la hausse, actuelle et projetée, des taux d'intérêt correspond à un aspect non observé dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à simuler l'impact de la hausse des taux sur leurs ratios financiers et l'effet induit sur leur notation.

Scénario central

L'activité a fortement rebondi en 2021, reflétant (i) un rattrapage mécanique, (ii) des mesures de soutien des gouvernements et des banques centrales, et (iii) un moindre impact de la crise sanitaire sur l'activité.

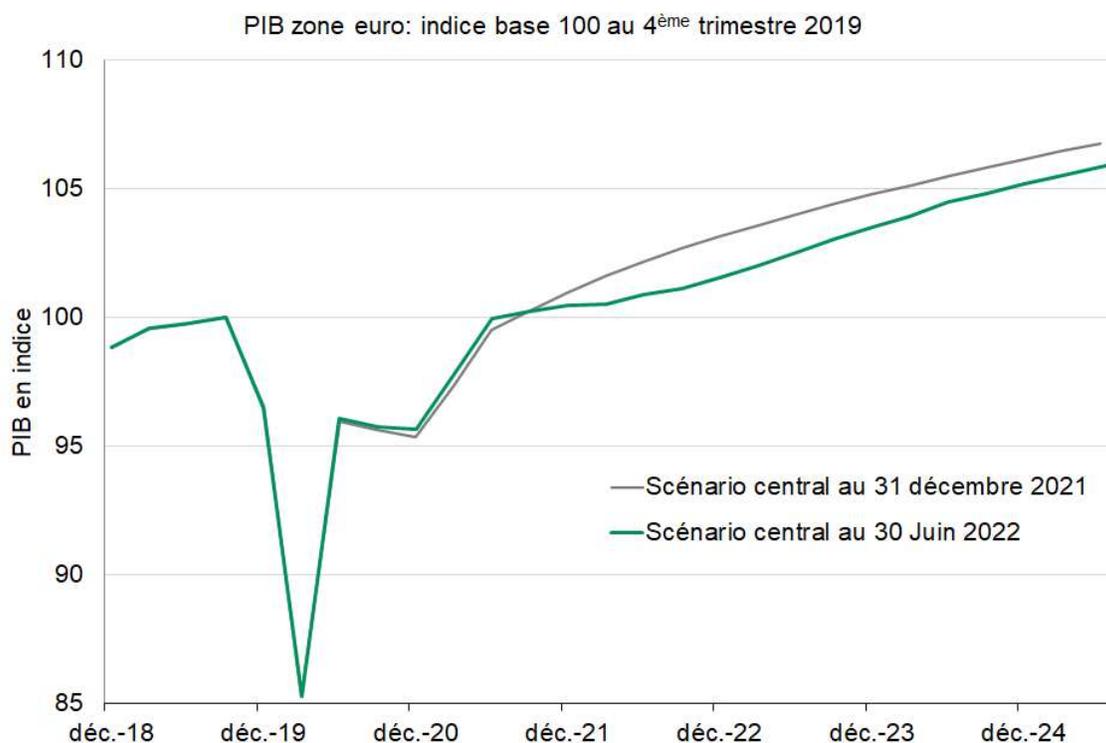
La croissance devrait nettement ralentir courant 2022, en raison de la disparition de l'effet de rattrapage lié à la crise sanitaire, de l'impact de la situation en Ukraine et de politiques monétaires et budgétaires moins favorables. Ce ralentissement devrait se prolonger les années suivantes, les taux de croissance du PIB se rapprochant des taux potentiels.

La révision à la baisse de la croissance, à la suite du conflit en Ukraine, est tout particulièrement prononcée dans les pays européens les plus exposés à cette situation, notamment ceux d'Europe de l'Est. Dans la zone euro, la croissance du PIB en 2022 est ainsi estimée en réduction de 1,4 point par rapport à celle estimée avant le déclenchement du conflit (2,4 % contre 3,8 %).

En parallèle, l'inflation devrait atteindre des niveaux très élevés dans de nombreux pays en 2022, reflétant la très forte hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires ainsi que de sérieuses contraintes en termes d'offres causées par la crise sanitaire et le conflit en Ukraine. Cette situation pourrait nourrir les tensions sociales, au-delà de ses effets directs sur le pouvoir d'achat des ménages. L'inflation se modérerait les années suivantes, en raison notamment de la dissipation des effets de la hausse des prix énergétiques et du durcissement des politiques monétaires et ce malgré les tensions observées sur le marché du travail, avec des taux de chômage particulièrement bas.

Le conflit en Ukraine a un impact significatif sur le scénario central en 2022 du fait qu'elle provoque une révision sensible à la baisse des projections de croissance et une révision en hausse très marquée des projections d'inflation dans de nombreux pays. Ces pressions inflationnistes pourraient être limitées par les actions des banques centrales par le biais de l'augmentation sensible des taux d'intérêt en 2022 et 2023.

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022.



- **Taux de croissance du PIB, scénario central au 30 juin 2022**
(moyenne annuelle)

	2021	2022	2023	2024
Zone euro	5,4 %	2,4 %	1,5 %	1,8 %
France	7,0 %	2,7 %	1,5 %	1,7 %
Italie	6,6 %	2,3 %	1,1 %	1,3 %
Belgique	6,2 %	2,2 %	1,3 %	1,5 %
États-Unis	5,7 %	2,3 %	1,6 %	2,4 %

- **Taux des obligations souveraines à 10 ans, scénario central au 30 juin 2022**
(moyenne annuelle)

	2021	2022	2023	2024
Allemagne	-0,33 %	1,01 %	1,63 %	1,70 %
France	-0,04 %	1,50 %	2,08 %	2,10 %
Italie	0,73 %	2,96 %	3,69 %	3,70 %
Belgique	-0,05 %	1,48 %	2,13 %	2,20 %
États-Unis	1,45 %	2,99 %	3,38 %	3,13 %

Scénario adverse

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant une trajectoire économique beaucoup moins favorable que dans le scénario central.

Deux risques principaux sont identifiés :

1. **Un risque dominant, le conflit en Ukraine et ses implications** : Les impacts mentionnés dans le scénario central pourraient s'aggraver, en fonction notamment des éventuels renforcements des sanctions qui pourraient entraîner de nouvelles perturbations sur les marchés des matières premières, les chaînes de valeur mondiales et le commerce. Ces éléments pèseraient encore plus sur l'inflation que dans le scénario central.
2. **Le risque lié à la crise sanitaire** : Même si le lien entre les difficultés sanitaires et les perturbations économiques s'est nettement atténué dans de nombreuses économies au cours de l'année écoulée notamment grâce à la vaccination, les difficultés liées à la crise sanitaire restent un risque important, du moins dans certains pays, comme l'illustrent les évolutions actuelles en Chine.

Ces deux principaux risques sont susceptibles d'alimenter un certain nombre d'évolutions négatives :

3. **Ruptures d'approvisionnement dans plusieurs secteurs** : ces ruptures sont susceptibles à la fois de peser sur l'activité et de soutenir l'inflation.
4. **Inflation plus élevée** : Les tensions sur les marchés des matières premières et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement stimulent l'inflation, avec des conséquences directes sur le pouvoir d'achat, et d'autres impacts indirects telle qu'une politique monétaire plus stricte.
5. **Risques géopolitiques** : Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale par le biais de chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers et la confiance des entreprises. La situation en Ukraine et les sanctions internationales engendrées ont renforcé ce facteur de risque. Les tensions en Moyen-Orient et en Asie sont sous surveillance.
6. **Evolution du commerce et de la mondialisation** : Le conflit en Ukraine crée des freins supplémentaires au commerce et à la mondialisation, s'ajoutant aux évolutions déjà négatives de ces dernières années (désaccords commerciaux entre les États-Unis et la Chine, volonté de certains gouvernements occidentaux de devenir plus autosuffisants dans certains domaines stratégiques).
7. **Des finances publiques moins favorables** : Les ratios de la dette publique rapportée au PIB ont augmenté massivement. Les banques centrales ont commencé à normaliser la politique monétaire, entraînant une hausse des rendements obligataires, qui pourraient générer dans certains pays des tensions du fait de l'écartement des spreads entre les obligations souveraines.
8. **Risques liés à la Chine** : Les mesures de confinement mais également les tensions immobilière et politiques, pourraient affecter les marchés mondiaux, le commerce et le prix des matières premières.

Le scénario adverse suppose la matérialisation des risques latents identifiés à partir du troisième trimestre 2022.

La prise en compte des risques liés au conflit en Ukraine se matérialise dans le scénario adverse par certaines nouvelles spécificités. D'une part, un choc d'activité supplémentaire est appliqué aux différentes économies considérées, en fonction de leur exposition perçue à cette situation (sur la base d'indicateurs portant sur différents canaux de transmission : exportations, dépendance énergétique, dépendance à la chaîne d'approvisionnement, poids de l'alimentation et de l'énergie dans l'inflation, liens d'investissement, liens politiques avec la Russie). D'autre part, l'inflation est, sur les premières années de l'horizon de projection, supposée plus élevée dans le scénario adverse que dans le scénario central, afin de matérialiser les effets spécifiques de cette crise en la matière (prix de l'énergie et de l'alimentation plus élevés, perturbations des chaînes d'approvisionnement).

Parmi les pays considérés, les niveaux de PIB dans le scénario adverse se situent entre 5,8 % et 10,2 % en-deçà de ceux du scénario central, à la fin de la période de choc (trois ans), au 30 juin 2022. En particulier, cet écart atteint 8,7 % en moyenne dans la zone euro et 5,8 % aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque :

Au 30 juin 2022, la pondération du scénario adverse retenue par le Groupe est de 18 % et de 32 % pour le scénario favorable. Au 31 décembre 2021, la pondération du scénario adverse était en moyenne équivalente à celle du scénario favorable.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios alternatifs :

- une hausse des ECL de 18 %, soit 1 050 millions d'euros selon le scénario adverse (18 % également au 31 décembre 2021) ;
- une baisse des ECL de 8 %, soit 450 millions d'euros selon le scénario favorable (12 % au 31 décembre 2021).

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :

Scénarios macroéconomiques en entrée des modèles :

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des caractères exceptionnels du choc lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire une dynamique de moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive.

En 2020, la perspective de moyen terme retenue sur le scénario central a réduit la perte de revenus pour la zone euro pour un montant largement inférieur à celui des dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et la Banque centrale européenne. Réciproquement, elle a conduit à une modération des impacts favorables des rebonds économiques constatés sur l'exercice 2021. Cette adaptation a pris fin en 2021.

Moratoires et garanties publiques :

Lorsque les nouveaux crédits bénéficient d'une garantie de l'État (principalement en France et en Italie), le calcul des pertes de crédit attendues a été ajusté en conséquence.

L'absence de report général d'échéance au bénéfice des personnes physiques, notamment en France, a conduit à identifier comme restructurées les créances ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement non prévues initialement au contrat. Pour autant, ces mesures n'ont pas été considérées comme critère automatique de transfert vers la strate 2.

Ajustements post-modèles :

Des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiements sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Pour le métier spécialisé du crédit à la consommation, un ajustement conservateur avait été considéré en 2020 sur les crédits ayant fait l'objet d'un report d'échéance. En 2021, cet ajustement a été repris en lien avec le retour au paiement satisfaisant constaté sur ces crédits. Cependant, un ajustement conservateur avait été constitué pour compenser le niveau atypique des retards de paiements. Celui-ci est repris au premier semestre 2022.

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte la hausse significative de l'inflation et des taux d'intérêt :

Des ajustements complémentaires ont été constitués au premier semestre 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre.

L'ensemble de ces ajustements représente 5,0 % du montant total des pertes de crédit attendues au 30 juin 2022, contre 4,8 % au 31 décembre 2021.

• Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 retraité selon IFRS 5	1er semestre 2021 y compris activités destinées à être cédées
Dotations nettes aux dépréciations	(1 319)	(1 586)	(1 628)
Récupérations sur créances amorties	185	140	185
Pertes sur créances irrécouvrables	(276)	(261)	(266)
Total du coût du risque de la période	(1 410)	(1 707)	(1 709)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 retraité selon IFRS 5
Banques centrales	(5)	(2)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(1)	4
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	5	(8)
Actifs au coût amorti	(1 409)	(1 544)
<i>dont prêts et créances</i>	(1 406)	(1 538)
<i>dont titres de dette</i>	(3)	(6)
Autres actifs	(12)	16
Engagements de financement, de garantie et divers	12	(173)
Total du coût du risque de la période	(1 410)	(1 707)
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	(309)	(387)
<i>dont strate 1</i>	(65)	30
<i>dont strate 2</i>	(244)	(417)
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	(1 101)	(1 320)

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2021	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2022
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	18	5		(1)	22
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	121	2		(28)	95
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	140	(5)		5	140
Actifs financiers au coût amorti	20 196	1 344	(2 128)	273	19 685
<i>dont prêts et créances</i>	20 028	1 342	(2 055)	278	19 593
<i>dont titres de dette</i>	168	2	(73)	(5)	92
Autres actifs	59	(5)	(1)	(6)	47
Total des dépréciations d'actifs financiers	20 534	1 341	(2 129)	243	19 989
<i>dont strate 1</i>	1 891	26	(9)	2	1 910
<i>dont strate 2</i>	2 748	290	(4)	92	3 126
<i>dont strate 3</i>	15 895	1 025	(2 116)	149	14 953
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	958	(26)	(10)	17	939
Autres dépréciations	467	4	(32)		439
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 425	(22)	(42)	17	1 378
<i>dont strate 1</i>	230	45		(2)	273
<i>dont strate 2</i>	374	(45)		11	340
<i>dont strate 3</i>	821	(22)	(42)	8	765
Total des dépréciations et provisions constituées	21 959	1 319	(2 171)	260	21 367

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2020	Dotations nettes aux dépréciations y compris activités destinées à être cédées	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2021
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	17	1		(3)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	148	(17)		4	135
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	132	8	(2)	1	139
Actifs financiers au coût amorti	21 704	1 523	(1 575)	275	21 927
<i>dont prêts et créances</i>	21 546	1 517	(1 575)	278	21 766
<i>dont titres de dette</i>	158	6		(3)	161
Autres actifs	104	(15)	(27)		62
Total des dépréciations d'actifs financiers	22 105	1 500	(1 604)	277	22 278
<i>dont strate 1</i>	2 379	(61)	(2)	(5)	2 311
<i>dont strate 2</i>	3 166	314	(3)	(174)	3 303
<i>dont strate 3</i>	16 560	1 247	(1 599)	456	16 664
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	964	89		6	1 059
Autres dépréciations	383	39	(29)	17	410
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 347	128	(29)	23	1 469
<i>dont strate 1</i>	319	(11)		14	322
<i>dont strate 2</i>	297	102		(10)	389
<i>dont strate 3</i>	731	37	(29)	19	758
Total des dépréciations et provisions constituées	23 452	1 628	(1 633)	300	23 747

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2021	1 867	2 714	15 615	20 196
Dotations nettes aux dépréciations	16	291	1 037	1 344
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	332	106		438
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(176)	(166)	(392)	(734)
Transfert vers strate 2	(128)	1 088	(117)	843
Transfert vers strate 3	(10)	(316)	822	496
Transfert vers strate 1	64	(364)	(18)	(318)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(66)	(57)	742	619
Utilisation de dépréciations	(8)	(5)	(2 115)	(2 128)
Variation des parités monétaires	(1)	26	183	208
Variation de périmètre et divers	1	65	(1)	65
Au 30 juin 2022	1 875	3 091	14 719	19 685

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2020	2 343	3 142	16 219	21 704
Dotations nettes aux dépréciations ⁽¹⁾	(49)	305	1 267	1 523
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	355	134		489
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽²⁾	(235)	(188)	(343)	(766)
Transfert vers strate 2	(163)	1 035	(227)	645
Transfert vers strate 3	(28)	(397)	1 090	665
Transfert vers strate 1	78	(430)	(41)	(393)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽³⁾	(56)	151	788	883
Utilisation de dépréciations	(2)	(3)	(1 570)	(1 575)
Variation des parités monétaires	18	10	90	118
Variation de périmètre et divers	(19)	(185)	361	157
Au 30 juin 2021	2 291	3 269	16 367	21 927

⁽¹⁾ Y compris activités destinées à être cédées

⁽²⁾ Y compris cessions.

⁽³⁾ Y compris amortissements.

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 6.c)	(241)	374
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	(29)	287
Perte sur situation monétaire nette	(8)	
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(278)	661

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Perte sur situation monétaire nette » comprend pour l'essentiel l'effet de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (-299 millions d'euros) ainsi que sur les revenus courus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+310 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts).

2.j IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Charge nette des impôts courants	(1 268)	(1 639)
Charge nette des impôts différés	(851)	(434)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(2 119)	(2 073)

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEF), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCL); les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie et de BancWest aux États-Unis. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les nouveaux métiers digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11 % des actifs pondérés minimum. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour disposer d'une référence homogène avec la présentation des comptes 2022, le premier semestre 2021 de cette note a été retraité des effets suivants, comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2021 :

- la nouvelle organisation du Groupe ;
- le changement de méthode d'allocation interne de la contribution au Fonds de résolution unique (FRU), impactant la répartition entre métiers des taxes et contributions bancaires soumises à IFRIC 21. Le Groupe a défini une nouvelle clef d'allocation du FRU entre les métiers pour mieux refléter l'accroissement des ressources de liquidité issu de l'activité commerciale et l'évolution de l'environnement réglementaire ;
- des transferts internes limités d'activités et de résultats, ayant un impact marginal sur la vision 2/3 de la Banque Privée des banques commerciales en France et en Belgique.

Ces effets ne modifient pas les résultats de l'ensemble du Groupe mais seulement la ventilation analytique.

Les informations et éléments financiers contenus dans cette note reflètent une vision opérationnelle et incluent l'activité relative à BancWest au sein des différents agrégats du compte de résultat. Une ligne distincte permet la réconciliation entre la vision opérationnelle et celle impactée par l'application de la norme IFRS 5.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2022						1er semestre 2021					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	8 809	(5 668)	(78)	3 063	13	3 077	7 384	(4 876)	(229)	2 279	41	2 320
Global Banking	2 516	(1 472)	(65)	978	2	980	2 481	(1 357)	(249)	876	14	890
Global Markets	5 017	(3 158)	(13)	1 846	10	1 856	3 750	(2 563)	19	1 206	13	1 219
Securities Services	1 276	(1 037)		239	2	241	1 153	(957)	1	197	14	211
Commercial, Personal Banking & Services	13 802	(8 906)	(1 038)	3 857	281	4 139	12 561	(8 416)	(1 351)	2 794	79	2 872
Banques Commerciales dans la zone euro	6 491	(4 655)	(377)	1 459	37	1 496	6 069	(4 451)	(519)	1 100	4	1 104
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	3 178	(2 272)	(150)	755	26	782	2 937	(2 168)	(215)	554	(2)	552
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 281	(842)	(237)	203	2	205	1 300	(867)	(214)	219		219
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	1 810	(1 399)	2	413	8	421	1 632	(1 276)	(91)	264	6	270
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	222	(142)	8	87	2	89	201	(139)	2	63		63
Banques Commerciales dans le reste du monde	2 429	(1 782)	77	723	175	898	2 153	(1 621)	(99)	434	72	506
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	1 194	(836)	(87)	272	173	445	973	(825)	(97)	51	68	119
BancWest ⁽¹⁾	1 235	(947)	164	452	2	453	1 180	(796)	(2)	383	5	387
Métiers spécialisés	4 882	(2 469)	(738)	1 675	69	1 744	4 338	(2 345)	(733)	1 261	2	1 263
Personal Finance	2 759	(1 494)	(624)	642	28	670	2 651	(1 451)	(665)	536	6	542
Arval & Leasing Solutions	1 705	(707)	(79)	920	45	965	1 308	(657)	(66)	586	2	588
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	417	(268)	(35)	114	(4)	110	379	(237)	(2)	139	(6)	133
Investment & Protection Services	3 373	(2 119)	(13)	1 241	170	1 411	3 338	(2 016)	(8)	1 314	181	1 495
Assurance	1 508	(780)	(1)	727	99	826	1 558	(750)		808	58	866
Wealth Management	782	(596)	(10)	176		176	736	(564)	(10)	162	1	163
Asset Management ⁽²⁾	1 083	(743)	(1)	339	71	410	1 044	(702)	2	344	121	465
Autres Activités	16	(679)	(117)	(780)	(68)	(847)	322	(461)	(121)	(260)	589	330
Total Groupe	25 999	(17 372)	(1 245)	7 382	397	7 779	23 605	(15 769)	(1 709)	6 127	890	7 017
Effet du reclassement comptable des activités destinées à être cédées (note 6.d)	(1 309)	942	(165)	(532)	(1)	(533)	(1 241)	787	2	(452)	(5)	(457)
Total des activités poursuivies⁽³⁾	24 690	(16 430)	(1 410)	6 850	396	7 246	22 364	(14 982)	(1 707)	5 675	885	6 560

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée, BancWest et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

⁽³⁾ 1^{er} semestre 2021 retraité selon IFRS 5.

- Commissions nettes par pôle d'activité, y compris celles comptabilisées dans le Produit net des activités d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Corporate & Institutional Banking	1 072	1 258
Global Banking	994	1 017
Global Markets	(702)	(444)
Securities Services	780	684
Commercial, Personal Banking & Services	3 644	3 450
Banques Commerciales dans la zone euro	2 560	2 378
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	1 462	1 328
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	523	526
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	529	487
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	45	36
Banques Commerciales dans le reste du monde	433	403
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	230	230
BancWest ⁽¹⁾	204	173
Métiers spécialisés	651	670
Personal Finance	368	390
Arval & Leasing Solutions	19	21
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	264	259
Investment & Protections Services	(414)	(419)
Assurance	(1 615)	(1 566)
Wealth Management	422	418
Asset Management ⁽²⁾	780	729
Autres Activités	35	18
Total Groupe	4 337	4 308

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée, BancWest et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2022

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	30 juin 2022				31 décembre 2021			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	201 491	2 021	7 326	210 838	181 079	2 898	7 530	191 507
Prêts et opérations de pension	294 331		2 244	296 575	247 507		2 301	249 808
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	495 822	2 021	9 570	507 413	428 586	2 898	9 831	441 315
Portefeuille de titres	128 819			128 819	112 338			112 338
Dépôts et opérations de pension	333 587	1 812		335 399	291 577	1 879		293 456
Dettes représentées par un titre		67 058		67 058		70 383		70 383
<i>dont dettes subordonnées</i>		803		803		947		947
<i>dont dettes non subordonnées</i>		60 152		60 152		62 334		62 334
<i>dont dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</i>		6 103		6 103		7 102		7 102
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	462 406	68 870		531 276	403 915	72 262		476 177

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.c.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 68 508 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 59 958 millions d'euros au 31 décembre 2021.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
- leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
- leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	158 770	130 303	119 219	107 490
Instruments dérivés de change	132 535	121 356	75 314	75 694
Instruments dérivés de crédit	8 624	8 686	8 371	8 451
Instruments dérivés sur actions	28 709	32 684	24 217	35 071
Autres instruments dérivés	25 432	22 431	13 302	10 691
Instruments financiers dérivés	354 070	315 460	240 423	237 397

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2022				31 décembre 2021			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 961 041	13 992 010	5 302 902	21 255 953	1 319 006	9 761 179	4 846 327	15 926 512
Instruments dérivés de change	48 893	130 493	8 010 646	8 190 032	56 415	133 330	6 873 623	7 063 368
Instruments dérivés de crédit		474 665	606 257	1 080 922		392 338	545 919	938 257
Instruments dérivés sur actions	934 353		516 939	1 451 292	799 005		506 164	1 305 169
Autres instruments dérivés	174 271		117 466	291 737	107 162		92 077	199 239
Instruments financiers dérivés	3 118 558	14 597 168	14 554 210	32 269 936	2 281 588	10 286 847	12 864 110	25 432 545

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 413 milliards d'euros au 30 juin 2022 (contre 1 050 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

4.b ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	38 385	(669)	38 906	(1)
États	22 038	(228)	19 980	117
Autres administrations publiques	10 281	(117)	13 000	51
Etablissements de crédit	3 956	(300)	4 138	(169)
Autres	2 110	(24)	1 788	-
Titres de capitaux propres	2 285	688	2 558	933
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	40 670	19	41 464	932

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 110 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 30 juin 2022 (contre 105 millions d'euros au 31 décembre 2021) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres pour 100 millions d'euros à la même date (contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2021).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a cédé l'un de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 215 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 12 millions d'euros au premier semestre 2021).

4.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions de niveau 3 qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de bid/offer supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

1. la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
2. l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
3. et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est diminuée de 234 millions d'euros au 30 juin 2022, à comparer à une augmentation de valeur de 359 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une variation de - 593 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	30 juin 2022											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	173 470	26 979	1 042	201 491	2 502	1 390	5 455	9 347	33 847	5 773	1 050	40 670
États	98 818	10 105	1	108 924	-	-	-	-	19 449	2 589	-	22 038
Autres titres de dettes	23 387	15 942	960	40 289	1 991	346	431	2 768	12 907	2 971	468	16 346
Actions et autres titres de capitaux propres	51 265	932	81	52 278	511	1 044	5 024	6 579	1 491	213	582	2 286
Prêts et opérations de pension	-	293 649	682	294 331	-	1 201	1 043	2 244	-	-	-	-
Prêts	-	6 688	28	6 716	-	1 201	1 043	2 244	-	-	-	-
Opérations de pension	-	286 961	654	287 615	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	173 470	320 628	1 724	495 822	2 502	2 591	6 498	11 591	33 847	5 773	1 050	40 670
Portfeuille de titres	126 670	1 877	272	128 819	-	-	-	-	-	-	-	-
États	81 116	58	1	81 175	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	16 966	1 793	259	19 018	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	28 588	26	12	28 626	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	332 286	1 301	333 587	-	1 577	235	1 812	-	-	-	-
Emprunts	-	3 348	-	3 348	-	1 577	235	1 812	-	-	-	-
Opérations de pension	-	328 938	1 301	330 239	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	-	-	-	2 664	47 960	16 434	67 058	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	803	-	803	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	8	43 710	16 434	60 152	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 656	3 447	-	6 103	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	126 670	334 163	1 573	462 406	2 664	49 537	16 669	68 870	-	-	-	-

En millions d'euros, au	31 décembre 2021											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	152 215	28 234	630	181 079	3 520	1 865	5 043	10 428	33 356	6 987	1 121	41 464
États	82 556	10 962	36	93 554	-	-	-	-	16 263	3 717	-	19 980
Autres titres de dette	20 921	15 697	404	37 022	2 867	696	404	3 967	15 551	3 057	318	18 926
Actions et autres titres de capitaux propres	48 738	1 575	190	50 503	653	1 169	4 639	6 461	1 542	213	803	2 558
Prêts et opérations de pension	-	246 895	612	247 507	-	1 398	903	2 301	-	-	-	-
Prêts	-	6 525	13	6 538	-	1 398	903	2 301	-	-	-	-
Opérations de pension	-	240 370	599	240 969	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	152 215	275 129	1 242	428 586	3 520	3 263	5 946	12 729	33 356	6 987	1 121	41 464
Portfeuille de titres	110 117	2 064	157	112 338	-	-	-	-	-	-	-	-
États	76 019	267	-	76 286	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	14 382	1 683	117	16 182	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	19 716	114	40	19 870	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	290 659	918	291 577	-	1 556	323	1 879	-	-	-	-
Emprunts	-	1 758	-	1 758	-	1 556	323	1 879	-	-	-	-
Opérations de pension	-	288 901	918	289 819	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	-	-	-	2 716	47 409	20 258	70 383	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	947	-	947	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	42 076	20 258	62 334	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 716	4 386	-	7 102	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	110 117	292 723	1 075	403 915	2 716	48 965	20 581	72 262	-	-	-	-

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

30 juin 2022								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	863	156 505	1 402	158 770	346	128 432	1 525	130 303
Instruments dérivés de change	61	131 398	1 076	132 535	54	121 235	67	121 356
Instruments dérivés de crédit		7 614	1 010	8 624		7 793	893	8 686
Instruments dérivés sur actions	8 597	15 989	4 123	28 709	10 915	15 990	5 779	32 684
Autres instruments dérivés	2 214	23 204	14	25 432	2 660	19 679	92	22 431
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	11 735	334 710	7 625	354 070	13 975	293 129	8 356	315 460
Instruments financiers dérivés de couverture	-	15 497	-	15 497	-	28 026	-	28 026

31 décembre 2021								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	331	117 854	1 034	119 219	318	105 988	1 184	107 490
Instruments dérivés de change	40	74 827	447	75 314	36	75 388	270	75 694
Instruments dérivés de crédit		7 532	839	8 371		7 562	889	8 451
Instruments dérivés sur actions	9 770	12 741	1 706	24 217	12 593	15 795	6 683	35 071
Autres instruments dérivés	1 284	11 962	56	13 302	1 179	9 359	153	10 691
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	11 425	224 916	4 082	240 423	14 126	214 092	9 179	237 397
Instruments financiers dérivés de couverture	-	8 680	-	8 680	-	10 076	-	10 076

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours du premier semestre 2022, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

0. **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
1. **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
2. **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique. De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

3. **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
4. **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
5. **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
6. **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
7. **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
8. la valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
9. **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
10. **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indices est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	654	1 301	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 119 pb	17 pb (a)
Instruments dérivés de taux	1 402	1 525	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	22 % à 56 %	23 % (a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	-2 % à 15 %	4%
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,8 % à 11,7 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 3,2 %	(b)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 35 %	1,1 % (a)
Instruments dérivés de crédit	1 010	893	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	23 % à 85 %	(b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25 %	(b)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Corrélation des défaillances	48 % à 84 %	51 % (a)
					Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	80 pb à 496 pb (1)	334 pb (c)
Instruments dérivés sur actions	4 123	5 779	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0 % à 122 % (3)	35 % (d)
					Corrélation non observable des actions	23 % à 100 %	72 % (c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle significative sur un émetteur du secteur des télécommunications européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains et financiers.

(2) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la distribution, de la consommation, de l'automobile et du transport qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à 7 actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 201 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(d) Calcul de moyenne simple

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2022 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2021	5 324	5 946	1 121	12 391	(10 254)	(20 581)	(30 835)
Achats	1 334	602	126	2 062			-
Emissions				-	(2)	(1 917)	(1 919)
Ventes	(528)	(549)	(220)	(1 297)	(44)		(44)
Règlements ⁽¹⁾	1 015	116	29	1 160	(1 740)	5 027	3 287
Transferts vers le niveau 3	611	42	22	675	(475)	(2 340)	(2 815)
Transferts hors du niveau 3	(639)	(28)		(667)	1 118	681	1 799
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échouées ou rompues au cours de l'exercice	(711)	318	(12)	(405)	2 141	4 584	6 725
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 934	3		2 937	(671)	(2 123)	(2 794)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	9	48	9	66	(2)		(2)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(25)	(25)			-
Situation au 30 juin 2022	9 349	6 498	1 050	16 897	(9 929)	(16 669)	(26 598)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-10	+/-5	+/-7	+/-3
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-51	+/-6	+/-48	+/-8
Prêts et pensions	+/-16		+/-12	
Instruments financiers dérivés	+/-636		+/-588	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-290		+/-322	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-55		+/-35	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-281		+/-227	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-10		+/-4	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-713	+/-11	+/-655	+/-11

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2021	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 30 juin 2022
Instruments dérivés de taux et de change	204	72	(67)	209
Instruments dérivés de crédit	164	59	(30)	193
Instruments dérivés sur actions	401	258	(196)	463
Autres instruments	9	12	(13)	8
Instruments financiers	778	401	(306)	873

4.d ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros, au	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 458	(117)	37 341	21 844	(93)	21 751
Comptes à vue	11 782	(12)	11 770	9 009	(8)	9 001
Prêts ⁽¹⁾	21 048	(105)	20 943	10 635	(85)	10 550
Opérations de pension	4 628		4 628	2 200		2 200
Prêts et créances envers la clientèle	874 520	(19 476)	855 044	833 935	(19 935)	814 000
Comptes ordinaires débiteurs	54 858	(3 059)	51 799	52 488	(3 157)	49 331
Prêts consentis à la clientèle	777 750	(15 296)	762 454	740 080	(15 658)	724 422
Opérations de location-financement	41 712	(1 121)	40 591	41 026	(1 120)	39 906
Opérations de pension	200		200	341		341
Total prêts et créances au coût amorti	911 978	(19 593)	892 385	855 779	(20 028)	835 751

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

- Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

En millions d'euros, au	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
États	65 847	(22)	65 825	57 221	(20)	57 201
Autres administrations publiques	16 958	(2)	16 956	17 317	(2)	17 315
Etablissements de crédit	10 027	(2)	10 025	10 593	(2)	10 591
Autres	26 442	(66)	26 376	23 547	(144)	23 403
Total titres de dette au coût amorti	119 274	(92)	119 182	108 678	(168)	108 510

- **Détail des actifs financiers au coût amorti par strate**

En millions d'euros, au	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 458	(117)	37 341	21 844	(93)	21 751
Strate 1	36 693	(16)	36 677	21 516	(13)	21 503
Strate 2	659	(7)	652	242	(2)	240
Strate 3	106	(94)	12	86	(78)	8
Prêts et créances envers la clientèle	874 520	(19 476)	855 044	833 935	(19 935)	814 000
Strate 1	736 830	(1 840)	734 990	701 259	(1 834)	699 425
Strate 2	111 158	(3 057)	108 101	104 857	(2 687)	102 170
Strate 3	26 532	(14 579)	11 953	27 819	(15 414)	12 405
Titres de dette	119 274	(92)	119 182	108 678	(168)	108 510
Strate 1	118 657	(19)	118 638	108 006	(20)	107 986
Strate 2	448	(27)	421	412	(25)	387
Strate 3	169	(46)	123	260	(123)	137
Total actifs financiers au coût amorti	1 031 252	(19 685)	1 011 567	964 457	(20 196)	944 261

4.e ENCOURS DEPRECIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	30 juin 2022			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	106	(94)	12	-
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.d)	26 532	(14 579)	11 953	7 772
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	169	(46)	123	23
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	26 807	(14 719)	12 088	7 795
Engagements de financement donnés	1 365	(83)	1 282	457
Engagements de garantie financière donnés	815	(243)	572	152
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	2 180	(326)	1 854	609

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	86	(78)	8	1
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.d)	27 819	(15 414)	12 405	8 068
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	260	(123)	137	25
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	28 165	(15 615)	12 550	8 094
Engagements de financement donnés	1 088	(89)	999	65
Engagements de garantie financière donnés	833	(265)	568	192
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 921	(354)	1 567	257

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	28 165	30 420
Passage en strate 3	2 758	3 856
Retour en strate 1 ou strate 2	(935)	(1 347)
Passage en pertes	(2 307)	(1 786)
Autres variations	(874)	(613)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	26 807	30 530

4.f DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes envers les établissements de crédit	191 742	165 699
Comptes à vue	13 560	9 105
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	152 883	147 635
Opérations de pension	25 299	8 959
Dettes envers la clientèle	1 008 661	957 684
Comptes ordinaires créditeurs	650 162	634 784
Comptes d'épargne	164 340	158 932
Comptes à terme et assimilés	191 518	163 429
Opérations de pension	2 641	539

⁽¹⁾Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont 120,1 milliards d'euros de TLTRO III au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

4.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- **Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2022	31 décembre 2021
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							60 152	62 334
Dettes subordonnées							803	947
- Dettes subordonnées remboursables			(2)				18	41
- Dettes subordonnées perpétuelles							785	906
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	785	906

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES). Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires. Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

- **Dettes comptabilisées au coût amorti**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2022	31 décembre 2021
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							162 449	149 723
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							61 186	47 293
Titres de créances négociables							61 186	47 293
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							101 263	102 430
Titres de créances négociables							21 719	27 256
Emissions obligataires							79 544	75 174
Dettes subordonnées							25 702	24 720
- Dettes subordonnées remboursables							23 946	23 000
- Titres subordonnés perpétuels							1 510	1 494
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	261	240
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	995	1 000
Autres							-	-
- Titres participatifs							222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾	EUR	337	-	⁽⁴⁾	-		215	215
Autres							7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées							24	4

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁴⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

4.h PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte (risque financier supporté par les assurés)	Total
Instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option	49 321	78 360	127 681	50 940	87 108	138 048
Instruments dérivés	1 573		1 573	1 033		1 033
Actifs financiers disponibles à la vente	109 400		109 400	127 413		127 413
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	979		979	981		981
Prêts et créances	3 393		3 393	3 145		3 145
Placements consolidés par mise en équivalence	348		348	349		349
Immeubles de placement	2 885	4 494	7 379	2 875	4 354	7 229
Total	167 899	82 854	250 753	186 736	91 462	278 198
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 410		2 410	2 568		2 568
Placements des activités d'assurance	170 309	82 854	253 163	189 304	91 462	280 766

Les placements dans des instruments financiers des activités d'assurance sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39.

• Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation correspondantes ainsi que les principes sur les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont similaires à ceux appliqués pour les autres instruments financiers du Groupe (note 4.c).

En millions d'euros	30 juin 2022				31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	96 582	12 388	430	109 400	110 750	16 196	467	127 413
Titres de capitaux propres	7 705	1 292	381	9 378	9 767	1 338	367	11 472
Titres de dette	88 877	11 096	49	100 022	100 983	14 858	100	115 941
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	73 905	42 400	11 376	127 681	86 497	43 486	8 065	138 048
Titres de capitaux propres	73 163	34 280	11 352	118 795	85 749	34 660	8 037	128 446
Titres de dette	742	8 120	24	8 886	748	8 826	28	9 602
Instruments dérivés	12	1 511	50	1 573	1	909	123	1 033
Actifs financiers en valeur de marché	170 499	56 299	11 856	238 654	197 248	60 591	8 655	266 494

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

- **Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3**

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
Situation au 31 décembre 2021	467	8 188	8 655
Achats	13	1 931	1 944
Ventes	(6)	(1 612)	(1 618)
Règlements	(3)	(176)	(179)
Transferts vers le niveau 3	37	2 150	2 187
Transferts hors du niveau 3	(82)	(71)	(153)
Gains comptabilisés en compte de résultat	(5)	1 009	1 004
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires		7	7
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres	9		9
Situation au 30 juin 2022	430	11 426	11 856

- **Détail des actifs financiers disponibles à la vente**

En millions d'euros, au	30 juin 2022			31 décembre 2021		
	Valeur au bilan	dont dépréciation	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur au bilan	dont dépréciation	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	100 021		(5 999)	115 941		9 408
Titres de capitaux propres	9 379	(669)	1 574	11 472	(664)	3 257
Total des actifs disponibles à la vente	109 400	(669)	(4 425)	127 413	(664)	12 665

4.i PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	30 juin 2022	31 décembre 2021
Provisions techniques - contrats d'assurance Non Vie	4 410	4 212
Provisions techniques - contrats d'assurance Vie	160 250	168 910
- Contrats d'assurance	87 169	87 325
- Contrats d'assurance en Unités de Compte	73 081	81 585
Passifs techniques - contrats d'investissement	51 856	50 723
- Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	43 242	41 850
- Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de	8 614	8 873
Participation différée passive aux bénéfices	10 545	27 011
Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance et d'investissement	227 061	250 856
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	3 025	2 890
Instruments dérivés	1 693	1 049
Total provisions techniques et autres passifs d'assurance	231 779	254 795

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France, au Luxembourg et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte.

Le test de suffisance des passifs prévu par IFRS 4, réalisé par portefeuille de contrats, consiste à comparer les provisions comptabilisées (nettes des frais d'acquisition reportés) avec une évaluation prospective des flux de trésorerie actualisés.

Au 30 juin 2022, ce test confirme l'absence d'insuffisance pour les entités d'assurance vie des marchés domestiques (France, Luxembourg et Italie) constatée au 31 décembre 2021.

Pour les entités d'assurance vie en Asie, les provisions s'élèvent à 1 million d'euros au 30 juin 2022 (contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2021).

4.j IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros	30 juin 2022	31 décembre 2021
Impôts courants	1 726	1 862
Impôts différés	3 783	4 004
Actifs d'impôts courants et différés	5 509	5 866
Impôts courants	1 855	1 787
Impôts différés	1 250	1 316
Passifs d'impôts courants et différés	3 105	3 103

4.k COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	150 339	136 142
Comptes d'encaissement	228	242
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 810	4 617
Autres débiteurs et actifs divers	54 777	38 122
Total des comptes de régularisation et actifs divers	212 154	179 123
Dépôts de garantie reçus	132 557	101 923
Comptes d'encaissement	5 325	2 870
Charges à payer et produits constatés d'avance	10 229	7 739
Passifs de location	3 262	3 248
Autres créditeurs et passifs divers	47 108	29 619
Total des comptes de régularisation et passifs divers	198 481	145 399

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30 juin 2022
Valeur nette comptable en début de période	5 121
Acquisitions	151
Cessions	(15)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(19)
Effets des variations de parités monétaires	44
Valeur nette comptable en fin de période	5 282
Valeur brute comptable	8 398
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 116)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée au cours du 1 ^{er} semestre 2022	Acquisitions du 1 ^{er} semestre 2022
	30 juin 2022	31 décembre 2021		
Corporate & Institutional Banking	1 231	1 210		
<i>Corporate Banking</i>	279	276		
<i>Global Markets</i>	496	478		
<i>Securities Services</i>	456	456		
Commercial, Personal Banking & Services	2 853	2 704	(19)	151
<i>Arval</i>	518	523		
<i>Leasing Solutions</i>	149	150		
<i>Personal Finance</i>	1 238	1 236	(19)	
<i>Personal Investors</i>	570	568		
<i>New Digital Businesses</i>	313	159		154
<i>Autres</i>	65	68		(3)
Investments & Protection Services	1 195	1 204	-	-
<i>Asset Management</i>	192	186		
<i>Assurance</i>	281	296		
<i>Real Estate</i>	404	406		
<i>Wealth Management</i>	318	316		
Autres Activités	3	3		
Total des écarts d'acquisition	5 282	5 121	(19)	151
Ecart d'acquisition négatif			277	
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			258	

4.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2022
Provisions sur engagements sociaux	6 532	(81)	(512)	(925)	199	5 213
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	93	(25)	-	-	-	68
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.h)	1 425	(22)	(42)	-	17	1 378
Provisions pour litiges	992	171	(122)	-	11	1 052
Autres provisions pour risques et charges	1 145	227	(83)	-	37	1 326
Total des provisions pour risques et charges	10 187	270	(759)	(925)	264	9 037

4.n COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2022	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensatio n et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	210 838		210 838			210 838
Prêts et opérations de pension	450 598	(154 023)	296 575	(43 779)	(230 621)	22 175
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	920 089	(550 522)	369 567	(227 095)	(61 336)	81 136
Actifs financiers au coût amorti	1 011 567		1 011 567	(713)	(3 754)	1 007 100
<i>Dont opérations de pension</i>	4 828		4 828	(713)	(3 754)	361
Comptes de régularisation et actifs divers	212 154		212 154		(36 632)	175 522
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	150 339		150 339		(36 632)	113 707
Autres actifs non soumis à compensation	790 306		790 306			790 306
TOTAL ACTIF	3 595 552	(704 545)	2 891 007	(271 587)	(332 343)	2 287 077

En millions d'euros, au 30 juin 2022	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensatio n et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	128 819		128 819			128 819
Dépôt et opération de pension	489 422	(154 023)	335 399	(41 070)	(263 114)	31 215
Dettes représentées par un titre	67 057		67 057			67 057
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	894 008	(550 522)	343 486	(227 095)	(37 079)	79 312
Passifs financiers au coût amorti	1 200 403		1 200 403	(3 422)	(21 918)	1 175 063
<i>Dont opérations de pension</i>	27 940		27 940	(3 422)	(21 918)	2 600
Comptes de régularisation et passifs divers	198 481		198 481		(54 979)	143 502
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	132 557		132 557		(54 979)	77 578
Autres dettes non soumises à compensation	496 833		496 833			496 833
TOTAL DETTES	3 475 023	(704 545)	2 770 478	(271 587)	(377 090)	2 121 801

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	191 507		191 507			191 507
Prêts et opérations de pension	398 413	(148 605)	249 808	(34 906)	(194 920)	19 982
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	711 002	(461 899)	249 103	(159 997)	(32 435)	56 671
Actifs financiers au coût amorti	944 261		944 261	(355)	(1 983)	941 923
<i>Dont opérations de pension</i>	2 541		2 541	(355)	(1 983)	203
Comptes de régularisation et actifs divers	179 123		179 123		(31 945)	147 178
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	136 142		136 142		(31 945)	104 197
Autres actifs non soumis à compensation	820 642		820 642			820 642
TOTAL ACTIF	3 244 948	(610 504)	2 634 444	(195 258)	(261 283)	2 177 903

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	112 338		112 338			112 338
Dépôts et opérations de pension	442 061	(148 605)	293 456	(34 156)	(241 481)	17 819
Dettes représentées par un titre	70 383		70 383			70 383
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	709 373	(461 899)	247 474	(159 997)	(34 076)	53 401
Passifs financiers au coût amorti	1 123 383		1 123 383	(1 105)	(7 816)	1 114 462
<i>Dont opérations de pension</i>	9 498		9 498	(1 105)	(7 816)	577
Comptes de régularisation et passifs divers	145 399		145 399		(30 655)	114 744
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	101 923		101 923		(30 655)	71 268
Autres dettes non soumises à compensation	519 504		519 504			519 504
TOTAL DETTES	3 122 441	(610 504)	2 511 937	(195 258)	(314 028)	2 002 651

5. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	30 juin 2022	31 décembre 2021
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	3 681	3 501
- à la clientèle	387 945	362 902
Ouverture de crédits confirmés	350 678	328 741
Autres engagements en faveur de la clientèle	37 267	34 161
Total des engagements de financement donnés	391 626	366 403
<i>dont strate 1</i>	345 664	321 368
<i>dont strate 2</i>	21 025	22 529
<i>dont strate 3</i>	1 365	1 088
<i>dont activités d'assurance</i>	1 566	1 810
<i>dont engagements de financement donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	22 006	19 608
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	36 704	38 708
- de la clientèle	7 544	6 729
Total des engagements de financement reçus	44 248	45 437
<i>dont engagements de financement reçus liés aux actifs destinés à être cédés</i>	10 649	8 711

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	30 juin 2022	31 décembre 2021
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	56 752	30 221
- d'ordre de la clientèle	122 609	141 074
Cautions immobilières	2 743	2 474
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	69 955	64 571
Autres garanties d'ordre de la clientèle	49 911	74 029
Total des engagements de garantie donnés	179 361	171 295
<i>dont strate 1</i>	165 260	159 247
<i>dont strate 2</i>	13 265	10 953
<i>dont strate 3</i>	815	833
<i>dont activités d'assurance</i>	21	262
<i>dont engagements de garantie donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	-

5.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	30 juin 2022	31 décembre 2021
Titres à livrer	28 738	11 608
Titres à recevoir	29 233	10 604

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2022 à 2 468 663 292 euros, divisé en 1 234 331 646 actions de 2 euros de nominal chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2021).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2020	721 971	38	979 314	42	1 701 285	80
Mouvements nets			(979 314)	(42)	(979 314)	(42)
Actions détenues au 30 juin 2021	721 971	38			721 971	38
Acquisitions effectuées	15 466 915	900			15 466 915	900
Réduction de capital	(15 466 915)	(900)			(15 466 915)	(900)
Actions détenues au 31 décembre 2021	721 971	38			721 971	38
Mouvements nets			1 285 734	58	1 285 734	58
Actions détenues au 30 juin 2022	721 971	38	1 285 734	58	2 007 705	96

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2021, BNP Paribas SA a racheté sur le marché puis annulé 15 466 915 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'Administration du 28 septembre 2021.

Au 30 juin 2022, le Groupe détient 2 007 705 actions BNP Paribas représentant 96 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive.

Le 15 avril 2021, BNP Paribas Personal Finance a remboursé ces émissions, pour un montant de 80 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable sur l'indice TEC 10.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 19 février 2021, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2031, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 8 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 600 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,5 %.

Le 30 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2016, pour un montant de 1 500 millions de dollars, avant sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625 %.

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006 pour un montant de 150 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,45 %.

Le 12 janvier 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2027, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 19 février 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 1 100 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,195 %.

Le 14 mars 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2016 pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75 %.

Le 17 juin 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2015, pour un montant de 750 millions de d'euros, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Mars 2019	USD	1 500	semestrielle	6,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149%
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500%	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372%
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625%	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340%
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625%	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196%
Total au 30 juin 2022 en contrevaaleur euro historique		7 853⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2022, le Groupe BNP Paribas détenait 29 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscriptions d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	1er semestre 2022	1er semestre 2021 retraité selon IFRS 5
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	4 979	4 444
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 232 891 613	1 248 309 503
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 232 891 613	1 248 309 503
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	4,04	3,56
dont activités poursuivies (en euros)	3,74	3,27
dont activités destinées à être cédées (en euros)	0,30	0,29
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	4,04	3,56
dont activités poursuivies (en euros)	3,74	3,27
dont activités destinées à être cédées (en euros)	0,30	0,29

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le dividende par action versé en 2022 au titre du résultat de l'exercice 2021 s'élève à 3,67 euros. Les dividendes par action versés en juin et septembre 2021 au titre du résultat de l'exercice 2020 se sont élevés respectivement à 1,11 euro et à 1,55 euro, soit un total de 2,66 euros.

6.b PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans l'annexe 4.m « Provisions pour risques et charges » des Etats Financiers consolidés au 30 juin 2022, une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2022 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliards de dollars américain prétendument transférée aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et du « U.S. District Court » entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS pourrait chercher à déposer à nouveau certaines demandes qui ont été précédemment rejetées. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Le jugement est assorti de l'exécution provisoire sur les intérêts civils. BNP Paribas Personal Finance a interjeté appel de la décision le 6 mars 2020. Par ailleurs, une demande en référé de suspension de l'exécution provisoire a également été initiée, mais celle-ci a été déboutée par ordonnance du 25 septembre 2020. Les dommages-intérêts ont été versés par BNP Paribas Personal Finance aux parties civiles, sans préjudice de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Paris et des procédures judiciaires civiles qui suivent leurs cours par ailleurs.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

6.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

- **Opérations du premier semestre 2022**

- **bpost banque**

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a racheté la participation résiduelle de 50 % dans bpost banque.

Le groupe BNP Paribas prend ainsi le contrôle de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti pour 11 milliards d'euros, et de constater au compte de résultat un écart d'acquisition négatif de 245 millions d'euros.

- **Axepta SpA**

Le 4 janvier 2022, Banca Nazionale del Lavoro a cédé 80 % de sa participation résiduelle dans Wordline Merchant Services Italia (ex-Axepta SpA).

Le groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

La cession de cette quote-part conduit à la comptabilisation sur la ligne « Gains net sur autres actifs immobilisés » d'un résultat de 204 millions d'euros.

La participation résiduelle de 20 % est consolidée par mise en équivalence pour sa valeur réévaluée, incluant un écart d'acquisition de 41 millions d'euros.

- **FLOA**

Le 31 janvier 2022, BNP Paribas SA a acquis 100% du capital de FLOA.

Le groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers coût amorti.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 154 millions d'euros.

- **UkrSibbank**

Dans le contexte du conflit en Ukraine, le Groupe a réévalué la nature du contrôle exercé sur sa filiale UkrSibbank et a conclu à la perte du contrôle exclusif, et à la conservation d'une influence notable sur l'entité. Cette situation conduit le Groupe à la consolider par mise en équivalence à partir du 1^{er} mars 2022.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'une moins-value de -159 millions d'euros et le reclassement en résultat des variations cumulées d'actifs et passifs liées aux parités monétaires de -274 millions d'euros, enregistrés en « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Cette opération a pour conséquence de diminuer le bilan du Groupe en date de perte de contrôle de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers coût amorti.

- **Opérations réalisées en 2021**

- **Allfunds Group Plc**

Au 31 décembre 2020, le Groupe BNP Paribas détenait 22,5 % du capital d'Allfunds Group Plc – leader du marché européen de la distribution de fonds.

Le 23 avril 2021, le Groupe participe à l'introduction en bourse de Allfunds, en apportant 6,7 % du capital. Le résultat de cession avant impôts s'élève à 300 millions d'euros.

Le 16 septembre 2021, le Groupe cède 2 % du capital de Allfunds. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 13,8 % du capital et conserve une influence notable. Le résultat de cession avant impôts s'élève à 144 millions d'euros.

- **Verner Investissements**

Le 13 juillet 2021, BNP Paribas SA a racheté la participation résiduelle de 50 % dans Verner Investissements, holding des entités Exane.

Le groupe BNP Paribas prend ainsi le contrôle de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du deuxième semestre 2021.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 6 milliards d'euros, notamment les actifs financiers en valeur de marché par résultat pour 3,7 milliards d'euros, et de constater au compte de résultat un écart d'acquisition négatif de 111 millions d'euros.

Y compris la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en contrepartie du compte de résultat, l'impact net de la prise de contrôle s'établit à -51 millions d'euros.

6.d ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Financial Group pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération devrait être réalisée formellement au cours de l'année 2022, sous réserve des conditions suspensives habituelles, incluant l'approbation des autorités compétentes. Le Groupe considère dès lors que la perte de contrôle dans le délai d'un an est hautement probable.

Le groupe d'actifs concerné par l'accord comprend l'essentiel des entités de l'ensemble homogène BancWest (voir référence D2 en note 6.g *Périmètre de consolidation*). BancWest est donc qualifié d'activité destinée à être cédée (voir note 1.i *Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*).

En application des dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, les états financiers consolidés du Groupe sont adaptés pour présenter BancWest de manière séparée :

- les actifs sont reclassés sur une ligne distincte du bilan "Actifs destinés à être cédés" ;
 - les passifs sont également reclassés sur une ligne distincte "Dettes liées aux actifs destinés à être cédés" ;
 - les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation d'actifs et de passifs sont présentés séparément dans l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres. Ce retraitement est également réalisé sur le premier semestre 2021 ;
 - les produits et charges sont reclassés sur une ligne distincte "Résultat net des activités destinées à être cédées" au sein du compte de résultat. Ce résultat inclut les produits et charges des opérations internes réalisées avec BancWest, dès lors qu'à la suite de la cession, le Groupe ne bénéficiera plus de ces produits ou n'encourra plus ces charges. Ce reclassement est également réalisé sur le premier semestre 2021 ;
 - la variation nette de la trésorerie est isolée sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. Ce retraitement est également réalisé sur le premier semestre 2021.
- **Résultat net des activités destinées à être cédées**

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2022	1er semestre 2021 <i>retraité selon IFRS 5</i>
Produit net bancaire	1 309	1 241
Frais de gestion	(942)	(787)
Résultat brut d'exploitation	367	454
Coût du risque	165	(2)
Résultat d'exploitation	532	452
Gains nets sur actifs immobilisés	1	5
Résultat avant impôt	533	457
Impôt sur les bénéfices	(168)	(89)
Résultat net des activités destinées à être cédées	365	368

- **Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées**

<i>En millions d'euros</i>	1er semestre 2022	1er semestre 2021 retraité selon IFRS 5
Résultat net des activités destinées à être cédées	365	368
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées	(209)	147
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(221)	135
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	194	280
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(542)	(124)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(17)	(29)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(191)	(43)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		
- Impôt sur les bénéfices	335	51
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	12	12
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	16	18
- Impôt sur les bénéfices	(4)	(6)
Total	156	515

- **Bilan des activités destinées à être cédées**

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Caisse, banques centrales	5 309	14 654
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	5 055	5 009
Actifs financiers au coût amorti	74 099	65 775
Immobilisations corporelles	454	428
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2 993	2 770
Autres actifs	2 981	2 631
Total actifs destinés à être cédés	90 891	91 267
Passifs financiers au coût amorti	74 726	73 041
Autres passifs	1 778	1 325
Total dettes liées aux actifs destinés à être cédés	76 504	74 366

- **Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées au 30 juin 2022**

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Eléments pouvant être rapportés au résultat	387	608
Parités monétaires	881	687
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(315)	(41)
Instruments dérivés de couverture	(179)	(38)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(113)	(125)
Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(113)	(125)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées	274	483

- **Actifs financiers au coût amorti classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »**

En millions d'euros, au	30 juin 2022		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	174	-	174
Strate 1	174	-	174
Prêts et créances envers la clientèle	56 328	(294)	56 034
Strate 1	52 457	(106)	52 351
Strate 2	3 439	(142)	3 297
Strate 3	432	(46)	386
Titres de dette	17 891	-	17 891
Strate 1	17 891	-	17 891
Total actifs financiers au coût amorti	74 393	(294)	74 099

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	52	-	52
Strate 1	52	-	52
Prêts et créances envers la clientèle	50 530	(476)	50 054
Strate 1	45 751	(172)	45 579
Strate 2	4 370	(217)	4 153
Strate 3	409	(87)	322
Titres de dette	15 669	-	15 669
Strate 1	15 669	-	15 669
Total actifs financiers au coût amorti	66 251	(476)	65 775

- **Tableau des flux de trésorerie des activités destinées à être cédées**

En millions d'euros	1er semestre 2022	1er semestre 2021 retraité selon IFRS 5
Diminution (augmentation) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	(9 330)	6 212
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	(64)	(47)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	(831)	(381)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	816	217
Diminution (augmentation) nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées	(9 409)	6 001

6.e INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 1er janvier 2021	4 640	9	(99)	4 550
Affectation du résultat de l'exercice 2020	(221)			(221)
Augmentations de capital et émissions	10			10
Réduction ou remboursement de capital	(73)			(73)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(125)			(125)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	37			37
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	66			66
Autres variations	12			12
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		6	34	40
Résultat net du premier semestre 2021	176			176
Situation au 30 juin 2021	4 522	15	(65)	4 472
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(14)			(14)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	18			18
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(28)			(28)
Autres variations	(3)			(3)
Transfert en réserves d'éléments non recyclables	1	(1)		-
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		1	(41)	(40)
Résultat net du second semestre 2021	216			216
Situation au 31 décembre 2021	4 712	15	(106)	4 621
Effet de l'application de la norme IAS 29	(14)		62	48
Situation au 1er janvier 2022	4 698	15	(44)	4 669
Affectation du résultat de l'exercice 2021	(122)			(122)
Augmentations de capital et émissions	23			23
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(136)			(136)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(126)			(126)
Autres variations	(1)			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		14	56	70
Résultat net du premier semestre 2022	207			207
Situation au 30 juin 2022	4 543	29	12	4 584

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2022	1er semestre 2022						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	98 007	922	280	44	34%	84	43	81
Autres intérêts minoritaires						123	234	41
TOTAL						207	277	122

	31 décembre 2021	1er semestre 2021						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	98 967	883	281	273	34%	79	73	163
Autres intérêts minoritaires						97	143	58
TOTAL						176	216	221

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours du premier semestre 2022 ni au cours du premier semestre 2021.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	1er semestre 2022		1er semestre 2021	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Bank BGZ BNP Paribas				
Cession partielle de 1,26% portant le taux de détention du Groupe à 87,43%			(11)	37
Total	-	-	(11)	37

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 365 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 322 millions d'euros au 31 décembre 2021.

6.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2022. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2022	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		103 252	740 725	843 977	851 794
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	94 127	21 261	3 253	118 641	119 182
Actifs destinés à être cédés	4 384	11 919	55 871	72 174	73 166
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 201 061		1 201 061	1 200 403
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	65 240	97 340		162 580	162 449
Dettes subordonnées (note 4.g)	17 020	7 770		24 790	25 702
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		74 735		74 735	74 726

⁽¹⁾ Hors location-financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		88 058	716 147	804 205	795 845
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	89 374	17 203	3 172	109 749	108 510
Actifs destinés à être cédés	4 587	11 081	49 838	65 507	64 847
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 123 937		1 123 937	1 123 383
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	64 660	86 854		151 514	149 723
Dettes subordonnées (note 4.g)	18 211	7 360		25 571	24 720
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		73 077		73 077	73 041

⁽¹⁾ Hors location-financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

6.g PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	(1)				(1)			
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey								S1
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Panama)	Panama				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

			30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING										
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)										
France										
	Atargatis ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Austin Finance ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Arbitrage	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Compagnie d'Investissement Italiens ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Compagnie d'Investissement Opéra ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Ellipsis Asset Management	France				S2	IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Eurotitrisation	France	ME	21,7%	21,7%		ME	21,7%	21,7%	V3
	Exane	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3

			30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Exane Asset Management	France	ME	51,0%	51,0%	V1	ME	50,0%	50,0%	V1/D3
	Exane Derivatives	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives Gerance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Participations	France	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	V1/D3
	FCT Juice ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière des Italiens ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financière Paris Haussmann ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière Taitbout ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Mediterranea ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Optichamps ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Parilease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Participations Opéra ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Verner Investissements	France				S4	IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Verner Investissements NewCo1	France				S4	IG	100,0%	100,0%	E3
	Verner Investissements NewCo2	France				S4	IG	100,0%	100,0%	E3
Autres pays d'Europe										
	Alectra Finance PLC ¹	Irlande								S3
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,7%		ME	13,8%	13,7%	V2
	Aquarius + Investments PLC ¹	Irlande				S3	IG	-	-	
	Aries Capital DAC ¹	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	AssetMatrix	Allemagne	ME	14,9%	14,9%		ME	14,9%	14,9%	V4
	Auseter Real Estate Opportunities SARL ¹	Luxembourg				S2	IG	-	-	
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Emissions Und Handels GmbH ¹	Allemagne	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Invest Holdings BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Islamic Issuance BV ¹	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Issuance BV ¹	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Technology LLC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ejesur SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ellipsis AM Suisse SARL	Suisse				S2	IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Expo Atlantico EAll Investimentos Imobiliarios SA ⁵	Portugal	IG	-	-	E2				
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA ⁵	Portugal	IG	-	-	E2				
	FScholen	Belgique	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Kantox Ltd	Royaume-Uni	ME	9,5%	9,5%		ME	9,5%	9,5%	V4
	Madison Arbor Ltd ¹	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC ¹	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Securasset SA ¹	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E1
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA ¹	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Utexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Utexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Canada Corp	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado ⁵	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP FS LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado ⁵	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Investments Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG II LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP VPG Master LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Dale Bakken Partners 2012 LLC	Etats-Unis	VM	23,8%	23,8%		VM	23,8%	23,8%	
	Decart Re Ltd ⁵	Bermudes	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Exane Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	FSI Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Starbird Funding Corp ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ASIE PACIFIQUE										
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	99,0%	99,0%	
	BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Contour Pte Ltd	Singapour								S2
	Pt Andalan Multi Guna	Indonésie	IG	100,0%	100,0%	D1				
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque commerciale en France										
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Réunion	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG	100,0%	100,0%	V1/D5	ME	46,0%	46,0%	
	Copartis	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Euro Securities Partners	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	GIE Ocean	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Jivago Holding	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E3

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Partecis	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Paylib Services	France	ME	14,3%	14,3%		ME	14,3%	14,3%	
	Portzamparc	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Protection 24	France								S2
	Société Lairoise de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNL banca commerciale										
	Artigiancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	EMF IT 2008 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	V2
	Immera SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E1
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Permico SPA	Italie	ME	21,6%	21,6%		ME	21,6%	21,6%	
	Serfactoring SPA	Italie								S2
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Tierre Securitisation SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela Consumer 2 SRL ¹	Italie								S1
	Vela Home SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela Mortgages SRL ¹	Italie				S3	IG	-	-	
	Vela OBG SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela RMBS SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Worldline Merchant Services Italia SPA (Ex- Axepta SPA)	Italie	ME	20,0%	20,0%	V2/D6	IG	100,0%	100,0%	
Banque commerciale en Belgique										
	Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	
	Banking Funding Company SA	Belgique				S3	ME	33,5%	33,5%	
	BASS Master Issuer NV ¹	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Batopin	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	E1
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2%	12,2%		ME	12,2%	12,2%	V3
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor AB	Suède								S1
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor NV	Pays-Bas								S1
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	V4

				30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
	BNPP FPE Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
	Bpost Banque	Belgique	IG	100,0%	99,9%	V1/D7	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		
	Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%		
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7%	81,6%		IG	81,7%	81,6%		
	Demetris NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%	E1					
	Epimede ⁸	Belgique	ME	-	-		ME	-	-		
	Esmee Master Issuer ⁴	Belgique	IG	-	-		IG	-	-		
	Immobilière Sauveniere SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-		
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%		
	Microstart	Belgique	IG	42,3%	76,8%		IG	42,3%	76,8%	V4	
	Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%		
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%		
Banque commerciale au Luxembourg											
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%		
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%		
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%		
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	Cofhylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%		
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,3%	97,3%		IG	97,3%	97,3%		
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	Lion International Investments SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%		
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0%	18,5%		ME	28,0%	18,5%		
	Visalux	Luxembourg	ME	25,3%	16,7%		ME	25,3%	16,7%		
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE											
Europe Méditerranée											
	Bank of Nanjing	Chine	ME	16,3%	16,3%	V1	ME	15,0%	15,0%	V1	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%		
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée								S2	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso								S2	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%		
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%		
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%		IG	100,0%	67,0%		
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%		ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%		
	BDSI	Maroc	IG	100,0%	96,4%		IG	100,0%	96,4%		
	BGZ Poland ABS1 DAC ¹	Irlande	IG	-	-		IG	-	-		
	BICI Bourse	Côte d'Ivoire	IG	90,0%	52,0%		IG	90,0%	52,0%	V4	
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%		
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	87,4%	87,4%		IG	87,4%	87,4%	V3	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0%	87,4%	E1				
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Solutions Spolka ZOO	Pologne				S3	IG	100,0%	87,4%	V3
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Dreams Sustainable AB	Suède	IG	57,5%	57,5%	E3				
	Joint Stock Company UkrSibbank	Ukraine	ME	60,0%	60,0%	D1	IG	60,0%	60,0%	
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	E2
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	TEB SH A	Serbie	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie								S2
BancWest										
	BancWest Holding Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D2
	BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	Bancwest Holding Inc Umbrella Trust ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	BancWest Investment Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D2
	Bank of the West	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D2
	Bank of the West Auto Trust 2018-1 ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	Bank of the West Auto Trust 2019-1 ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	Bank of the West Auto Trust 2019-2 ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BOW Auto Receivables LLC ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	BWC Opportunity Fund 2 Inc ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	BWC Opportunity Fund Inc ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	CFB Community Development Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D2
	Claas Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	D2
	Commercial Federal Affordable Housing Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D2
	Commercial Federal Community Development Corp	Etats-Unis								S1
	Commercial Federal Insurance Corp	Etats-Unis								S1
	Commercial Federal Investment Service Inc	Etats-Unis								S1
	First Santa Clara Corp ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	Liberty Leasing Co	Etats-Unis								S1
	United California Bank Deferred Compensation Plan Trust ⁶	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	D2
	Ursus Real Estate Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D2
METIERS SPECIALISES										
Personal Finance										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	AutoFlorence 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	AutoFlorence 2 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia 2019 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2019 ²	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2021 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autop Ocean Indien	France	IG	100,0%	97,8%		IG	100,0%	97,8%	
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Banco Cetelem SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BGN Mercantil E Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cafineo	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%		IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Cetelem Algérie	Algérie								S1
	Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%	E1				
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,0%		IG	100,0%	96,0%	
	Cetelem SA de CV	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,0%		IG	100,0%	81,0%	
	Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cofica Bail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Cofinoga Funding Two LP ⁵	Royaume-Uni								S1
	Cofiplan	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%		IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%	
	Domofinance	France	IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%		IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%	
	Domos 2017 ¹	France				S1	IG	-	-	
	E Carat 10 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	E Carat 7 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	E Carat 8 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	E Carat 9 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	E Carat 10 PLC ¹	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	E Carat 11 PLC ¹	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	E Carat 12 PLC ¹	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E2
	E Carat SA ¹	Luxembourg								S3
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
	Evollis	France	ME	41,0%	41,0%		ME	41,0%	41,0%	E3
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Florence SPV SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) ¹	Espagne	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%		ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%	
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Iqera Services	France	ME	24,5%	24,5%		ME	24,5%	24,5%	
	Loisirs Finance	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9%	95,6%		IG	95,9%	95,6%	
	Noria 2018-1 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2020 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Noria Spain 2020 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Olympia SAS	France								S3
	Opel Bank	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Espagne)	Espagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Grèce)	Grèce								S1
	Opel Bank (succ. Italie)	Italie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Finance BV	Belgique				S3	IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance NV	Pays-Bas	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance SA	Suisse	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Personal Finance Location	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	PF Services GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Phedina Hypotheken 2010 BV ¹	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
	Solfinéa	France								S3
	Suning Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	15,0%	15,0%		ME	15,0%	15,0%	
	Syigma Fundings Two Ltd	Royaume-Uni								S3

				30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	
	Symag	France								S2	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	92,8%		IG	100,0%	92,8%		
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		
	United Partnership	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		
	Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%		
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%		
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%		ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%	E3	
Arval											
	Artel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval AS	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval AS Norway	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Benelux BV	Pays-Bas				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Fleet Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Fuhrparkmanagement GmbH	Autriche								S4	
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval India Private Ltd	Inde								S3	
	Arval LLC	Russie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Maroc SA	Maroc	IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%		
	Arval OY	Finlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	ME	50,0%	50,0%	E1					
	Arval Relsa SPA	Chili	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%		
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Service Lease	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval Trading	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		

				30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	
	Cent ASL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E2	
	Cofiparc	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Locadif	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Louveo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	Public Location Longue Durée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		
Leasing Solutions											
	All In One Vermietung GmbH	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%		
	Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%		
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%		
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%		
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%		
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%		
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%		
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%		
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	82,5%		IG	100,0%	82,5%		
	BNPP Lease Group	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche								S4	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%		
	BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni								S1	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	87,4%		IG	100,0%	87,4%	V3	
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Leasing Solutions AS	Danemark	IG	100,0%	83,0%	E1					
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	E1	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%		
	Claas Financial Services	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		

			30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FL Zeebrugge ⁵	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co ⁵	Allemagne				S1	IG	-	-	
	Fortis Lease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100,0%	86,6%		IG	100,0%	86,6%	
	Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%		IG	50,1%	41,5%	
	JCB Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	MGF	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Natiocredibail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Pixel 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	RD Leasing IFN SA	Roumanie								S4
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	SNC Natiocredimurs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	E2
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	E2

				30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	
	Floa	France	IG	100,0%	100,0%	E3					
	Lyf SA	France	ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%		ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%		
	Lyf SAS	France	ME ⁽³⁾	48,9%	48,9%	V3	ME ⁽³⁾	49,1%	49,1%		
Personal Investors											
	Espresso Financial Services Private Limited	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%		
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%		
	Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%		
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%		
	Sharekhan Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%		
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES											
Assurance											
	AEW Immo-commercial ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-		
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%		
	Agathe Retail France	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%		
	Ambrosia Avril 2025 ⁵	France								S1	
	Ambrosia Mars 2026 ⁵	France								S1	
	Astridplaza	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4	
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7%	29,7%		VM	29,7%	29,7%		
	Becquerel ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Actions Croissance ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Actions Entrepreneurs ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Actions Euro ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Actions Monde ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Actions PME ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Actions PME ETI ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1	
	BNPP Aqua ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Best Selection Actions Euro ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-		
	BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif Emekliik AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée				S2	ME *	94,5%	94,5%	V4	
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif Levensverzekering NV	Pays-Bas								S4	
	BNPP Cardif Livforsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif Schadeverzekering NV	Pays-Bas								S4	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%		
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%		

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Convictions ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Alternative ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Infrastructure Investments Fund ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Deep Value ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Développement Humain ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Diversipierre ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Europe High Conviction Bond ^s	France								S1
	BNPP France Crédit ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Amérique du Nord ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Euro ^s	France								S3
	BNPP Midcap France ^s	France								S3
	BNPP Moderate Focus Italia ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Monétaire Assurance ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Multistratégies Protection 80 ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Next Tech ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Protection Monde ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Sélection Dynamique Monde ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Sélection Flexible ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Smallcap Euroland ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Social Business France ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	C Santé ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Camgestion Obliflexible ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Capital France Hotel	France	IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%		IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%	V4
	Cardif Alternatives Part I ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif BNPP AM Emerging Bond ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Convertibles World ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Signatures ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Euro ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Europe ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif CPR Global Return ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Edrim Signatures ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif El Djazair	Algérie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif IARD	France	IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%		IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%	
	Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%		IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%	
	Cardif Ltda	Brésil	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Seguros SA	Argentine	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Services AEIE	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Servicios SAC	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Vita Convex Fund Eur ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardimmo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cargeas Assicurazioni SPA	Italie								S2
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cedrus Carbon Initiative Trends ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7%	21,7%	E3				
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Bercy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Bercy Hotel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	E2
	CFH Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Cap d'Ail	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Montmartre	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Montparnasse	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	Corosa	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Darnell DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Diversipierre DVP 1	France	IG ⁽²⁾	100,0%	88,1%	V3	IG ⁽²⁾	100,0%	88,7%	E1
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP European Channel	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP Green Clover	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP Haussmann	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP Heron	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	Eclair ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Elegia Septembre 2028 ^s	France								S1
	EP L ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	EP1 Grands Moulins ^s	France	ME *	-	-		ME *	-	-	
	FDI Poncelet	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Fleur SAS	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	Foncière Partenaires ^s	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	FP Cardif Convex Fund USD ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Fundamenta ^s	Italie	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	G C Thematic Opportunities II ^s	Irlande	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	GIE BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%		IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	V2
	GPinvest 10	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	E3
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
	Hibernia France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	High Street Retail	France								S2

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7%	62,9%		VM	66,7%	62,9%	V3
	Icare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Icare Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	ME *	79,2%	74,1%		ME *	79,2%	74,1%	E3
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	ME *	79,2%	74,1%		ME *	79,2%	74,1%	E3
	Karapass Courtage	France	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Korian et Partenaires Immobilier 2	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Luizaseg	Brésil	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Natio Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Natio Fonds Ampère 1 ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Natio Fonds Athenes Investissement N 5 ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Natio Fonds Coline International ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Natio Fonds Collines Investissement N 1 ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Natio Fonds Collines Investissement N 3 ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	New Alpha Cardif Incubator Fund ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	E3
	Opéra Rendement ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Permal Cardif Co Investment Fund ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Pinnacle Pet Holding Ltd	Royaume-Uni	ME	30,0%	30,0%	E3				
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Preim Healthcare SAS ^s	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5%	47,5%		VM	47,5%	47,5%	
	Reumal Investissements	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Rueil Ariane	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SAS HVP	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 ^s	Luxembourg	VM	-	-		VM	-	-	E1
	SCI 68/70 rue de Lagny - Montreuil	France	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	V3	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Alpha Park	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0%	20,0%		VM	20,0%	20,0%	E2
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3%	23,3%		VM	23,3%	23,3%	E3
	SCI BNPP Pierre I	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Cardif Logement	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Citylight Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Défense Etoile	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	SCI Défense Vendôme	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Etoile du Nord	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Imefa Velizy	France	VM	21,8%	21,8%		VM	21,8%	21,8%	
	SCI Le Mans Gare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Liberté	France								S2
	SCI Nanterre Guillaeraies	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Nantes Carnot	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Odyssee	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Batignolles	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Turenne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Rueil Caudron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI SCOO	France	ME	46,4%	46,4%		ME	46,4%	46,4%	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Secar	France	VM	55,1%	55,1%		VM	55,1%	55,1%	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0%	17,7%		VM	20,0%	17,7%	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Wolftrathshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	E2
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	V1
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Tikehau Cardif Loan Europe ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Vallitres FCP ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Velizy Holding	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management DIFC Ltd	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd (Ex- BNPP Asset Management India Private Ltd)	Inde	ME ⁽³⁾	49,9%	49,0%	D8	IG	100,0%	98,2%	
	BNPP AM International Hedged Strategies ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,5%		IG	100,0%	99,5%	
	BNPP Asset Management France	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	99,9%	98,2%		IG	99,9%	98,2%	
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	97,9%		IG	99,7%	97,9%	
	BNPP Asset Management Nederland NV	Pays-Bas								S4
	BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Services Grouping	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP B Institutional II ⁶	Belgique	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Capital Partners	France								S4
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP European SME Debt Fund 2 SCSp RAIF ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Flexi I ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Funds ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP L1 ⁵	Luxembourg								S3
	BNPP Multigestion ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Perspectives ⁵	France								S3
	Drypnr AS	Norvège	IG	100,0%	0,0%		IG	100,0%	0,0%	
	EAB Group PLC	Finlande	ME	17,6%	17,3%		ME	17,6%	17,3%	
	Fundquest Advisor	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	V1
	Groevermogen NV	Pays-Bas								S3
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Harmony Prime ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,1%		ME	49,0%	48,1%	
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,5%		ME	13,8%	13,5%	V3

			30 juin 2022				31 décembre 2021			
Métiers	Dénomination	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Services Epargne Entreprise	France	ME	35,6%	35,6%		ME	35,6%	35,6%	
	Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée								S2
	SME Alternative Financing DAC ⁵	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant ⁶	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan ⁶	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
Real Estate										
	Auguste Thouard Expertise	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique								S4
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate APM CR SRO	Rép. Tchèque								S2
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH Lisbon Representative Office	Portugal	IG	94,9%	94,9%	E1				
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Magyarország Tanácsadó Es Ingatlankezelő ZRT	Hongrie								S2
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Développement Italy SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique								S4
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Transaction France	France	IG ⁽²⁾	96,7%	96,7%	V1	IG ⁽²⁾	96,6%	96,6%	V2
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
	Exeo Aura & Echo Offices Lda ⁵	Portugal	ME	-	-	E2				
	GIE Siège Issy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Horti Milano SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Lifizz	France								S4
	Nanterre Arboretum	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Partner's & Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME ⁽²⁾	-	-		IG / ME ⁽²⁾	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	E1
Principal Investments										
	BNPP Agility Capital	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Agility Fund Equity SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D4
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D4
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D4
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Euro Secured Notes Issuer ⁵	France		-	-	S3	IG	-	-	
	FCT Lafayette 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FCT Laffitte 2016 ¹	France								S1
	FCT Laffitte 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FCT Opéra 2014 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Pyramides 2022 ¹	France	IG	-	-	E2				

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Transvalor	France	ME	20,2%	20,2%		ME	20,2%	20,2%	E1

(a) Au 30 juin 2022, 14 entités d'Investissements de Private Equity versus 11 entités d'Investissements de Private Equity au 31 décembre 2021

(b) Au 30 juin 2022, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 13 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado V à X et Green Belem I) versus 15 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, Fondo de Titulizacion Structured Covered Bonds, RMBS Prado III à IX et Green Belem I) au 31 décembre 2021

(c) Au 30 juin 2022, 111 Sociétés de Construction Vente (83 IG et 28 ME) versus 115 Sociétés de Construction Vente (89 IG et 26 ME) au 31 décembre 2021

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement des seuils de consolidation
E2	Création d'entité
E3	Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)
S2	Cession, perte de contrôle ou d'influence notable
S3	Franchissement des seuils de consolidation
S4	Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2	Entités d'une activité destinée à être cédée
D3	Le groupe Verner Investissements était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 13 juillet 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 7.c.)
D4	Le groupe BNPP Partners for Innovation était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale.
D5	La Compagnie Financière pour le Loisirs était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par intégration globale.
D6	Worldline Merchant Services Italia SPA était consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de la cession partielle réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par mise en équivalence.
D7	bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par intégration globale.
D8	Baroda BNPP AMC Private Ltd était consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de la cession partielle réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par mise en équivalence.

ME *	Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
VM	Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat.

s	Entités structurées
t	Fonds commun de titrisation

Périmètre prudentiel de consolidation

- (1) Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
- (4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022 (Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022):

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société BNP Paribas SA, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 4 août 2022

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurence Dubois

Patrice Morot

Virginie Chauvin

2. RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3 (NON AUDITES)



PILIER 3 – CHAPITRE 5 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

30 juin 2022

CHIFFRES CLES

Les données relatives aux ratios de fonds propres ci-dessous tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 (article 473 bis du Règlement (UE) n° 2017/2395 et du Règlement (UE) n° 2020/873). L'impact de ces mesures transitoires sur les fonds propres et les ratios réglementaires est présenté dans la partie *Fonds propres* (voir tableau n°16 : IFRS9-FL).

Actualisation du tableau n° 1 du Document d'enregistrement universel 2021 p. 302.

► TABLEAU N°1 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

En millions d'euros	30 juin 2022	31 mars 2022	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2021
Fonds propres disponibles					
1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	91 992	92 057	91 976	92 474	91 137
2 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	99 676	100 478	100 255	101 498	100 162
3 Fonds propres totaux	118 682	119 270	117 256	118 363	116 058
Actifs pondérés					
4 Montant total des actifs pondérés	755 989	745 284	713 671	712 076	704 665
Ratios de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)					
5 Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	12,17%	12,35%	12,89%	12,99%	12,93%
6 Ratio de fonds propres de catégorie 1	13,18%	13,48%	14,05%	14,25%	14,21%
7 Ratio de fonds propres totaux	15,70%	16,00%	16,43%	16,62%	16,47%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Pillar 2 Requirement en pourcentage des actifs pondérés)					
EU 7a Exigences de Pillar 2 Requirement totales	1,39%	1,39%	1,25%	1,25%	1,25%
EU 7b dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,78%	0,78%	0,70%	0,70%	0,70%
EU 7c dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,04%	1,04%	0,94%	0,94%	0,94%
EU 7d Exigences totales de fonds propres SREP	9,39%	9,39%	9,25%	9,25%	9,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)					
8 Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
9 Coussin de fonds propres contracyclique	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%
EU 9a Coussin pour le risque systémique ⁽¹⁾	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10 Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
EU 10a Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (D-SIB)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
11 Exigences globales de coussin ⁽²⁾	4,11%	4,03%	4,03%	4,03%	4,03%
EU 11a Exigences globales de fonds propres totaux ⁽³⁾	13,50%	13,42%	13,28%	13,28%	13,28%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	6,14%	6,44%	7,11%	7,32%	7,22%
Ratio de levier					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽⁴⁾	2 657 582	2 668 847	2 442 524	2 583 864	2 529 619
14 Ratio de levier	3,75%	3,76%	4,10%	3,93%	3,96%
Ratio de levier hors effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème ⁽⁴⁾		3,76%	4,10%	3,93%	3,96%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)					
EU 14a Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c Exigences de ratio de levier SREP totales	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier global (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)					
EU 14d Exigences de coussin lié au ratio de levier ⁽⁵⁾	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e Exigences de ratio de levier globales ⁽⁵⁾	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)					
15 Valeur pondérée moyenne des actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux	468 653	472 004	464 878	458 700	450 338
EU 16a Valeur pondérée totale des sorties de trésorerie	560 119	552 161	534 182	515 981	506 324
EU 16b Valeur pondérée totale des entrées de trésorerie	213 766	202 958	193 158	184 440	183 433
16 Valeur ajustée des sorties de trésorerie nettes totales	346 353	349 203	341 024	331 541	322 891
17 Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	135,39%	135,25%	136,42%	138,70%	139,76%
Ratio de financement stable net (NSFR)					
18 Financement stable disponible total	1 072 837	1 117 444	1 094 731	1 086 828	1 072 628
19 Financement stable requis total	918 008	956 138	900 403	909 747	890 308
20 Ratio de financement stable net (NSFR)	116,87%	116,87%	121,58%	119,46%	120,48%

(1) Au 30 juin 2022, une nouvelle exigence de fonds propres est liée à l'introduction d'un coussin pour risque systémique (SyRB) sectoriel en Belgique de 9% sur les portefeuilles hypothécaires. Il remplace l'add-on en actifs pondérés sur ces expositions. L'impact de ces deux mesures est globalement neutre pour le Groupe.

(2) Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-SIB.

(3) Hors "Pillar 2 Guidance" non publique.

(4) L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème dans la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier a pris fin au 31 mars 2022. Entre le 30 juin 2021 et le 31 mars 2022, le Groupe n'avait pas retenu cette option.

(5) L'exigence de coussin lié au ratio de levier entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2023. Elle s'élèvera à 50% du coussin de fonds propres G-SIB applicable au Groupe au 1er janvier 2023.

Au 30 juin 2022, l'exigence de CET1 s'établit à 9,39%. Le niveau d'exigence minimal des ratios LCR et NSFR, s'élève à 100%.

Les exigences de Pillar 2 Requirement totales de 1,39 % depuis le 31 mars 2022 incluent une surcharge de 0,14% au titre des expositions non performantes sur les encours de crédit anciens accordés avant le 26 avril 2019. Le Groupe a choisi, en ligne avec les recommandations de la BCE, de ne plus déduire de ses fonds propres de base un montant (équivalent à 7 pb) qui correspondait à une partie de l'écart de provisionnement par rapport aux attentes du superviseur. Cette option se traduit par une augmentation symétrique du P2R par rapport à l'exigence de 1,32% qui était applicable depuis le 1er mars 2022.

L'Assemblée Générale des actionnaires a validé le 17 mai 2022 le versement d'un dividende ordinaire de 3,67 euros par action, payé en numéraire, soit une distribution de 50% du résultat 2021, hors rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminé. Ce versement porte le taux de distribution total au titre de l'année 2021 à 60 %, compte tenu du rachat d'actions de 900 millions d'euros, effectué au quatrième trimestre 2021, qui équivalait à une distribution de 10 %. Les fonds propres prudentiels et les ratios de fonds propres au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2022 tiennent compte de cette distribution au titre du résultat 2021.

Les fonds propres prudentiels et les ratios de fonds propres au 31 mars 2022 et au 30 juin 2022 tiennent compte d'un taux de distribution de 60% au titre du résultat 2022, hors rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminé et hors contribution de Bank of the West.

Actualisation du tableau n° 2 du Document d'enregistrement universel 2021 p. 303.

► TABLEAU N°2 : RATIO TLAC (EU KM2)

En millions d'euros		30 juin 2022	31 mars 2022	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2021
1	Fonds propres et autres instruments de dettes éligibles en TLAC	196 872	193 169	185 870	184 849	180 483
2	Actifs pondérés	755 989	745 284	713 671	712 076	704 665
3	RATIO TLAC (en pourcentage des actifs pondérés)	26,04%	25,92%	26,04%	25,96%	25,61%
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 657 582	2 668 847	2 442 524	2 583 864	2 529 619
5	RATIO TLAC (en pourcentage de l'exposition de levier)	7,41%	7,24%	7,61%	7,15%	7,13%
6a	Application de l'exemption prévue au paragraphe 4 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876(*)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6b	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876: montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC(*)	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
6c	Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876: part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC(*)	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué

(*) Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 8 826 millions d'euros au 30 juin 2022) peuvent être éligibles dans la limite de 3,5 % des actifs pondérés. Le Groupe n'utilise pas cette option au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, le ratio TLAC du Groupe s'élève à 26,04 % des actifs pondérés, sans utiliser les dettes senior préférées éligibles dans la limite de 3,5 % des actifs pondérés. Le Groupe est ainsi au-dessus du niveau minimal d'exigence applicable qui est de 22,11%. Cette exigence minimale tient compte d'un coussin de conservation de 2,50 %, d'un coussin G-SIBs de 1,50 %, d'un coussin contracyclique de 0,03 % et d'un coussin de risque systémique de 0,08%.

Le ratio TLAC du Groupe s'élève à 7,41 % des expositions de levier. Ce ratio est à comparer à une exigence minimale de 6,75%.

Les tables présentant le détail des instruments reconnus en fonds propres (CET1, AT1 et Tier 2) ainsi que les instruments de dettes éligibles au ratio TLAC (dette senior non préférée) sont disponibles dans la section *Dette BNP Paribas* du site des relations investisseurs : <https://invest.bnpparibas/recherche/dette/documents/informations-sur-les-programmes-et-les-emissions>

CHAMP D'APPLICATION

Actualisation du tableau n°8 du Document d'enregistrement universel 2021 p.326 et 327.

► TABLEAU N°8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU LI1-A / EU CC2)

	30 juin 2022						
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ^(*)	Périmètre prudentiel FinRep	Retraitement lié à l'effet de l'application de la norme IFRS 5 ^(**)	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 1)
<i>En millions d'euros</i>							
ACTIF							
Caisse, banques centrales	352 418	-	10	352 428	5 308	357 736	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							
Portefeuille de titres	210 838	553	364	211 755	645	212 400	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	450	547	-	996	-	996	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	3 143	-	-	3 143	19	3 161	2
Prêts et opérations de pensions	296 575	2 215	(306)	298 484	26	298 510	
Instruments financiers dérivés	354 070	325	(96)	354 299	260	354 559	
Instruments financiers dérivés de couverture	15 497	(64)	165	15 598	-	15 598	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres							
Titres de dette	38 385	2 691	-	41 076	5 055	46 131	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	-	2 691	-	2 691	-	2 691	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	10	-	-	10	-	10	2
Instruments de capitaux propres	2 285	-	-	2 285	-	2 285	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	770	-	-	770	-	770	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	890	-	-	890	-	890	2
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 341	-	139	37 480	174	37 654	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	252	-	(75)	177	-	177	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	-	-	-	-	-	-	2
Prêts et créances sur la clientèle	855 044	4 159	25 899	885 102	56 034	941 136	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	73	25	(73)	25	-	25	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	334	-	-	334	-	334	2
Titres de dette	119 182	-	(415)	118 767	17 891	136 658	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	100	-	-	100	-	100	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	72	-	-	72	-	72	2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(4 047)	-	-	(4 047)	-	(4 047)	
Placement des activités d'assurance	253 163	(253 163)	-	-	-	-	
Actifs d'impôts courants et différés	5 509	(52)	(115)	5 342	401	5 743	
Comptes de régularisation et actifs divers	212 154	(4 910)	(3 139)	204 105	1 649	205 754	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 699	3 904	2 845	13 448	-	13 448	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	6 040	3 697	(642)	9 095	-	9 095	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	550	208	827	1 585	-	1 585	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	36 070	(489)	(25 472)	10 109	455	10 564	
Immobilisations incorporelles	3 651	(225)	(126)	3 300	241	3 541	3
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 651	(225)	(126)	3 300	215	3 514	3
Écarts d'acquisition	5 282	(208)	(827)	4 247	2 752	6 999	3
Actifs destinés à être cédés ^(**)	90 891	-	-	90 891	(90 891)	-	
TOTAL ACTIF	2 891 007	(245 264)	(1 074)	2 644 669	-	2 644 669	

	30 juin 2022						
<i>En millions d'euros</i>	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation(*)	Périmètre prudentiel FinRep	Retraitement lié à l'effet de l'application de la norme IFRS 5 (**)	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 1)
DETTES							
Banques centrales	3 250	-	-	3 250	-	3 250	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							
Portefeuille de titres	128 819	-	-	128 819	-	128 819	
Dépôts et opérations de pensions	335 399	-	-	335 399	-	335 399	
Dettes représentées par un titre	67 057	(5 383)	(226)	61 448	-	61 448	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	-	-	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	22	-	-	22	-	22	5
Instruments financiers dérivés	315 460	731	(94)	316 097	325	316 422	
Instruments financiers dérivés de couverture	28 026	(2)	(18)	28 006	239	28 245	
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit	191 742	(6 376)	2	185 368	551	185 919	
Dettes envers la clientèle	1 008 661	1 541	3 843	1 014 045	74 027	1 088 072	
Dettes représentées par un titre	162 449	1 490	(501)	163 438	148	163 586	
Dettes subordonnées	25 702	(1 793)	-	23 909	-	23 909	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1 (***)</i>	-	-	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2 (****)</i>	24 758	-	-	24 758	-	24 758	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(14 993)	-	-	(14 993)	-	(14 993)	
Passifs d'impôts courants et différés	3 105	523	(476)	3 152	30	3 182	
Comptes de régularisation et passifs divers	198 481	(3 538)	(3 204)	191 739	1 010	192 749	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	231 779	(231 779)	-	-	-	-	
Provisions pour risques et charges	9 037	(556)	(400)	8 081	174	8 255	
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés (**)	76 504	-	-	76 504	(76 504)	-	
TOTAL DETTES	2 770 478	(245 142)	(1 074)	2 524 262	-	2 524 262	
CAPITAUX PROPRES							
Capital et réserves	111 254	4	-	111 258	-	111 258	6
Résultat de la période, part du Groupe	5 285	-	-	5 285	-	5 285	7
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	116 539	4	-	116 543	-	116 543	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(594)	(4)	-	(598)	-	(598)	
Total part du Groupe	115 945	-	-	115 945	-	115 945	
Intérêts minoritaires	4 584	(122)	-	4 462	-	4 462	8
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	120 529	(122)	-	120 407	-	120 407	
TOTAL PASSIF	2 891 007	(245 264)	(1 074)	2 644 669	-	2 644 669	

(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate et d'Arval mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.

(**) Voir note annexe 6.d des états financiers consolidés.

(***) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 1 sont comptabilisées en capitaux propres.

(****) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).

En millions d'euros	31 décembre 2021						Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation(*)	Périmètre prudentiel FinRep	Retraitement lié à l'effet de l'application de la norme IFRS 5 (**)	Périmètre prudentiel	
ACTIF							
Caisse, banques centrales	347 883	-	636	348 519	14 654	363 173	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							
Portefeuille de titres	191 507	547	466	192 520	628	193 148	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	417	547	-	964	-	964	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	2 315	-	-	2 315	24	2 339	2
Prêts et opérations de pensions	249 808	2 970	(275)	252 503	33	252 536	
Instruments financiers dérivés	240 423	654	(137)	240 940	202	241 142	
Instruments financiers dérivés de couverture	8 680	(48)	(13)	8 619	33	8 652	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres							
Titres de dette	38 906	2 691	-	41 597	5 009	46 606	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	-	2 690	-	2 690	-	2 690	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	10	-	-	10	-	10	2
Instruments de capitaux propres	2 558	-	-	2 558	-	2 558	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	842	-	-	842	-	842	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1 096	-	-	1 096	-	1 096	2
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 751	-	183	21 934	52	21 986	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	229	-	(53)	177	-	177	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	-	-	-	-	-	-	2
Prêts et créances sur la clientèle	814 000	3 863	28 786	846 649	50 054	896 703	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	104	25	(104)	25	-	25	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	334	-	-	334	-	334	2
Titres de dette	108 510	-	869	109 379	15 669	125 048	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	100	-	-	100	-	100	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	71	-	-	71	-	71	2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 005	-	44	3 049	-	3 049	
Placement des activités d'assurance	280 766	(280 766)	-	-	-	-	
Actifs d'impôts courants et différés	5 866	(22)	(53)	5 791	234	6 025	
Comptes de régularisation et actifs divers	179 123	(3 997)	(3 264)	171 862	1 501	173 363	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 528	5 577	2 719	14 824	-	14 824	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	5 970	5 350	(483)	10 837	-	10 837	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	433	222	881	1 536	-	1 536	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	35 083	(495)	(24 281)	10 307	428	10 735	
Immobilisations incorporelles	3 659	(231)	(119)	3 309	237	3 546	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 659	(231)	(119)	3 309	211	3 520	3
Ecarts d'acquisition	5 121	(222)	(881)	4 018	2 533	6 551	3
Actifs destinés à être cédés (**)	91 267	-	-	91 267	(91 267)	-	
TOTAL ACTIF	2 634 444	(269 479)	4 680	2 369 645	-	2 369 645	

	31 décembre 2021						
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation(*)	Périmètre prudentiel FinRep	Retraitement lié à l'effet de l'application de la norme IFRS 5 (**)	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
<i>En millions d'euros</i>							
DETTES							
Banques centrales	1 244	-	-	1 244	-	1 244	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							
Portefeuille de titres	112 338	-	-	112 338	-	112 338	
Dépôts et opérations de pensions	293 456	-	-	293 456	-	293 456	
Dettes représentées par un titre	70 383	(6 305)	(134)	63 944	-	63 944	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	205	-	-	205	-	205	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	40	-	-	40	-	40	5
Instruments financiers dérivés	237 397	517	(135)	237 779	277	238 056	
Instruments financiers dérivés de couverture	10 076	(2)	137	10 211	58	10 269	
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit	165 699	(6 394)	63	159 368	145	159 513	
Dettes envers la clientèle	957 684	1 190	8 089	966 963	72 639	1 039 602	
Dettes représentées par un titre	149 723	1 241	424	151 388	258	151 646	
Dettes subordonnées	24 720	(1 772)	1	22 949	-	22 949	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1 (***)</i>	-	-	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2 (****)</i>	22 379	-	-	22 379	-	22 379	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 367	-	-	1 367	-	1 367	
Passifs d'impôts courants et différés	3 103	92	(354)	2 841	29	2 870	
Comptes de régularisation et passifs divers	145 399	(2 624)	(3 135)	139 640	791	140 431	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	254 795	(254 795)	-	-	-	-	
Provisions pour risques et charges	10 187	(494)	(276)	9 417	169	9 586	
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés (**)	74 366	-	-	74 366	(74 366)	-	
TOTAL DETTES	2 511 937	(269 346)	4 680	2 247 271	-	2 247 271	
CAPITAUX PROPRES							
<i>Capital et réserves</i>	108 176	4	1	108 181	-	108 181	6
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	9 488	-	-	9 488	-	9 488	7
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	117 664	4	1	117 669	-	117 669	
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</i>	222	(6)	-	216	-	216	
Total part du Groupe	117 886	(2)	1	117 885	-	117 885	
Intérêts minoritaires	4 621	(134)	-	4 487	-	4 487	8
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	122 507	(133)	-	122 374	-	122 374	
TOTAL PASSIF	2 634 444	(269 479)	4 680	2 369 645	-	2 369 645	

(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate et d'Arval mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.

(**) Voir note annexe 6.d des états financiers consolidés.

(***) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 1 sont comptabilisées en capitaux propres.

(****) Les dettes admissibles en fonds propres Tier 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).

FONDS PROPRES

Actualisation du tableau n° 13 du Document d'enregistrement universel 2021 p.337.

► TABLEAU N°13 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS

En millions d'euros	30 juin 2022	31 décembre 2021
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 236	26 236
<i>dont actions ordinaires</i>	26 236	26 236
Bénéfices non distribués	77 668	77 456
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(361)	454
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	1 720	1 618
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 338	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	107 601	105 763
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	(15 609)	(13 787)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	91 992	91 976
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments^(*)	8 155	8 766
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	(471)	(487)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)^(*)	7 684	8 280
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)^(*)	99 676	100 255
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions^(*)	22 420	20 683
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(3 414)	(3 681)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)^(*)	19 006	17 001
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)^(*)	118 682	117 256

(*) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 applicables.

Actualisation du tableau n° 16 du Document d'enregistrement universel 2021 p. 340.

► TABLEAU N°16 : EFFET DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA NORME IFRS 9 (EU IFRS9-FL)

En millions d'euros	30 juin 2022	31 décembre 2021
Fonds propres		
1 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	91 992	91 976
2 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	91 780	91 389
3 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	99 676	100 255
4 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	99 464	99 668
5 Total des fonds propres	118 682	117 256
6 Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	118 696	117 125
Actifs pondérés		
7 Actifs pondérés	755 989	713 671
8 Actifs pondérés si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	756 195	714 041
Ratios de fonds propres		
9 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12,17%	12,89%
10 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	12,14%	12,80%
11 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	13,18%	14,05%
12 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	13,15%	13,96%
13 Total des fonds propres	15,70%	16,43%
14 Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	15,70%	16,40%
Ratio de levier		
15 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 657 582	2 442 524
16 Ratio de levier	3,75%	4,10%
17 Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	3,74%	4,08%

Le Groupe n'applique pas les dispositions prévues par l'article 468 du Règlement (UE) n° 2020/873 relatives au traitement temporaire des plus et moins-values latentes sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres émis par les administrations centrales, régionales ou locales.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES

Actualisation du tableau n° 17 du Document d'enregistrement universel 2021 p. 341.

► **TABLEAU N°17 : ACTIFS PONDERÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (EU OV1)**

<i>En millions d'euros</i>	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
	30 juin 2022	31 décembre 2021	30 juin 2022
1	Risque de crédit		
	581 145	553 861	46 492
2	Dont approche standard		
	223 436	205 747	17 875
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple		
	42 126	50 025	3 370
5	Dont approche basée sur les notations internes avancées (A-IRB)		
	315 583	298 089	25 247
6	Risque de contrepartie		
	48 443	40 437	3 875
7	Dont SACCR (dérivés)		
	1 539	2 238	123
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)		
	38 024	31 629	3 042
EU 8a	Dont expositions sur CCP liées aux activités de compensation		
	2 879	2 654	230
EU 8b	Dont CVA		
	5 984	3 908	479
9	Dont autres		
	17	8	1
15	Risque de règlement		
	38	33	3
16	Expositions de titrisation du portefeuille bancaire		
	15 933	13 627	1 275
17	Dont approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)		
	9 748	8 150	780
18	Dont approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)		
	1 203	1 288	96
19	Dont approche standard (SEC-SA)		
	4 982	4 190	399
EU 19a	Dont expositions pondérées à 1250% (ou déduites des fonds propres) ⁽¹⁾		
	-	-	-
20	Risque de marché		
	29 063	24 839	2 325
21	Dont approche standard		
	7 208	2 367	577
22	Dont approche fondée sur les modèles internes (IMA)		
	21 856	22 472	1 748
23	Risque opérationnel		
	61 819	63 209	4 946
EU 23a	Dont approche de base		
	4 396	4 141	352
EU 23b	Dont approche standard		
	11 332	11 321	907
EU 23c	Dont approche par mesure avancée (AMA)		
	46 091	47 747	3 687
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)		
	19 547	17 666	1 564
29	TOTAL		
	755 989	713 671	60 479

(1) Le groupe a opté pour l'approche par déduction plutôt qu'une pondération à 1250%. Le montant des expositions de titrisation du portefeuille bancaire déduites des fonds propres atteint 216 millions d'euros au 30 juin 2022 (186 millions d'euros au 31 décembre 2021).

► **TABLEAU N°22 : COMPOSITION DU RATIO TLAC (EU TLAC1)**

En millions d'euros		30 juin 2022	31 décembre 2021
Fonds propres prudents			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	91 992	91 976
2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	7 684	8 280
6	Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	19 006	17 001
11	Total des fonds propres éligibles en TLAC	118 682	117 256
Instruments de dette éligibles en TLAC			
12	Dettes senior non-préférées émises par l'entité de résolution (dettes non <i>grandfathered</i>) ^(*)	75 679	67 003
EU-12a	Dettes senior non-préférées émises par d'autres entités au sein du groupe de résolution (dettes non <i>grandfathered</i>)	-	-
EU-12b	Dettes senior non-préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i>)	-	-
EU-12c	Fraction amortie des instruments de Tier 2 ayant une échéance résiduelle supérieure à 1 an	2 511	1 610
13	Dettes senior préférées (dettes non <i>grandfathered</i> , avant application du plafond de 3,5% des actifs pondérés)	Option non appliquée	Option non appliquée
EU-13a	Dettes senior préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i> avant application du plafond de 3,5% des actifs pondérés)	Option non appliquée	Option non appliquée
14	Dettes senior préférées (après application du plafond de 3,5% des actifs pondérés)	Option non appliquée	Option non appliquée
17	Instruments de dette éligibles en TLAC (avant ajustements règlementaires)	78 190	68 613
EU-17a	dont dettes remplissant l'exigence de subordination	78 190	68 613
Fonds propres prudents et instruments de dette éligibles en TLAC : ajustements règlementaires			
18	Fonds propres prudents et instruments de dette éligibles en TLAC avant ajustements règlementaires	196 872	185 870
19	Déduction d'exposition entre groupes de résolution à points d'entrée multiples	-	-
20	Déduction des détentions d'autres instruments de dette éligible en TLAC	-	-
22	Fonds propres prudents et instruments de dette éligibles en TLAC après ajustements règlementaires	196 872	185 870
Actifs pondérés et exposition de levier			
23	Actifs pondérés	755 989	713 671
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 657 582	2 442 524
25	RATIO TLAC (en pourcentage des actifs pondérés)	26,04%	26,04%
26	RATIO TLAC (en pourcentage de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier)	7,41%	7,61%
27	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences du groupe de résolution (en pourcentage des actifs pondérés)	6,14%	7,11%
28	Exigence globale de coussin de fonds propres	4,11%	4,03%
29	dont coussin de conservation	2,50%	2,50%
30	dont coussin contracyclique	0,03%	0,03%
31	dont coussin pour risque systémique	0,08%	0,00%
EU-31a	dont coussin G-SIBs ou coussin D-SIBs	1,50%	1,50%
EU-32	Montant total des engagements exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013	2 015 273	1 838 294

(*) Capital restant dû

Au 30 juin 2022, le ratio TLAC du Groupe est largement au-dessus du niveau minimal d'exigence applicable. Ce ratio s'élève à 26,04 % des actifs pondérés, sans utiliser les dettes senior préférées éligibles dans la limite de 3,5% des actifs pondérés. Il s'élève à 7,41 % des expositions de levier.

► **TABLEAU N°23 : HIÉRARCHIE DES CRÉANCIERS DE L'ENTITÉ DE RÉOLUTION - BNP PARIBAS SA(*) (EU TLAC3)**

		30 juin 2022				
		Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité				
En millions d'euros		1	2	2	4	TOTAL
1	Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1(**)	Fonds propres AT1(**)	Fonds propres T2(**)	Dettes senior non préférées(***)	
2	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette	121 506	7 853	24 516	80 907	234 782
3	dont instruments de dette exclus	-	-	-	-	-
4	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles	121 506	7 853	24 516	80 907	234 782
5	dont instruments éligibles au ratio TLAC	121 506	7 853	24 507	75 679	229 545
6	dont échéance résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans	-	-	4	7 193	7 197
7	dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans	-	-	9 263	25 759	35 022
8	dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	-	-	8 383	32 416	40 799
9	dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)	-	-	6 120	10 311	16 431
10	dont instruments perpétuels	121 506	7 853	737	-	130 096

(*) Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

(**) Montants avant ajustements réglementaires.

(***) Capital restant dû

		31 décembre 2021				
		Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité				
En millions d'euros		1	2	2	4	TOTAL
1	Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1(**)	Fonds propres AT1(**)	Fonds propres T2(**)	Dettes senior non préférées(***)	
2	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette	115 558	9 207	22 118	69 914	216 797
3	dont instruments de dette exclus	-	-	-	-	-
4	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles	115 558	9 207	22 118	69 914	216 797
5	dont instruments éligibles au ratio TLAC	115 558	8 237	21 762	67 003	212 560
6	dont échéance résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans	-	-	12	5 768	5 780
7	dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans	-	-	6 264	22 380	28 644
8	dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	-	-	8 128	29 487	37 615
9	dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)	-	-	6 642	9 368	16 010
10	dont instruments perpétuels	115 558	8 237	716	-	124 511

(*) Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

(**) Montants avant ajustements réglementaires.

(***) Capital restant dû

Actualisation du tableau n°24 du Document d'enregistrement universel 2021 p.352.

Depuis le 28 juin 2021, les établissements sont soumis à une exigence minimale de ratio de levier de 3%. Au 30 juin 2022, le Groupe est au-dessus de cette exigence minimale avec un ratio de levier à 3,75%.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) seront soumis à une exigence complémentaire de levier égale à 50% du coussin G-SIBs de l'établissement.

L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème dans la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier a pris fin au 31 mars 2022. Entre le 30 juin 2021 et le 31 mars 2022, le Groupe n'avait pas retenu cette option.

► TABLEAU N°24 : RATIO DE LEVIER - DETAIL

► Rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)

En millions d'euros		30 juin 2022	31 décembre 2021
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 891 007	2 634 444
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation prudentielle	(246 338)	(264 799)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	(4 019)	(4 240)
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)	-	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(106 251)	(32 959)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT) ^(*)	40 352	30 023
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	210 841	193 916
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	(2 710)	(2 563)
11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	(13 989)	(12 954)
12	Autres ajustements	(111 309)	(98 343)
13	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	2 657 582	2 442 524

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

► *Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2)*

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021	
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT^(*))			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT ^(*) et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 917 171	1 823 650
3	(Dédution des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(38 303)	(40 430)
6	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(16 080)	(13 950)
7	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT^(*) et actifs fiduciaires exclus)	1 862 788	1 769 269
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	95 807	70 791
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	149 061	132 005
9a	Dérogation pour dérivés: contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	(1 916)	(1 404)
10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	518 680	449 691
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(497 687)	(434 245)
13	Total des expositions sur dérivés	263 946	216 837
Expositions sur SFT^(*)			
14	Actifs SFT ^(*) bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	448 652	395 040
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT ^(*) bruts)	(154 054)	(148 651)
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT ^(*)	40 083	30 023
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	269	-
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	334 951	276 412
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	518 754	476 655
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(308 868)	(283 694)
22	Autres expositions de hors bilan	209 886	192 960
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)			
22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article CRR 429 bis, paragraphe 1.c) ^(**)	-	-
22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article CRR 429 bis, paragraphe 1.j (au bilan et hors bilan))	(13 989)	(12 954)
22k	(Total des expositions exemptées)	(13 989)	(12 954)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1 (tier 1)	99 676	100 255
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ^(**)	2 657 582	2 442 524
25	RATIO DE LEVIER ^(*)	3,75%	4,10%
25a	Ratio de levier (hors incidence d'exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%) ^(**)	3,75%	4,10%
Exigences de ratio de levier			
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(**) L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème dans la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier a pris fin au 31 mars 2022. Entre le 30 juin 2021 et le 31 mars 2022, le Groupe n'avait pas retenu cette option.

► Ventilation des expositions au bilan excepté dérivés, SFT^(*) et expositions exemptées (EU LR3)

En millions d'euros		30 juin 2022	31 décembre 2021
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT^(*) et expositions exemptées), dont :	1 864 879	1 770 265
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	210 138	190 179
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 654 741	1 580 087
EU-4	Obligations garanties	-	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	525 985	503 388
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	41 661	40 828
EU-7	Établissements	37 915	33 574
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	263 764	185 825
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	182 367	242 525
EU-10	Entreprises	379 053	356 553
EU-11	Expositions en défaut	12 684	13 711
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	211 313	203 683

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

RISQUE DE CREDIT

Actualisation du tableau n° 32 du Document d'enregistrement universel 2021 p.383.

► TABLEAU N°32 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS (EU CR8)

Variation du 2ème trimestre 2022

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont approche IRBA	Total	dont approche IRBA
1 31 mars 2022	574 470	314 201	45 958	25 136
2 Volume des actifs	7 804	1 553	624	124
3 Qualité des actifs	(1 962)	(1 935)	(157)	(155)
4 Mise à jour des modèles	6 959	6 259	557	501
5 Méthodologie et réglementation	(5 825)	(6 642)	(466)	(531)
6 Acquisitions et cessions	(208)	11	(17)	1
7 Variation des taux de change	5 537	3 392	443	271
8 Autres	(5 630)	(1 255)	(450)	(100)
9 30 juin 2022	581 145	315 583	46 492	25 247

Variation du 1^{er} semestre 2022

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont approche IRBA	Total	dont approche IRBA
1 31 décembre 2021	553 861	298 089	44 309	23 847
2 Volume des actifs	18 733	9 586	1 499	767
3 Qualité des actifs	(5 618)	(5 859)	(449)	(469)
4 Mise à jour des modèles	4 550	3 751	364	300
5 Méthodologie et réglementation	5 592	4 132	447	331
6 Acquisitions et cessions	2 076	20	166	2
7 Variation des taux de change	9 244	5 853	740	468
8 Autres	(7 292)	11	(583)	1
9 30 juin 2022	581 145	315 583	46 492	25 247

Risque de crédit approche IRBA

Actualisation du tableau n° 39 du Document d'enregistrement universel 2021 p.397.

► TABLEAU N°39 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE BANQUES CENTRALES, ADMINISTRATIONS CENTRALES ET INSTITUTIONS (EU CR6)

													30 juin 2022	
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées (**)	Correction de valeur et provisions (**)	
Banques centrales et administrations centrales	0,00 à < 0,15 %	486 603	1 742	47%	487 753	0,01%	100 à 1 000	2%	2	2 197	0%	2		
	0,00 à < 0,10 %	481 981	1 742	47%	483 130	0,01%	100 à 1 000	2%	2	1 093	0%	1		
	0,10 à < 0,15 %	4 623	0	52%	4 623	0,13%	0 à 100	19%	4	1 104	24%	1		
	0,15 à < 0,25 %	944	0	21%	944	0,20%	0 à 100	13%	2	151	16%	0		
	0,25 à < 0,50 %	2 549	183	55%	2 649	0,29%	0 à 100	27%	2	801	30%	2		
	0,50 à < 0,75 %	779	778	55%	1 207	0,69%	0 à 100	15%	2	391	32%	1		
	0,75 à < 2,50 %	646	497	55%	1 051	1,14%	0 à 100	17%	3	365	35%	2		
	0,75 à < 1,75 %	646	497	55%	1 051	1,14%	0 à 100	17%	3	365	35%	2		
	1,75 à < 2,5 %		0	20%	0	2,11%	0 à 100	50%	2	0	145%		0	
	2,50 à < 10 %	323	137	55%	398	5,66%	0 à 100	5%	4	90	23%	1		
	2,5 à < 5 %	17			17	3,07%	0 à 100	2%	1	1	6%	0		
	5 à < 10 %	307	137	55%	382	5,78%	0 à 100	5%	4	89	23%	1		
	10 à < 100 %	864	307	55%	1 032	17,37%	0 à 100	26%	2	1 669	162%	58		
	10 à < 20 %	299	297	55%	462	11,88%	0 à 100	4%	4	104	23%	2		
20 à < 30 %	564	10	55%	570	21,81%	0 à 100	45%	1	1 565	275%	56			
100% (défaut)	65	5	55%	68	100,00%	0 à 100	21%	3	132	196%	9			
SOUS-TOTAL		492 773	3 649	51%	495 102	0,07%		2%	2	5 796	1%	76	(30)	
Institutions	0,00 à < 0,15 %	27 947	15 543	41%	34 531	0,05%	1 000 à 10 000	29%	2	5 903	17%	5		
	0,00 à < 0,10 %	26 421	14 535	40%	32 445	0,04%	1 000 à 10 000	30%	2	5 447	17%	4		
	0,10 à < 0,15 %	1 527	1 008	51%	2 086	0,12%	100 à 1 000	28%	2	456	22%	1		
	0,15 à < 0,25 %	2 134	1 756	44%	2 908	0,18%	100 à 1 000	40%	2	1 022	35%	2		
	0,25 à < 0,50 %	2 538	1 032	46%	3 019	0,35%	100 à 1 000	24%	2	1 067	35%	2		
	0,50 à < 0,75 %	357	237	34%	440	0,58%	100 à 1 000	30%	3	182	41%	1		
	0,75 à < 2,50 %	2 395	923	42%	2 792	1,25%	100 à 1 000	28%	2	1 371	49%	10		
	0,75 à < 1,75 %	1 910	804	43%	2 257	1,10%	100 à 1 000	28%	2	1 209	54%	7		
	1,75 à < 2,5 %	486	119	37%	535	1,87%	0 à 100	25%	3	162	30%	3		
	2,50 à < 10 %	574	764	47%	934	4,35%	100 à 1 000	34%	2	918	98%	13		
	2,5 à < 5 %	491	374	44%	656	3,88%	100 à 1 000	44%	2	856	130%	11		
	5 à < 10 %	83	389	50%	279	5,45%	100 à 1 000	12%	1	62	22%	2		
	10 à < 100 %	297	68	35%	320	23,68%	100 à 1 000	53%	1	1 058	331%	41		
	10 à < 20 %	9	33	33%	20	14,65%	100 à 1 000	38%	2	42	210%	1		
20 à < 30 %	287	35	36%	300	24,29%	100 à 1 000	54%	1	1 016	339%	40			
100% (défaut)	189	0	25%	189	100,00%	0 à 100	96%	3	3	2%	181			
SOUS-TOTAL		36 430	20 324	42%	45 133	0,83%		30%	2	11 524	26%	255	(219)	
TOTAL		529 204	23 972		540 235				2	17 321	3%	331	(248)	

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021											Correction s de valeur et provisions (**)
		Expositio n au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondératio n moyenne	Montant des pertes anticipées (**)	
Banques centrales et administrations centrales	0,00 à < 0,15 %	461 043	1 105	55%	462 019	0%	100 à 1 000	2%	2	2 390	1%	3	
	0,00 à < 0,10 %	456 346	1 104	55%	457 322	0%	100 à 1 000	2%	2	1 360	0%	1	
	0,10 à < 0,15 %	4 697	0	47%	4 697	0%	0 à 100	19%	4	1 030	22%	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 293	3	45%	1 295	0%	0 à 100	13%	2	166	13%	0	
	0,25 à < 0,50 %	2 619	197	55%	2 727	0%	0 à 100	26%	2	802	29%	2	
	0,50 à < 0,75 %	886	664	55%	1 252	1%	0 à 100	16%	2	360	29%	1	
	0,75 à < 2,50 %	588	157	55%	818	1%	0 à 100	15%	3	222	27%	1	
	0,75 à < 1,75 %	492	151	55%	718	1%	0 à 100	14%	3	182	25%	1	
	1,75 à < 2,5 %	97	5	55%	99	2%	0 à 100	17%	3	40	41%	0	
	2,5 à < 10 %	398	153	55%	483	5%	0 à 100	4%	4	79	16%	1	
	2,5 à < 5 %	341	35	55%	360	4%	0 à 100	4%	4	58	16%	1	
	5 à < 10 %	58	119	55%	123	8%	0 à 100	2%	5	21	17%	0	
	10 à < 100 %	409	180	55%	508	14%	0 à 100	12%	3	336	66%	12	
	10 à < 20 %	296	176	55%	392	12%	0 à 100	4%	4	86	22%	2	
20 à < 30 %	113	4	55%	116	22%	0 à 100	39%	2	250	216%	10		
100% (défaut)	40	5	55%	43	100%	0 à 100	21%	2	4	8%	9		
SOUS-TOTAL		467 277	2 464	55%	469 143	0%		2%	2	4 359	1%	30	(29)
Institutions	0,00 à < 0,15 %	28 728	12 092	46%	34 524	0%	1 000 à 10 000	27%	2	5 384	16%	5	
	0,00 à < 0,10 %	27 210	11 476	46%	32 661	0%	1 000 à 10 000	27%	2	4 996	15%	4	
	0,10 à < 0,15 %	1 519	615	49%	1 863	0%	100 à 1 000	24%	3	389	21%	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 619	1 314	44%	2 202	0%	100 à 1 000	37%	2	755	34%	1	
	0,25 à < 0,50 %	2 813	1 380	45%	3 436	0%	100 à 1 000	33%	2	1 820	53%	4	
	0,50 à < 0,75 %	346	188	27%	397	1%	100 à 1 000	36%	2	231	58%	1	
	0,75 à < 2,50 %	1 904	634	41%	2 170	1%	100 à 1 000	25%	2	946	44%	7	
	0,75 à < 1,75 %	1 467	525	41%	1 683	1%	100 à 1 000	25%	2	798	47%	5	
	1,75 à < 2,5 %	436	109	43%	486	2%	100 à 1 000	26%	3	148	31%	3	
	2,50 à < 10 %	520	552	50%	795	5%	100 à 1 000	26%	2	715	90%	7	
	2,5 à < 5 %	302	239	40%	399	4%	100 à 1 000	33%	2	344	86%	3	
	5 à < 10 %	219	313	57%	397	6%	100 à 1 000	18%	2	371	93%	5	
	10 à < 100 %	34	62	42%	60	15%	100 à 1 000	41%	1	130	216%	4	
	10 à < 20 %	26	55	43%	50	13%	0 à 100	41%	1	101	204%	3	
	20 à < 30 %	7	7	32%	9	23%	0 à 100	47%	2	28	300%	1	
30 à < 100 %	1			1	53%	0 à 100	17%	3	1	84%	0		
100% (défaut)	183	0	28%	183	100%	0 à 100	95%	4	3	2%	175		
SOUS-TOTAL		36 148	16 222	45%	43 767	1%		28%	2	9 983	23%	205	(210)
TOTAL		503 425	18 686		512 910					14 342	3%	234	(239)

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

► **TABLEAU N°40 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE ENTREPRISES (EU CR6)**

														30 juin 2022	
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées (**)	Corrections de valeur et provisions (**)		
Entreprises - Financements spécialisés	0,00 à < 0,15 %	6 535	2 135	58%	7 777	0,08%	100 à 1 000	14%	4	1 380	18%	1			
	0,00 à < 0,10 %	3 677	1 226	68%	4 516	0,06%	100 à 1 000	16%	4	1 044	23%	0			
	0,10 à < 0,15 %	2 857	910	44%	3 261	0,12%	100 à 1 000	11%	4	336	10%	0			
	0,15 à < 0,25 %	6 097	2 463	44%	7 183	0,18%	100 à 1 000	17%	3	1 508	21%	2			
	0,25 à < 0,50 %	14 282	6 076	51%	17 409	0,36%	1 000 à 10 000	16%	4	5 313	31%	10			
	0,50 à < 0,75 %	7 015	3 508	50%	8 800	0,68%	1 000 à 10 000	16%	3	3 848	44%	9			
	0,75 à < 2,50 %	13 521	5 463	49%	16 196	1,36%	1 000 à 10 000	15%	3	7 607	47%	32			
	0,75 à < 1,75 %	10 904	4 328	47%	12 965	1,19%	1 000 à 10 000	15%	3	6 019	46%	23			
	1,75 à < 2,5 %	2 616	1 135	54%	3 231	2,07%	100 à 1 000	15%	3	1 588	49%	10			
	2,50 à < 10 %	7 203	3 333	55%	9 035	4,86%	1 000 à 10 000	11%	3	3 811	42%	50			
	2,5 à < 5 %	3 966	1 914	53%	4 975	3,31%	100 à 1 000	11%	3	2 161	43%	18			
	5 à < 10 %	3 238	1 419	58%	4 060	6,76%	100 à 1 000	12%	3	1 650	41%	32			
	10 à < 100 %	2 796	1 972	78%	4 330	16,09%	100 à 1 000	7%	4	1 452	34%	47			
	10 à < 20 %	2 407	1 934	78%	3 920	15,45%	100 à 1 000	6%	4	1 218	31%	39			
	20 à < 30 %	378	37	55%	398	21,85%	0 à 100	10%	4	226	57%	8			
30 à < 100 %	12			12	34,27%	0 à 100	12%	1	8	68%	0				
100% (défaut)		1 655	163	65%	1 762	100,00%	100 à 1 000	47%	2	93	5%	890			
SOUS-TOTAL		59 103	25 113	53%	72 491	4,50%		14%	3	25 011	35%	1 042	(1 037)		
Entreprises -PME	0,00 à < 0,15 %	1 946	2 011	57%	3 108	0,08%	1 000 à 10 000	35%	3	895	29%	0			
	0,00 à < 0,10 %	1 100	1 458	59%	1 959	0,06%	100 à 1 000	35%	3	527	27%	0			
	0,10 à < 0,15 %	847	553	54%	1 149	0,12%	1 000 à 10 000	34%	2	368	32%	0			
	0,15 à < 0,25 %	1 758	750	54%	2 189	0,18%	1 000 à 10 000	29%	3	762	35%	1			
	0,25 à < 0,50 %	7 660	1 707	52%	8 578	0,36%	10 000 à 20 000	29%	3	3 591	42%	9			
	0,50 à < 0,75 %	2 527	831	29%	2 781	0,65%	1 000 à 10 000	22%	3	1 194	43%	4			
	0,75 à < 2,50 %	10 055	2 289	46%	11 138	1,27%	20 000 à 30 000	26%	3	6 154	55%	36			
	0,75 à < 1,75 %	8 692	2 024	44%	9 607	1,15%	10 000 à 20 000	26%	3	5 334	56%	29			
	1,75 à < 2,5 %	1 363	265	62%	1 531	2,04%	1 000 à 10 000	21%	3	820	54%	7			
	2,50 à < 10 %	9 433	6 663	39%	12 035	4,28%	20 000 à 30 000	33%	3	8 853	74%	164			
	2,5 à < 5 %	6 576	5 992	38%	8 885	3,28%	10 000 à 20 000	34%	3	5 810	65%	97			
	5 à < 10 %	2 856	671	43%	3 151	7,11%	1 000 à 10 000	29%	3	3 043	97%	67			
	10 à < 100 %	1 388	216	39%	1 478	18,12%	1 000 à 10 000	28%	3	1 593	108%	75			
	10 à < 20 %	811	113	40%	858	13,90%	1 000 à 10 000	27%	3	837	97%	32			
	20 à < 30 %	515	101	36%	553	22,50%	1 000 à 10 000	31%	3	695	126%	38			
30 à < 100 %	62	3	78%	67	36,11%	0 à 100	18%	3	61	92%	4				
100% (défaut)		1 947	120	39%	2 011	100,00%	1 000 à 10 000	57%	3	1 051	52%	1344			
SOUS-TOTAL		36 715	14 587	44%	43 316	6,90%		29%	3	24 094	56%	1 634	(1 689)		
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	77 149	163 487	48%	155 528	0,08%	10 000 à 20 000	35%	2	38 758	25%	42			
	0,00 à < 0,10 %	42 275	128 285	48%	103 590	0,05%	1 000 à 10 000	34%	2	21 157	20%	19			
	0,10 à < 0,15 %	34 874	35 202	48%	51 938	0,12%	1 000 à 10 000	37%	2	17 600	34%	22			
	0,15 à < 0,25 %	45 387	34 012	43%	60 052	0,17%	1 000 à 10 000	35%	2	22 383	37%	37			
	0,25 à < 0,50 %	34 669	41 529	42%	52 316	0,35%	10 000 à 20 000	36%	2	27 732	53%	66			
	0,50 à < 0,75 %	11 800	12 933	32%	16 113	0,67%	20 000 à 30 000	29%	2	11 391	71%	23			
	0,75 à < 2,50 %	31 901	19 906	44%	40 939	1,37%	20 000 à 30 000	29%	2	30 028	73%	162			
	0,75 à < 1,75 %	24 102	16 262	44%	31 471	1,16%	20 000 à 30 000	31%	2	23 328	74%	112			
	1,75 à < 2,5 %	7 799	3 644	44%	9 468	2,07%	1 000 à 10 000	25%	2	6 700	71%	50			
	2,50 à < 10 %	24 337	27 037	41%	34 649	4,83%	20 000 à 30 000	32%	2	45 772	132%	251			
	2,5 à < 5 %	14 559	13 714	43%	19 938	3,38%	10 000 à 20 000	32%	2	19 880	100%	226			
	5 à < 10 %	9 779	13 323	39%	14 711	6,79%	10 000 à 20 000	32%	2	25 892	176%	25			
	10 à < 100 %	5 585	5 182	44%	7 886	16,26%	1 000 à 10 000	30%	3	10 802	137%	381			
	10 à < 20 %	4 108	4 178	44%	5 954	14,09%	1 000 à 10 000	29%	3	7 914	133%	244			
	20 à < 30 %	1 391	998	45%	1 841	22,29%	1 000 à 10 000	32%	2	2 789	152%	131			
30 à < 100 %	85	5	104%	91	36,36%	100 à 1 000	18%	3	99	108%	6				
100% (défaut)		5 291	1 447	51%	6 036	100,00%	1 000 à 10 000	49%	2	2 061	34%	3553			
SOUS-TOTAL		236 119	305 531	45%	373 519	2,70%		34%	2	188 928	51%	4 514	(4 796)		
TOTAL		331 938	345 231		489 326					238 033	49%	7 191	(7 522)		

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

31 décembre 2021														
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées (**)	Corrections de valeur et provisions (**)	
Entreprises - Financements spécialisés	0,00 à < 0,15 %	5 767	3 313	59%	7 725	0%	100 à 1 000	16%	4	1 475	19%	1		
	0,00 à < 0,10 %	3 385	2 431	63%	4 921	0%	100 à 1 000	17%	3	987	20%	1		
	0,10 à < 0,15 %	2 383	882	48%	2 804	0%	100 à 1 000	13%	4	488	17%	0		
	0,15 à < 0,25 %	5 853	2 501	42%	6 969	0%	100 à 1 000	17%	3	1 493	21%	2		
	0,25 à < 0,50 %	13 689	6 367	52%	16 991	0%	1 000 à 10 000	15%	4	4 843	29%	9		
	0,50 à < 0,75 %	7 392	3 573	51%	9 235	1%	1 000 à 10 000	15%	3	3 860	42%	10		
	0,75 à < 2,50 %	13 019	5 742	43%	15 467	1%	1 000 à 10 000	14%	3	6 611	43%	29		
	0,75 à < 1,75 %	10 683	4 691	40%	12 580	1%	1 000 à 10 000	15%	3	5 432	43%	22		
	1,75 à < 2,5 %	2 336	1 052	52%	2 887	2%	100 à 1 000	13%	3	1 179	41%	7		
	2,50 à < 10 %	6 653	2 992	54%	8 278	5%	1 000 à 10 000	11%	3	3 375	41%	42		
	2,5 à < 5 %	3 154	1 952	52%	4 177	3%	100 à 1 000	12%	3	1 677	40%	16		
	5 à < 10 %	3 499	1 040	58%	4 101	6%	100 à 1 000	10%	4	1 698	41%	26		
	10 à < 100 %	2 185	2 563	73%	4 057	16%	100 à 1 000	7%	4	1 578	39%	43		
	10 à < 20 %	1 868	2 542	73%	3 726	15%	100 à 1 000	6%	4	1 331	36%	33		
	20 à < 30 %	317	21	70%	332	22%	0 à 100	13%	4	247	74%	10		
	30 à < 100 %													
	100% (défaut)	1 889	62	76%	1 936	100%	100 à 1 000	46%	2	195	10%	1007		
SOUS-TOTAL		56 446	27 114	52%	70 658	5%		14%	3	23 429	33%	1 143	(1 135)	
Entreprises -PME	0,00 à < 0,15 %	1 938	1 834	54%	2 938	0%	1 000 à 10 000	33%	3	747	25%	1		
	0,00 à < 0,10 %	1 145	1 552	56%	2 022	0%	100 à 1 000	33%	3	475	23%	0		
	0,10 à < 0,15 %	793	282	43%	917	0%	1 000 à 10 000	32%	3	272	30%	0		
	0,15 à < 0,25 %	1 814	1 239	50%	2 463	0%	1 000 à 10 000	30%	3	769	31%	1		
	0,25 à < 0,50 %	7 572	1 774	54%	8 555	0%	10 000 à 20 000	28%	3	3 137	37%	9		
	0,50 à < 0,75 %	2 494	977	34%	2 836	1%	1 000 à 10 000	22%	3	1 121	40%	4		
	0,75 à < 2,50 %	9 358	2 077	46%	10 327	1%	20 000 à 30 000	26%	3	5 311	51%	33		
	0,75 à < 1,75 %	7 845	1 859	44%	8 684	1%	10 000 à 20 000	26%	3	4 515	52%	26		
	1,75 à < 2,5 %	1 513	217	57%	1 643	2%	1 000 à 10 000	21%	3	796	48%	7		
	2,50 à < 10 %	9 542	8 116	38%	12 655	4%	20 000 à 30 000	32%	3	8 382	66%	162		
	2,5 à < 5 %	6 626	7 526	38%	9 495	3%	10 000 à 20 000	33%	3	5 744	61%	101		
	5 à < 10 %	2 916	590	40%	3 161	7%	1 000 à 10 000	28%	3	2 638	83%	61		
	10 à < 100 %	1 145	99	43%	1 190	17%	1 000 à 10 000	26%	3	1 119	94%	53		
	10 à < 20 %	786	65	43%	816	14%	1 000 à 10 000	25%	3	742	91%	29		
	20 à < 30 %	320	32	44%	334	23%	100 à 1 000	29%	3	354	106%	22		
	30 à < 100 %	39	2	46%	40	46%	0 à 100	15%	3	24	60%	3		
	100% (défaut)	2 169	134	39%	2 224	100%	1 000 à 10 000	53%	3	798	36%	1204		
SOUS-TOTAL		36 033	16 249	43%	43 188	7%		29%	3	21 384	50%	1 468	(1 504)	
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	72 571	143 233	48%	141 507	0%	10 000 à 20 000	35%	2	35 492	25%	36		
	0,00 à < 0,10 %	46 093	107 389	48%	98 075	0%	1 000 à 10 000	34%	2	19 724	20%	18		
	0,10 à < 0,15 %	26 478	35 844	47%	43 432	0%	1 000 à 10 000	37%	2	15 767	36%	18		
	0,15 à < 0,25 %	43 337	34 431	44%	58 594	0%	1 000 à 10 000	35%	2	20 759	35%	36		
	0,25 à < 0,50 %	31 183	38 969	42%	47 613	0%	10 000 à 20 000	37%	2	26 378	55%	63		
	0,50 à < 0,75 %	12 000	14 904	29%	16 444	1%	10 000 à 20 000	30%	2	11 236	68%	33		
	0,75 à < 2,50 %	30 159	18 411	44%	38 479	1%	20 000 à 30 000	29%	2	27 596	72%	150		
	0,75 à < 1,75 %	23 671	14 879	43%	30 260	1%	20 000 à 30 000	30%	2	21 133	70%	105		
	1,75 à < 2,5 %	6 488	3 532	47%	8 219	2%	1 000 à 10 000	27%	2	6 463	79%	45		
	2,50 à < 10 %	25 015	21 156	45%	34 732	5%	20 000 à 30 000	32%	3	45 808	132%	411		
	2,5 à < 5 %	15 365	9 938	47%	20 164	3%	10 000 à 20 000	32%	3	19 979	99%	216		
	5 à < 10 %	9 650	11 218	44%	14 569	7%	10 000 à 20 000	31%	3	25 830	177%	195		
	10 à < 100 %	4 332	4 489	47%	6 474	15%	1 000 à 10 000	26%	2	8 567	132%	258		
	10 à < 20 %	3 674	4 181	49%	5 719	14%	1 000 à 10 000	26%	2	7 601	133%	211		
	20 à < 30 %	563	298	29%	652	22%	100 à 1 000	28%	2	895	137%	41		
	30 à < 100 %	95	10	63%	103	41%	100 à 1 000	13%	2	71	69%	6		
	100% (défaut)	5 789	1 092	49%	6 353	100%	1 000 à 10 000	52%	2	1 480	23%	3838		
SOUS-TOTAL		224 387	276 685	45%	350 196	3%		34%	2	177 317	51%	4 824	(4 979)	
TOTAL		316 866	320 048		464 043					222 130	48%	7 435	(7 618)	

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

► **TABLEAU N°42 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DETAIL GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS (EU CR6)**

													30 juin 2022
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondération	Montant des pertes anticipées (**)	Corrections de valeur et provisions (**)	
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à < 0,15 %	66 483	2 714	100%	69 198	0,10%	10%	5	2 024	3%	7		
	0,00 à < 0,10 %	15 130	538	100%	15 668	0,06%	11%	5	348	2%	1		
	0,10 à < 0,15 %	51 353	2 176	100%	53 530	0,11%	9%	5	1 676	3%	5		
	0,15 à < 0,25 %	15 778	836	102%	16 632	0,18%	17%	5	1 170	7%	5		
	0,25 à < 0,50 %	48 671	1 333	100%	50 004	0,39%	13%	5	5 242	10%	26		
	0,50 à < 0,75 %	19 974	904	101%	20 883	0,61%	12%	5	2 871	14%	15		
	0,75 à < 2,50 %	17 313	582	100%	17 894	1,46%	14%	5	4 789	27%	36		
	0,75 à < 1,75 %	12 396	325	100%	12 720	1,25%	14%	5	3 214	25%	22		
	1,75 à < 2,5 %	4 917	257	100%	5 174	1,99%	13%	5	1 574	30%	13		
	2,50 à < 10 %	8 155	629	100%	8 787	4,29%	14%	5	4 588	52%	55		
	2,5 à < 5 %	5 948	597	100%	6 548	3,42%	13%	5	2 947	45%	30		
	5 à < 10 %	2 207	32	100%	2 239	6,83%	15%	5	1 640	73%	25		
	10 à < 100 %	2 239	40	100%	2 280	21,54%	13%	5	1 921	84%	65		
	10 à < 20 %	1 436	28	100%	1 464	13,14%	13%	5	1 197	82%	25		
	20 à < 30 %	353	5	100%	358	25,58%	13%	5	346	97%	12		
	30 à < 100 %	451	7	100%	458	45,19%	13%	5	379	83%	27		
	100% (défaut)	2 279	5	99%	2 287	100,00%	33%	3	1 156	51%	937		
SOUS-TOTAL		180 893	7 043	100%	187 966	2,04%	12%	5	23 761	13%	1 145	(997)	
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier commercial	0,00 à < 0,15 %	197	20	60%	213	0,08%	24%	4	8	4%	0		
	0,00 à < 0,10 %	118	11	65%	128	0,06%	27%	4	5	4%	0		
	0,10 à < 0,15 %	79	9	52%	85	0,12%	18%	4	3	4%	0		
	0,15 à < 0,25 %	418	43	67%	459	0,19%	21%	4	31	7%	0		
	0,25 à < 0,50 %	3 658	198	65%	3 813	0,41%	26%	5	608	16%	4		
	0,50 à < 0,75 %	945	275	18%	1 008	0,56%	16%	4	119	12%	1		
	0,75 à < 2,50 %	3 254	379	42%	3 443	1,36%	16%	4	707	21%	8		
	0,75 à < 1,75 %	2 676	334	41%	2 836	1,18%	16%	4	537	19%	5		
	1,75 à < 2,5 %	578	45	52%	607	2,22%	16%	4	170	28%	2		
	2,50 à < 10 %	1 872	170	37%	1 949	4,87%	19%	4	1 012	52%	18		
	2,5 à < 5 %	1 138	95	50%	1 194	3,59%	19%	4	537	45%	8		
	5 à < 10 %	734	76	21%	755	6,89%	19%	4	474	63%	10		
	10 à < 100 %	405	19	45%	416	20,44%	19%	4	369	89%	17		
	10 à < 20 %	260	15	43%	268	14,09%	19%	4	227	85%	7		
	20 à < 30 %	66	4	42%	67	23,74%	17%	4	58	86%	3		
	30 à < 100 %	79	1	98%	81	38,74%	23%	4	85	105%	7		
	100% (défaut)	338	5	43%	347	100,00%	44%	3	179	52%	146		
SOUS-TOTAL		11 086	1 110	41%	11 647	5,11%	20%	4	3 033	26%	194	(162)	
TOTAL		191 979	8 153		199 613				26 794	13%	1 339	(1 160)	

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

31 décembre 2021												
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondération	Montant des pertes anticipées (**)	Corrections de valeur et provisions (**)
Cliantèle de détail - Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à < 0,15 %	64 207	2 495	100%	66 702	0%	9%	5	1 551	2%	6	
	0,00 à < 0,10 %	57 254	2 172	100%	59 426	0%	9%	5	1 267	2%	5	
	0,10 à < 0,15 %	6 953	323	100%	7 276	0%	12%	5	284	4%	1	
	0,15 à < 0,25 %	16 386	707	103%	17 115	0%	17%	5	1 354	8%	5	
	0,25 à < 0,50 %	44 494	1 292	100%	45 786	0%	13%	5	4 430	10%	22	
	0,50 à < 0,75 %	18 865	730	101%	19 603	1%	12%	5	6 573	34%	15	
	0,75 à < 2,50 %	17 901	628	100%	18 530	1%	13%	5	4 948	27%	35	
	0,75 à < 1,75 %	14 204	469	100%	14 673	1%	13%	5	3 813	26%	24	
	1,75 à < 2,5 %	3 697	159	100%	3 856	2%	13%	5	1 135	29%	11	
	2,50 à < 10 %	6 832	502	101%	7 338	5%	14%	5	4 435	60%	54	
	2,5 à < 5 %	4 355	464	101%	4 822	4%	14%	5	2 091	43%	25	
	5 à < 10 %	2 478	39	100%	2 516	7%	14%	5	2 344	93%	29	
	10 à < 100 %	1 693	29	100%	1 722	23%	14%	5	1 577	92%	58	
	10 à < 20 %	949	13	100%	962	14%	14%	5	848	88%	18	
	20 à < 30 %	377	7	100%	385	25%	13%	5	433	113%	12	
	30 à < 100 %	366	9	100%	375	47%	15%	5	296	79%	27	
	100% (défaut)	2 516	5	95%	2 520	100%	34%	3	1 068	42%	761	
SOUS-TOTAL		172 895	6 389	100%	179 316	2%	12%	5	25 936	14%	956	(964)
Cliantèle de détail - Garanties par bien immobilier commercial	0,00 à < 0,15 %	219	27	56%	238	0%	25%	4	10	4%	0	
	0,00 à < 0,10 %	128	14	60%	140	0%	27%	4	5	4%	0	
	0,10 à < 0,15 %	90	12	51%	99	0%	23%	4	5	5%	0	
	0,15 à < 0,25 %	365	39	70%	405	0%	20%	4	26	6%	0	
	0,25 à < 0,50 %	3 425	160	68%	3 559	0%	26%	5	502	14%	4	
	0,50 à < 0,75 %	861	276	22%	934	1%	17%	4	136	15%	1	
	0,75 à < 2,50 %	3 080	370	41%	3 263	1%	16%	4	673	21%	8	
	0,75 à < 1,75 %	2 391	285	38%	2 527	1%	16%	4	472	19%	5	
	1,75 à < 2,5 %	689	85	50%	737	2%	16%	4	200	27%	3	
	2,50 à < 10 %	1 934	184	39%	2 021	5%	19%	4	998	49%	19	
	2,5 à < 5 %	1 033	75	51%	1 080	4%	19%	4	475	44%	8	
	5 à < 10 %	901	109	30%	940	7%	18%	4	523	56%	12	
	10 à < 100 %	443	27	43%	457	19%	19%	4	377	82%	17	
	10 à < 20 %	298	20	41%	309	14%	19%	4	240	78%	8	
	20 à < 30 %	87	4	52%	90	25%	22%	4	93	104%	5	
	30 à < 100 %	57	3	46%	59	40%	17%	4	44	74%	4	
	100% (défaut)	373	7	37%	377	100%	42%	3	192	51%	139	
SOUS-TOTAL		10 700	1 089	41%	11 254	6%	21%	4	2 914	26%	188	(161)
TOTAL		183 595	7 478		190 570				28 850	15%	1 144	(1 126)

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

► **TABLEAU N°43 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE AUTRE CLIENTÈLE DE DETAIL (EU CR6)**

												30 juin 2022	
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondération	Montant des pertes anticipées (**)	Corrections de valeur et provisions (**)	
Cliantèle de détail	0,00 à < 0,15 %	52	2 051	78%	2 121	0%	76%	1	113	5%	1		
- Expositions renouvelables	0,00 à < 0,10 %	6	871	80%	871	0%	69%	1	16	2%	0		
	0,10 à < 0,15 %	46	1 180	76%	1 250	0%	81%	1	97	8%	1		
	0,15 à < 0,25 %	55	3 766	72%	2 770	0%	33%	1	84	3%	2		
	0,25 à < 0,50 %	262	2 483	44%	1 453	0%	56%	1	139	10%	3		
	0,50 à < 0,75 %	53	1 415	50%	827	1%	56%	1	115	14%	3		
	0,75 à < 2,50 %	355	915	51%	868	1%	58%	1	284	33%	7		
	0,75 à < 1,75 %	325	858	49%	788	1%	57%	1	231	29%	6		
	1,75 à < 2,5 %	30	57	72%	80	2%	76%	1	53	67%	1		
	2,50 à < 10 %	2 117	1 309	79%	3 179	5%	50%	1	1 747	55%	75		
	2,5 à < 5 %	1 223	955	75%	1 963	3%	49%	1	889	45%	31		
	5 à < 10 %	894	354	88%	1 217	7%	50%	1	858	71%	44		
	10 à < 100 %	770	156	87%	925	21%	54%	1	1 095	118%	103		
	10 à < 20 %	556	125	90%	676	13%	54%	1	699	103%	49		
	20 à < 30 %	88	19	66%	105	25%	54%	1	164	156%	14		
	30 à < 100 %	127	12	94%	144	51%	53%	1	232	161%	39		
	100% (défaut)	762	72	55%	821	100%	64%	1	434	53%	494		
SOUS-TOTAL		4 426	12 167	64%	12 963	9%	53%	1	4 011	31%	688	(620)	
Autres clientèle de détail PME	0,00 à < 0,15 %	2 587	591	81%	3 115	0%	30%	2	178	6%	1		
	0,00 à < 0,10 %	2 079	375	77%	2 397	0%	30%	2	114	5%	0		
	0,10 à < 0,15 %	507	216	88%	718	0%	32%	2	64	9%	0		
	0,15 à < 0,25 %	2 448	543	82%	2 958	0%	28%	2	292	10%	2		
	0,25 à < 0,50 %	6 615	1 420	87%	7 953	0%	30%	3	1 342	17%	9		
	0,50 à < 0,75 %	2 380	1 140	44%	2 916	1%	31%	3	645	22%	5		
	0,75 à < 2,50 %	5 789	2 175	61%	7 202	1%	28%	3	2 132	30%	29		
	0,75 à < 1,75 %	4 531	1 924	57%	5 699	1%	29%	3	1 642	29%	21		
	1,75 à < 2,5 %	1 258	251	89%	1 503	2%	27%	3	489	33%	9		
	2,50 à < 10 %	4 451	824	76%	5 155	5%	29%	3	2 014	39%	76		
	2,5 à < 5 %	2 909	507	87%	3 398	4%	28%	3	1 240	36%	34		
	5 à < 10 %	1 542	317	58%	1 756	8%	31%	3	774	44%	42		
	10 à < 100 %	789	85	76%	875	23%	30%	3	522	60%	62		
	10 à < 20 %	484	61	70%	539	15%	30%	3	293	54%	25		
	20 à < 30 %	56	13	76%	67	24%	26%	3	37	56%	4		
	30 à < 100 %	249	12	107%	269	39%	32%	3	192	71%	33		
	100% (défaut)	2 011	103	91%	2 199	100%	52%	1	1 136	52%	1 144		
SOUS-TOTAL		27 069	6 882	69%	32 371	9%	29%	3	8 261	26%	1 328	(1 369)	
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à < 0,15 %	6 871	2 210	83%	8 776	0%	40%	3	1 141	13%	4		
	0,00 à < 0,10 %	1 582	1 233	78%	2 560	0%	34%	3	161	6%	0		
	0,10 à < 0,15 %	5 290	977	88%	6 216	0%	42%	3	980	16%	3		
	0,15 à < 0,25 %	1 808	941	101%	2 769	0%	36%	3	483	17%	2		
	0,25 à < 0,50 %	8 981	1 796	98%	10 840	0%	39%	3	3 777	35%	16		
	0,50 à < 0,75 %	3 610	555	91%	4 175	1%	39%	3	1 637	39%	10		
	0,75 à < 2,50 %	9 302	1 133	99%	10 491	1%	41%	2	6 157	59%	59		
	0,75 à < 1,75 %	6 923	1 014	99%	7 987	1%	40%	2	4 516	57%	38		
	1,75 à < 2,5 %	2 379	119	95%	2 504	2%	42%	2	1 641	66%	21		
	2,50 à < 10 %	6 156	283	111%	6 506	5%	45%	2	4 736	73%	134		
	2,5 à < 5 %	4 149	194	119%	4 411	3%	43%	2	3 049	69%	65		
	5 à < 10 %	2 007	89	93%	2 096	7%	48%	2	1 687	80%	70		
	10 à < 100 %	1 542	40	99%	1 589	21%	46%	2	1 620	102%	158		
	10 à < 20 %	971	31	98%	1 006	14%	46%	2	947	94%	63		
	20 à < 30 %	319	4	95%	323	24%	47%	2	352	109%	37		
	30 à < 100 %	253	6	102%	261	48%	46%	2	320	123%	58		
	100% (défaut)	2 372	22	93%	2 397	100%	64%	2	1 282	53%	1 542		
SOUS-TOTAL		40 642	6 980	94%	47 543	7%	40%	3	20 832	44%	1 925	(1 814)	
TOTAL		72 138	26 030		92 877				33 104	36%	3 940	(3 803)	

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2021										Montant des pertes anticipées (**)	Corrections de valeur et provisions (**)
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés (*)	Pondération			
Clièntèle de détail	0,00 à < 0,15 %	82	2 315	87%	2 290	0%	76%	1	88	4%	1		
- Expositions renouvelables	0,00 à < 0,10 %	59	2 039	92%	2 118	0%	76%	1	79	4%	1		
	0,10 à < 0,15 %	24	276	49%	172	0%	69%	1	9	5%0			
	0,15 à < 0,25 %	49	3 020	72%	2 246	0%	34%	1	79	4%	1		
	0,25 à < 0,50 %	273	2 322	47%	1 458	0%	51%	1	129	9%	3		
	0,50 à < 0,75 %	50	1 500	46%	767	1%	52%	1	105	14%	2		
	0,75 à < 2,50 %	408	974	51%	948	1%	57%	1	282	30%	7		
	0,75 à < 1,75 %	397	944	50%	909	1%	56%	1	257	28%	6		
	1,75 à < 2,5 %	11	30	75%	39	2%	77%	1	25	63%	1		
	2,50 à < 10 %	1 953	1 119	73%	2 790	5%	49%	1	1 469	53%	64		
	2,5 à < 5 %	1 217	868	71%	1 841	3%	48%	1	847	46%	30		
	5 à < 10 %	736	251	82%	949	7%	51%	1	622	66%	35		
	10 à < 100 %	912	225	84%	1 111	19%	52%	1	1 072	97%	111		
	10 à < 20 %	656	168	90%	810	13%	50%	1	730	90%	53		
	20 à < 30 %	131	44	57%	159	24%	60%	1	135	85%	23		
	30 à < 100 %	125	13	103%	142	48%	52%	1	207	146%	35		
	100% (défaut)	751	69	56%	815	100%	65%	1	411	50%	536		
SOUS-TOTAL		4 479	11 545	65%	12 425	10%	53%	1	3 635	29%	727	(667)	
Autres clientèle de détail PME	0,00 à < 0,15 %	2 738	676	81%	3 333	0%	30%	2	183	5%	1		
	0,00 à < 0,10 %	2 054	387	78%	2 389	0%	29%	2	107	4%0			
	0,10 à < 0,15 %	684	290	84%	943	0%	31%	2	77	8%0			
	0,15 à < 0,25 %	2 473	381	84%	2 856	0%	26%	3	256	9%	2		
	0,25 à < 0,50 %	7 637	1 459	89%	9 041	0%	29%	4	1 332	15%	10		
	0,50 à < 0,75 %	2 089	1 097	45%	2 618	1%	31%	3	2 368	90%	5		
	0,75 à < 2,50 %	6 193	2 077	65%	7 645	1%	28%	3	2 044	27%	30		
	0,75 à < 1,75 %	4 660	1 777	62%	5 834	1%	28%	3	1 527	26%	20		
	1,75 à < 2,5 %	1 533	301	86%	1 811	2%	28%	3	516	29%	11		
	2,50 à < 10 %	5 307	1 105	71%	6 174	5%	28%	3	1 804	29%	87		
	2,5 à < 5 %	3 607	575	87%	4 155	4%	27%	3	1 330	32%	41		
	5 à < 10 %	1 700	530	54%	2 019	7%	29%	3	475	24%	47		
	10 à < 100 %	819	122	85%	943	22%	30%	3	515	55%	63		
	10 à < 20 %	499	91	82%	585	15%	30%	3	292	50%	26		
	20 à < 30 %	240	27	92%	270	28%	30%	3	169	63%	23		
	30 à < 100 %	80	4	102%	87	51%	31%	2	54	62%	14		
	100% (défaut)	2 123	102	88%	2 260	100%	54%	1	1 188	53%	1233		
SOUS-TOTAL		29 380	7 019	71%	34 868	8%	28%	3	9 689	28%	1 430	(1 431)	
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à < 0,15 %	7 054	2 041	82%	8 818	0%	39%	3	848	10%	3		
	0,00 à < 0,10 %	5 896	1 636	83%	7 336	0%	39%	3	672	9%	2		
	0,10 à < 0,15 %	1 158	404	79%	1 482	0%	37%	3	175	12%	1		
	0,15 à < 0,25 %	2 184	915	101%	3 134	0%	39%	3	559	18%	2		
	0,25 à < 0,50 %	8 728	1 677	98%	10 456	0%	38%	3	3 225	31%	15		
	0,50 à < 0,75 %	3 471	479	91%	3 937	1%	38%	3	1 471	37%	9		
	0,75 à < 2,50 %	9 249	1 293	99%	10 614	1%	40%	2	5 667	53%	57		
	0,75 à < 1,75 %	7 303	1 206	99%	8 579	1%	41%	2	4 439	52%	41		
	1,75 à < 2,5 %	1 947	86	94%	2 035	2%	39%	2	1 228	60%	16		
	2,50 à < 10 %	6 013	328	109%	6 402	5%	44%	2	4 444	69%	136		
	2,5 à < 5 %	4 200	211	117%	4 473	4%	42%	2	2 947	66%	68		
	5 à < 10 %	1 813	117	94%	1 929	8%	47%	2	1 497	78%	68		
	10 à < 100 %	1 386	59	95%	1 448	21%	45%	2	1 383	95%	140		
	10 à < 20 %	837	44	98%	884	13%	45%	2	777	88%	53		
	20 à < 30 %	314	3	98%	318	24%	47%	2	324	102%	35		
	30 à < 100 %	235	12	81%	246	47%	45%	2	282	115%	53		
	100% (défaut)	2 573	25	89%	2 598	100%	64%	2	1 431	55%	1645		
SOUS-TOTAL		40 659	6 816	94%	47 407	7%	40%	3	19 026	40%	2 008	(1 975)	
TOTAL		74 518	25 380		94 699				32 351	34%	4 164	(4 073)	

(*) Y compris marge de conservatisme.

(**) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.e.5).

Risque de crédit approche standard

Actualisation du tableau n° 45 du Document d'enregistrement universel 2021 p.408.

► TABLEAU N°45 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD (EU CR4)

En millions d'euros	30 juin 2022							
	Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan		
Administrations centrales et banques centrales	38 425	41	38 388	41	43 586	10	6 500	15%
Administrations régionales ou locales	3 884	2 448	3 879	2 447	3 556	638	748	18%
Entités du secteur public	18 584	1 443	18 582	1 443	19 276	343	2 148	11%
Banques multilatérales de développement	177	-	177	-	177	-	0	0%
Organisations internationales	909	33	909	33	909	33	-	0%
Établissements	13 848	1 497	13 843	1 496	14 956	768	5 283	34%
Entreprises	87 905	38 872	87 469	38 760	80 957	14 127	76 472	80%
Clientèle de détail	101 990	31 268	100 635	31 213	96 362	4 278	69 195	69%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	61 302	7 547	60 799	7 517	55 840	1 576	26 317	46%
Expositions en défaut	10 841	343	5 203	296	5 051	127	5 752	111%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé(*)	948	692	923	690	738	315	1 534	146%
Organismes de placement collectif	1	-	1	-	1	-	1	100%
Actions	2 102	2 528	2 102	2 528	2 102	992	8 193	336%
Autres éléments	40 684	1 345	40 684	1 345	40 684	1 235	21 292	51%
TOTAL	381 601	88 056	373 594	87 809	364 194	24 442	223 436	57%

(*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Exposition au bilan	Exposition hors bilan		
Administrations centrales et banques centrales	41 953	23	41 917	23	47 181	6	6 529	14%
Administrations régionales ou locales	3 172	2 253	3 166	2 253	2 663	535	624	20%
Entités du secteur public	17 895	1 704	17 891	1 704	18 539	420	2 194	12%
Banques multilatérales de développement	185	0	185	0	185	0	-	0%
Organisations internationales	740	25	740	25	740	25	-	0%
Établissements	10 980	1 267	10 977	1 266	11 764	602	4 422	36%
Entreprises	79 362	37 736	78 911	37 641	70 568	13 314	67 767	81%
Clientèle de détail	96 772	29 278	95 686	29 224	91 667	2 841	64 863	69%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	56 213	6 662	55 618	6 634	51 246	1 536	23 067	44%
Expositions en défaut	10 684	379	5 040	334	4 915	143	5 595	111%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé(*)	719	626	699	625	592	296	1 310	148%
Organismes de placement collectif	1	-	1	-	1	-	1	100%
Actions	2 036	2 353	2 036	2 353	2 036	901	7 790	265%
Autres éléments	40 849	1 067	40 849	1 067	40 849	985	21 586	52%
TOTAL	361 561	83 375	353 716	83 148	342 946	21 603	205 747	56%

(*) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

► **TABLEAU N°46 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD (EU CR5)**

Taux de pondération En millions d'euros	30 juin 2022											
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)											
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	370%	1250%	Autres	Total	dont non notés(*)
Administrations centrales et banques centrales	36 953	74	-	167	-	6 400	1	-	-	-	43 596	13 471
Administrations régionales ou locales	721	3 402	-	-	-	71	-	-	-	-	4 194	1 489
Entités du secteur public	11 989	6 794	-	74	-	762	-	-	-	-	19 618	11 864
Banques multilatérales de développement	177	0	-	-	-	-	-	-	-	-	177	-
Organisations internationales	942	0	-	-	-	-	-	-	-	-	942	138
Établissements	-	11 604	-	2 371	-	1 601	148	-	-	-	15 724	435
Entreprises	671	14 334	3 600	6 374	-	68 842	1 263	-	-	-	95 083	63 595
Clientèle de détail	-	-	4 166	-	96 473	-	-	-	-	-	100 639	100 639
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	33 125	16 499	3 163	3 733	896	-	-	-	57 416	39 823
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	4 029	1 148	-	-	-	5 177	5 134
Expositions présentant un risque particulièrement élevé(**)	-	-	-	-	-	-	1 054	-	-	-	1 054	24
Parts ou actions d'organismes de placement collectif	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Actions	-	-	-	-	-	-	-	78	144	2 873	3 095	3 095
Autres éléments	14 650	95	-	2 278	-	15 628	-	-	-	9 268	41 919	26 058
TOTAL	66 105	36 303	40 890	27 762	99 637	101 067	4 509	78	144	12 141	388 636	265 765

(*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

(**) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Taux de pondération En millions d'euros	31 décembre 2021											
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)											
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	370%	1250%	Autres	Total	dont non notés(*)
Administrations centrales et banques centrales	40 376	192	-	257	-	6 361	1	-	-	-	47 187	21 819
Administrations régionales ou locales	375	2 750	-	0	-	74	-	-	-	-	3 199	1 054
Entités du secteur public	11 825	6 118	-	75	-	941	0	-	-	-	18 959	11 984
Banques multilatérales de développement	185	0	-	-	-	-	-	-	-	-	185	-
Organisations internationales	765	-	-	-	-	-	-	-	-	-	765	34
Établissements	-	8 458	-	2 315	-	1 553	41	-	-	-	12 366	580
Entreprises	790	11 907	2 793	6 047	-	61 206	1 137	-	-	-	83 881	56 414
Clientèle de détail	-	-	4 006	-	90 502	-	-	-	-	-	94 508	94 508
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	29 476	18 091	2 378	2 803	34	-	-	-	52 782	35 309
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	3 985	1 073	-	-	-	5 058	5 021
Expositions présentant un risque particulièrement élevé(**)	-	-	-	-	-	-	888	-	-	-	888	-
Parts ou actions d'organismes de placement collectif	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Actions	-	-	-	-	-	-	-	97	123	2 716	2 936	2 936
Autres éléments	16 285	88	-	951	-	16 164	-	-	-	8 346	41 834	25 890
TOTAL	70 602	29 512	36 275	27 736	92 880	93 087	3 174	97	123	11 061	364 549	255 550

(*) Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

(**) Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Risque de crédit : Participations en actions traitées selon la méthode de pondération simple

Actualisation du tableau n° 47 du Document d'enregistrement universel 2021 p.413.

► TABLEAU N°47 : PARTICIPATIONS EN ACTIONS EN MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE (EU CR10)

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2022					
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	1 270	64	190%	1 302	2 474	10
Expositions sur actions cotées	1 053	0	290%	1 053	3 053	8
Autres expositions sur actions	9 892	0	370%	9 892	36 600	237
TOTAL	12 214	64		12 246	42 126	256

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021					
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	1 207	80	190%	1 247	2 370	10
Expositions sur actions cotées	1 057	0	290%	1 057	3 066	8
Autres expositions sur actions	12 051	0	370%	12 051	44 589	289
TOTAL	14 316	80		14 356	50 025	308

Expositions, provisions et coût du risque

Actualisation du tableau n°49 du Document d'enregistrement universel 2021 p415

► TABLEAU N°49 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

En millions d'euros	30 juin 2022													
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3			
Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	361 295	360 384	911	8	1	7	(30)	(18)	(12)	(4)	-	(4)	530	-
Prêts et créances	904 592	794 016	110 576	27 705	474	27 231	(4 925)	(1 883)	(3 042)	(14 688)	(8)	(14 680)	519 317	8 541
Banques centrales	14 878	14 877	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 876	-
Administrations publiques	31 273	29 750	1 523	219	108	111	(17)	(7)	(10)	(28)	(3)	(25)	8 752	181
Établissements de crédit	10 732	10 362	370	100	1	99	(16)	(12)	(4)	(90)	-	(90)	3 480	1
Autres sociétés financières	92 964	87 807	5 157	1 249	1	1 248	(181)	(72)	(109)	(756)	-	(756)	22 036	410
Sociétés non financières	426 877	358 187	68 690	13 720	340	13 380	(2 283)	(672)	(1 611)	(7 619)	(4)	(7 615)	251 115	4 679
dont PME	124 471	102 587	21 884	5 515	56	5 459	(907)	(310)	(597)	(2 617)	(2)	(2 615)	86 942	2 328
Ménages	327 868	293 033	34 835	12 417	24	12 393	(2 428)	(1 120)	(1 308)	(6 195)	(1)	(6 194)	230 058	3 270
Titres de créances	162 995	162 360	635	356	-	356	(87)	(33)	(54)	(173)	-	(173)	2 729	23
Banques centrales	6 051	6 051	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	116 712	116 347	365	-	-	-	(30)	(19)	(11)	-	-	-	472	-
Établissements de crédit	14 458	14 458	-	101	-	101	(6)	(6)	-	(100)	-	(100)	2 257	-
Autres sociétés financières	21 929	21 666	263	113	-	113	(45)	(3)	(42)	(20)	-	(20)	-	-
Sociétés non financières	3 845	3 838	7	142	-	142	(6)	(5)	(1)	(53)	-	(53)	-	23
Actifs destinés à être cédés	83 807	80 368	3 439	432	-	432	(247)	(106)	(141)	(47)	-	(47)	47 584	286
Expositions hors bilan	570 883	535 123	35 760	2 190	-	2 190	(613)	(273)	(340)	(326)	-	(326)	112 846	609
Banques centrales	43 406	43 400	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36 787	-
Administrations publiques	10 808	9 519	1 289	14	-	14	(10)	(2)	(8)	-	-	-	747	-
Établissements de crédit	17 027	16 373	654	1	-	1	(11)	(6)	(5)	-	-	-	296	-
Autres sociétés financières	79 887	77 219	2 668	42	-	42	(33)	(22)	(11)	(9)	-	(9)	16 683	5
Sociétés non financières	359 366	330 120	29 246	1 908	-	1 908	(461)	(184)	(277)	(308)	-	(308)	53 888	599
Ménages	60 389	58 492	1 897	225	-	225	(98)	(59)	(39)	(10)	-	(10)	4 445	5
TOTAL	2 083 572	1 932 251	151 321	30 691	475	30 216	(5 902)	(2 313)	(3 589)	(15 238)	(8)	(15 230)	683 006	9 459

31 décembre 2021														
En millions d'euros	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont strate 3			
Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	354 453	354 163	290	9	1	8	(22)	(16)	(6)	(4)	-	(4)	287	-
Prêts et créances	852 797	748 331	104 466	28 994	390	28 604	(4 578)	(1 881)	(2 697)	(15 517)	(6)	(15 511)	494 028	8 907
Banques centrales	2 885	2 883	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 674	-
Administrations publiques	28 873	27 293	1 580	209	116	93	(20)	(5)	(15)	(29)	(3)	(26)	7 743	120
Établissements de crédit	10 071	9 905	166	78	-	78	(11)	(10)	(1)	(74)	-	(74)	3 003	1
Autres sociétés financières	91 970	87 352	4 618	1 066	7	1 059	(159)	(54)	(105)	(672)	-	(672)	15 584	301
Sociétés non financières	402 999	340 888	62 111	14 607	234	14 373	(2 063)	(607)	(1 456)	(8 182)	(2)	(8 180)	240 729	5 018
<i>dont PME</i>	<i>121 242</i>	<i>100 494</i>	<i>20 748</i>	<i>5 678</i>	<i>73</i>	<i>5 605</i>	<i>(820)</i>	<i>(269)</i>	<i>(551)</i>	<i>(2 797)</i>	<i>(1)</i>	<i>(2 796)</i>	<i>85 405</i>	<i>2 332</i>
Ménages	315 999	280 010	35 989	13 034	33	13 001	(2 325)	(1 205)	(1 120)	(6 560)	(1)	(6 559)	225 295	3 467
Titres de créances	155 295	154 680	615	491	-	491	(81)	(27)	(54)	(278)	-	(278)	924	25
Banques centrales	6 274	6 250	24	1	-	1	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-
Administrations publiques	110 911	110 680	231	7	-	7	(29)	(25)	(4)	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	15 907	15 907	-	102	-	102	-	-	-	(101)	-	(101)	924	-
Autres sociétés financières	18 582	18 258	324	146	-	146	(50)	(1)	(49)	(32)	-	(32)	-	-
Sociétés non financières	3 621	3 585	36	235	-	235	(2)	(1)	(1)	(144)	-	(144)	-	25
Actifs destinés à être cédés	85 135	80 765	4 370	409	-	409	(389)	(172)	(217)	(87)	-	(87)	44 531	271
Expositions hors bilan	536 752	502 063	34 689	1 951	18	1 933	(603)	(230)	(373)	(354)	-	(354)	116 926	259
Banques centrales	20 209	20 207	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 283	-
Administrations publiques	34 137	32 701	1 436	8	-	8	(8)	(1)	(7)	-	-	-	22 896	1
Établissements de crédit	13 513	12 976	537	-	-	-	(11)	(4)	(7)	-	-	-	300	-
Autres sociétés financières	79 424	76 596	2 828	50	-	50	(35)	(16)	(19)	(16)	-	(16)	22 455	2
Sociétés non financières	332 992	304 779	28 213	1 660	14	1 646	(458)	(150)	(308)	(328)	-	(328)	49 284	251
Ménages	56 477	54 804	1 673	233	4	229	(91)	(59)	(32)	(10)	-	(10)	3 708	5
TOTAL	1 984 432	1 840 002	144 430	31 854	409	31 445	(5 673)	(2 326)	(3 347)	(16 240)	(6)	(16 234)	656 696	9 462

Au 30 juin 2022, le ratio des prêts non performants du Groupe est de 2,1 %, contre 2,3 % au 31 décembre 2021. Ce ratio est utilisé par l'Autorité bancaire européenne dans le cadre du suivi des encours non performants en Europe. Il est calculé sur la base des encours bruts de prêts, créances et des dépôts auprès des banques centrales sans prise en compte des garanties reçues.

Les variations du stock de prêts et avances non performants (EU CR2) sont présentées dans la note 4.e des états financiers.

Actualisation du tableau n°51 du Document d'enregistrement universel 2021 p.419.

► **TABLEAU N°51 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ4)**

En millions d'euros	30 juin 2022						
	Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée et variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes			
		dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origine (strate 2)	dont instruments dépréciés		dont variations négatives cumulées de la juste valeur	dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origine (strate 2)	dont instruments dépréciés
Expositions au bilan	1 541 191	115 835	28 027	(20 200)	(40)	(3 256)	(14 903)
dont expositions au bilan des activités poursuivies	1 456 952	112 396	27 594	(19 906)	(40)	(3 114)	(14 856)
Europe(*)	1 119 626	94 847	22 973	(15 744)	(39)	(2 603)	(11 517)
France	470 924	46 508	7 806	(5 363)	(5)	(1 123)	(3 734)
Belgique	191 914	13 357	2 291	(1 306)	-	(199)	(994)
Luxembourg	55 748	2 257	181	(158)	(3)	(36)	(93)
Italie	137 905	8 205	6 780	(4 688)	(26)	(529)	(3 761)
Royaume-Uni	61 774	7 026	1 340	(886)	(1)	(116)	(660)
Allemagne	56 778	5 244	1 111	(879)	-	(171)	(610)
Pays-Bas	22 176	2 736	115	(140)	-	(75)	(47)
Autres pays d'Europe	122 407	9 514	3 349	(2 325)	(4)	(353)	(1 618)
Amérique du Nord	115 423	4 177	256	(220)	(1)	(84)	(115)
Asie Pacifique	124 389	4 815	397	(357)	-	(59)	(228)
Japon	39 101	1 391	74	(12)	-	(8)	(3)
Asie du Nord	32 870	1 589	49	(106)	-	(14)	(45)
Asie du Sud-Est (ASEAN)	30 541	903	148	(147)	-	(25)	(108)
Péninsule indienne et Pacifique	21 877	932	125	(92)	-	(11)	(73)
Reste du Monde	97 514	8 557	3 968	(3 585)	-	(368)	(2 996)
Turquie	16 017	1 041	304	(358)	-	(103)	(179)
Bassin Méditerranéen	8 918	1 800	863	(766)	-	(109)	(617)
Pays du Golfe - Afrique	15 229	1 322	2 162	(1 886)	-	(67)	(1 775)
Amérique latine	17 921	1 237	372	(301)	-	(38)	(216)
Autres pays	39 430	3 157	266	(274)	-	(52)	(210)
dont expositions au bilan des activités destinées à être cédées	84 239	3 439	432	(294)	-	(142)	(47)
Expositions hors bilan	573 073	35 760	2 190	(939)	-	(340)	(326)
Europe(*)	357 523	20 385	1 549	(653)	-	(220)	(228)
France	109 841	7 217	462	(177)	-	(78)	(37)
Belgique	41 738	2 384	323	(205)	-	(53)	(110)
Luxembourg	15 683	622	20	(11)	-	(3)	-
Italie	36 805	2 020	303	(100)	-	(30)	(34)
Royaume-Uni	38 504	2 798	225	(26)	-	(14)	(1)
Allemagne	27 834	1 782	52	(43)	-	(16)	(16)
Pays-Bas	14 038	1 000	28	(14)	-	(3)	(7)
Autres pays d'Europe	73 080	2 562	136	(77)	-	(24)	(24)
Amérique du Nord	136 064	9 584	62	(94)	-	(58)	(10)
Asie Pacifique	36 347	1 601	5	(20)	-	(7)	-
Japon	2 595	31	-	(1)	-	-	-
Asie du Nord	18 016	501	2	(9)	-	(3)	-
Asie du Sud-Est (ASEAN)	7 414	268	2	(5)	-	(1)	-
Péninsule indienne et Pacifique	8 322	802	-	(5)	-	(3)	-
Reste du Monde	43 139	4 189	574	(172)	-	(55)	(89)
Turquie	4 617	635	14	(27)	-	(18)	(3)
Bassin Méditerranéen	2 638	394	95	(51)	-	(14)	(29)
Pays du Golfe - Afrique	19 611	424	64	(79)	-	(14)	(57)
Amérique latine	5 729	712	395	(6)	-	(3)	-
Autres pays	10 544	2 024	6	(9)	-	(6)	-
TOTAL	2 114 264	151 595	30 217	(21 140)	(40)	(3 596)	(15 229)

(*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

En millions d'euros	31 décembre 2021						
	Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée et variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes			
		dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés		dont variations négatives cumulées de la juste valeur	dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	dont instruments dépréciés
Expositions au bilan	1 477 584	110 059	29 512	(20 956)	(64)	(2 980)	(15 880)
dont expositions au bilan des activités poursuivies	1 392 039	105 689	29 103	(20 481)	(64)	(2 763)	(15 793)
Europe^(*)	1 128 857	88 462	24 280	(16 204)	(62)	(2 270)	(12 306)
France	495 890	43 880	7 828	(5 500)	(22)	(987)	(4 050)
Belgique	186 737	12 722	2 325	(1 330)	-	(184)	(1 055)
Luxembourg	55 596	1 525	197	(157)	(3)	(33)	(96)
Italie	135 674	8 038	7 494	(4 969)	(29)	(489)	(4 064)
Royaume-Uni	52 301	6 044	1 552	(1 024)	(1)	(92)	(810)
Allemagne	53 544	4 436	1 181	(876)	-	(125)	(643)
Pays-Bas	21 250	2 264	120	(106)	-	(46)	(46)
Autres pays d'Europe	127 866	9 552	3 584	(2 241)	(7)	(313)	(1 542)
Amérique du Nord	82 882	4 570	248	(216)	(1)	(99)	(105)
Asie Pacifique	85 311	4 712	483	(356)	(1)	(52)	(239)
Japon	15 456	1 270	71	(14)	-	(11)	(2)
Asie du Nord	34 369	1 292	72	(97)	-	(12)	(42)
Asie du Sud-Est (ASEAN)	15 412	810	176	(157)	-	(20)	(123)
Péninsule indienne et Pacifique	20 074	1 339	163	(87)	(1)	(8)	(73)
Reste du Monde	94 989	7 946	4 091	(3 706)	-	(341)	(3 142)
Turquie	13 707	1 016	393	(412)	-	(117)	(230)
Bassin Méditerranéen	8 456	1 584	843	(757)	-	(110)	(610)
Pays du Golfe - Afrique	13 683	1 537	2 046	(1 802)	-	(45)	(1 703)
Amérique latine	15 485	1 616	289	(229)	-	(35)	(158)
Autres pays	43 659	2 193	520	(505)	-	(34)	(441)
dont expositions au bilan des activités destinées à être cédées	85 544	4 370	409	(476)	-	(217)	(87)
Expositions hors bilan	538 703	34 703	1 933	(958)	-	(374)	(354)
Europe^(*)	338 950	22 703	1 712	(663)	-	(216)	(262)
France	97 831	6 668	525	(160)	-	(64)	(44)
Belgique	40 339	2 532	334	(190)	-	(50)	(111)
Luxembourg	16 393	1 130	23	(9)	-	(3)	(1)
Italie	37 174	1 942	285	(101)	-	(28)	(39)
Royaume-Uni	37 911	4 335	225	(42)	-	(29)	(1)
Allemagne	33 695	1 367	118	(60)	-	(10)	(35)
Pays-Bas	15 072	1 180	60	(12)	-	(3)	(6)
Autres pays d'Europe	60 536	3 550	142	(87)	-	(29)	(27)
Amérique du Nord	117 396	6 769	69	(120)	-	(97)	(9)
Asie Pacifique	24 381	1 453	3	(21)	-	(12)	-
Japon	2 260	-	-	-	-	-	-
Asie du Nord	8 259	626	1	(14)	-	(9)	-
Asie du Sud-Est (ASEAN)	5 941	230	2	(4)	-	(1)	-
Péninsule indienne et Pacifique	7 920	598	-	(4)	-	(2)	-
Reste du Monde	57 976	3 777	148	(154)	-	(47)	(82)
Turquie	3 842	553	16	(25)	-	(16)	(3)
Bassin Méditerranéen	2 602	499	91	(43)	-	(10)	(25)
Pays du Golfe - Afrique	39 507	616	31	(73)	-	(13)	(53)
Amérique latine	4 901	604	2	(5)	-	(3)	-
Autres pays	7 125	1 505	8	(7)	-	(5)	(1)
TOTAL	2 016 287	144 762	31 445	(21 914)	(64)	(3 354)	(16 234)

(*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

Actualisation du tableau n°52 du Document d'enregistrement universel 2021 p.423.

Conformément au règlement d'exécution (UE) n°2021/637, le tableau (EU CQ5) ci-après présente la ventilation des prêts et créances sur le périmètre des sociétés non financières. Il n'intègre pas les autres expositions sur le périmètre des sociétés financières, à savoir les titres de dettes, les actifs destinés à être cédés et les engagements de hors-bilan. Il ne tient pas compte de l'ensemble des expositions sur les administrations centrales et banques centrales, les établissements de crédit et les ménages.

► **TABLEAU N°52 : VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ5)**

	30 juin 2022			
	Valeur comptable brute		Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont en défaut		
<i>En millions d'euros</i>				
Agriculture, sylviculture et pêche	13 465	604	(363)	-
Industries extractives	7 951	202	(142)	-
Industrie manufacturière	84 019	3 132	(2 508)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	23 361	148	(120)	-
Production et distribution d'eau	2 301	154	(137)	-
Construction	25 410	2 490	(1 716)	-
Commerce	64 130	1 870	(1 381)	-
Transport et stockage	32 115	844	(584)	-
Hébergement et restauration	8 262	532	(366)	-
Information et communication	13 240	178	(129)	-
Activités financières et d'assurance	19 109	235	(291)	-
Activités immobilières	62 031	1 205	(768)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20 290	552	(289)	-
Activités de services administratifs et de soutien	42 239	723	(646)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	724	5	(4)	-
Enseignement	800	28	(21)	-
Santé humaine et action sociale	5 205	174	(125)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	2 829	149	(98)	-
Autres services	13 117	156	(214)	-
TOTAL	440 599	13 380	(9 902)	-

	31 décembre 2021			
	Valeur comptable brute		Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont en défaut		
<i>En millions d'euros</i>				
Agriculture, sylviculture et pêche	13 096	628	(355)	-
Industries extractives	8 768	511	(438)	-
Industrie manufacturière	82 820	3 353	(2 741)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	21 678	138	(83)	-
Production et distribution d'eau	2 316	158	(139)	-
Construction	23 574	2 313	(1 626)	-
Commerce	59 619	1 978	(1 491)	-
Transport et stockage	30 900	886	(599)	-
Hébergement et restauration	8 490	652	(395)	-
Information et communication	10 394	171	(139)	-
Activités financières et d'assurance	18 733	252	(242)	-
Activités immobilières	62 950	1 589	(904)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18 865	389	(266)	-
Activités de services administratifs et de soutien	38 134	768	(371)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	400	54	(41)	-
Enseignement	817	35	(21)	-
Santé humaine et action sociale	5 220	165	(119)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	2 076	129	(115)	-
Autres services	8 758	203	(162)	-
TOTAL	417 607	14 373	(10 245)	-

TABLEAU N°54 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

	30 juin 2022							
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues		
	Expositions performantes	Expositions non performantes		Expositions performantes	Expositions non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes	
			dont en défaut					
<i>En millions d'euros</i>								
Prêts et créances	10 157	8 553	8 537	(517)	(3 410)	9 154	2 793	
Administrations publiques	7	9	9	(1)	(6)	5	1	
Établissements de crédit	-	5	5	-	(5)	-	-	
Autres sociétés financières	365	538	538	(16)	(174)	347	234	
Sociétés non financières	7 260	4 063	4 052	(326)	(1 682)	6 475	1 714	
Ménages	2 525	3 938	3 933	(174)	(1 543)	2 327	844	
Titres de créances	-	118	118	-	(9)	30	30	
Actifs destinés à être cédés	98	158	158	(4)	(8)	206	125	
Expositions hors-bilan	2 251	371	371	(33)	(9)	1 556	34	
TOTAL	12 506	9 200	9 184	(554)	(3 436)	10 946	2 982	

	31 décembre 2021							
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues		
	Expositions performantes	Expositions non performantes		Expositions performantes	Expositions non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes	
			dont en défaut					
<i>En millions d'euros</i>								
Prêts et créances	11 027	9 042	8 930	(523)	(3 614)	9 851	3 054	
Administrations publiques	7	10	10	(1)	(6)	5	1	
Établissements de crédit	-	4	4	-	(4)	-	-	
Autres sociétés financières	478	252	249	(14)	(98)	413	120	
Sociétés non financières	7 188	4 433	4 345	(300)	(1 801)	6 706	2 009	
Ménages	3 354	4 343	4 322	(208)	(1 705)	2 727	924	
Titres de créances	-	203	203	-	(81)	25	25	
Actifs destinés à être cédés	98	134	134	(5)	(15)	188	106	
Expositions hors-bilan	2 768	389	371	(17)	(28)	1 884	33	
TOTAL	13 893	9 768	9 638	(545)	(3 737)	11 948	3 218	

Expositions sujettes à moratoires et garanties publiques

Actualisation du tableau n°56 du Document d'enregistrement universel 2021 p.432.

► TABLEAU N°56 : EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES⁽¹⁾ LÉGISLATIFS ET NON-LÉGISLATIFS PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DU MORATOIRE

En millions d'euros	30 juin 2022								
	Nombre de débiteurs	Valeur brute comptable	Maturité résiduelle du moratoire						
			dont moratoires législatifs	dont moratoires expirés	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 12 mois
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	514 157	31 745							
Prêts et créances sujets à moratoire	513 949	31 711	3 277	31 670	41	0	0	0	0
dont ménages		11 345	1 604	11 338	7	0	0	0	0
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>		5 792	1 212	5 790	2	0	0	0	0
dont sociétés non financières		19 521	1 666	19 486	34	0	0	0	0
<i>dont PME</i>		11 609	1 219	11 591	18	0	0	0	0
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>		5 755	315	5 755	0	0	0	0	0

(1) Moratoires qualifiés de "mesures générales COVID-19" selon les critères définis dans les orientations de l'ABE publiées le 2 avril 2020.

En millions d'euros	31 décembre 2021								
	Nombre de débiteurs	Valeur brute comptable	Maturité résiduelle du moratoire						
			dont moratoires législatifs	dont moratoires expirés	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 12 mois
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	591 841	36 267							
Prêts et créances sujets à moratoire	591 479	36 199	3 680	36 086	76	15	21	0	0
dont ménages		12 455	1 708	12 418	27	7	2	0	0
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>		6 048	1 134	6 030	11	4	2	0	0
dont sociétés non financières		22 607	1 965	22 530	49	8	19	0	0
<i>dont PME</i>		13 410	1 444	13 369	16	7	18	0	0
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>		6 284	377	6 284	0	0	0	0	0

(1) Moratoires qualifiés de "mesures générales COVID-19" selon les critères définis dans les orientations de l'ABE publiées le 2 avril 2020.

Actualisation du tableau n°55 du Document d'enregistrement universel 2021 p.430 et 431.

► TABLEAU N°55 : EXPOSITIONS SUJETTES À MORATOIRES⁽¹⁾ NON-EXPIRES

En millions d'euros	30 juin 2022														
	Valeur brute comptable							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions							
	Expositions performantes				Expositions non performantes			Expositions performantes				Expositions non-performantes			
		dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours
Prêts et créances sujets à moratoires	41	36	2	35	5	5	2	(4)	(2)	0	(2)	(2)	(2)	(1)	1
dont ménages	7	2	1	1	5	5	2	(2)	0	0	0	(2)	(2)	(1)	1
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel	2	0	0	0	2	2	0	(1)	0	0	0	(1)	(1)	0	0
dont sociétés non financières	34	34	1	34	0	0	0	(2)	(2)	0	(2)	0	0	0	0
dont PME	18	18	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Moratoires qualifiés de "mesures générales COVID-19" selon les critères définis dans les orientations de l'ABE publiées le 2 avril 2020.

31 décembre 2021															
En millions d'euros	Valeur brute comptable							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions							Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants depuis le 30 juin 2021
	Expositions performantes				Expositions non performantes			Expositions performantes				Expositions non-performantes			
		dont créances restructurées	dont strate 2			dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			dont créances restructurées	dont strate 2		dont créances restructurées	dont paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	
Prêts et créances sujets à moratoires	113	97	12	41	16	15	4	(11)	(7)	(1)	(4)	(5)	(4)	(1)	12
dont ménages	37	27	4	7	10	9	3	(7)	(3)	0	(1)	(4)	(4)	(1)	2
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	17	11	4	5	6	6	0	(3)	0	0	0	(3)	(3)	0	0
dont sociétés non financières	76	70	8	34	6	6	1	(5)	(4)	(1)	(4)	0	0	0	10
<i>dont PME</i>	41	37	6	7	4	4	1	(2)	(1)	(1)	(1)	0	0	0	9
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Moratoires qualifiés de "mesures générales COVID-19" selon les critères définis dans les orientations de l'ABE publiées le 2 avril 2020.

Actualisation du tableau n°57 du Document d'enregistrement universel 2021 p.433.

► **TABLEAU N°57 : PRÊTS ET CRÉANCES SUJETS AUX MÉCANISMES DE GARANTIES PUBLIQUES**

En millions d'euros	30 juin 2022			
	Valeur brute comptable	dont créances restructurées	Garanties publiques reçues	Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants depuis le 31 décembre 2021
Prêts et créances sujets aux régimes de garanties publiques	19 051	222	16 814	180
dont ménages	761			10
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	1			0
dont sociétés non financières	17 264	214	15 239	168
<i>dont PME</i>	9 955			152
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	231			3

En millions d'euros	31 décembre 2021			
	Valeur brute comptable	dont créances restructurées	Garanties publiques reçues	Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants depuis le 30 juin 2021
Prêts et créances sujets aux régimes de garanties publiques	20 100	203	17 893	122
dont ménages	803			8
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel</i>	1			0
dont sociétés non financières	18 708	194	16 633	113
<i>dont PME</i>	10 267			75
<i>dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial</i>	250			3

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Le montant des garanties et sûretés comptabilisées sur les prêts et créances et les titres de créances atteint 531 milliards d'euros au 30 juin 2022.

Actualisation du tableau n°58 du Document d'enregistrement universel 2021 p.434.

TABLEAU N°58 : TECHNIQUE DE RÉDUCTION DU RISQUE (EU CR3)

En millions d'euros	30 juin 2022					
	Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie	Valeur comptable nette garantie			
			par des sûretés réelles	par des garanties personnelles		par des dérivés de crédit
Prêts et créances	1 293 601	745 566	528 387	264 781	263 606	-
Titres de créances	163 351	160 340	2 752	1 015	1 737	-
Actifs destinés à être cédés	84 240	36 075	47 870	38 567	9 303	-
TOTAL	1 541 192	941 981	579 010	304 363	274 646	-
<i>Dont expositions non performantes</i>	28 069	4 641	8 564	5 383	3 181	-
<i>Dont en défaut</i>	27 594	4 414	8 366	5 366	3 000	-

	31 décembre 2021					
	Valeur comptable nette garantie					
	Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie		par des sûretés réelles	par des garanties personnelles	
					par des dérivés de crédit	
En millions d'euros						
Prêts et créances	1 236 254	712 911	503 222	254 125	249 097	-
Titres de créances	155 785	154 477	950	950	-	-
Actifs destinés à être cédés	85 544	40 267	44 802	35 257	9 545	-
TOTAL	1 477 584	907 655	548 973	290 331	258 642	-
<i>Dont expositions non performantes</i>	29 494	4 762	8 932	6 075	2 857	-
<i>Dont en défaut</i>	29 103	4 627	8 718	5 998	2 720	-

Actualisation du tableau n°59 du Document d'enregistrement universel 2021 p.435.

Le tableau ci-après présente le montant des garanties et sûretés sur le périmètre des expositions soumises au risque de crédit au bilan et au hors-bilan. Ce montant tient compte de critères d'éligibilité plus restrictifs et des marges de conservatisme réglementaires, notamment des décotes appliquées lorsque la devise et la maturité de la garantie ne sont pas identiques à celles de l'exposition couverte.

TABLEAU N°59 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA ET STANDARD

	30 juin 2022				31 décembre 2021			
	Montant total d'exposition au risque	Montant d'atténuation du risque			Montant total d'exposition au risque	Montant d'atténuation du risque		
		Sûretés réelles	Garanties personnelles et dérivés de crédit	Total des sûretés		Sûretés réelles	Garanties personnelles et dérivés de crédit	Total des sûretés
En millions d'euros								
Approche IRBA	1 528 644	216 188	206 161	422 349	1 449 996	203 634	200 184	403 818
Approche standard	422 998	67 434	22 845	90 279	398 631	62 264	21 072	83 336
TOTAL	1 951 643	283 622	229 006	512 628	1 848 627	265 898	221 256	487 154

Au 30 juin 2022, la réduction des actifs pondérés conséquente aux opérations de couvertures par CDS concerne uniquement la classe d'exposition entreprises, et représente 175 millions d'euros (EU CR7).

► TABLEAU N°60 : EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRBA (EU CR7-A)

	30 juin 2022														
	Total des expositions brutes(*)	Total de la valeur exposée au risque	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Total actifs pondérés (effets de réduction uniquement) (**)	
			Partie couverte par des sûretés réelles financières	Protection de crédit financée (sûreté réelle)						Protection de crédit non financée					
				Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)			Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit (%)				
En millions d'euros			dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles	dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers							
Administrations et banques centrales	496 422	495 102	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,71%	0,00%	5 796
Établissements	56 754	45 133	0,61%	1,67%	0,90%	0,34%	0,43%	0,45%	0,45%	0,00%	0,00%	13,08%	0,00%	11 524	
Entreprises	677 169	489 326	1,59%	17,56%	8,36%	1,90%	7,30%	1,19%	1,04%	0,15%	0,00%	19,04%	0,02%	238 033	
dont PME	51 302	43 316	1,23%	30,86%	23,51%	6,06%	1,29%	0,83%	0,49%	0,34%	0,00%	19,07%	0,00%	24 094	
dont Financement spécialisé	84 216	72 491	0,19%	50,54%	17,20%	2,34%	31,00%	3,83%	3,82%	0,00%	0,00%	17,00%	0,00%	25 011	
dont Autres	541 650	373 519	1,91%	9,62%	4,89%	1,33%	3,40%	0,72%	0,57%	0,15%	0,00%	19,43%	0,03%	188 928	
Clientèle de détail	298 300	292 490	0,36%	38,45%	38,31%	0,10%	0,03%	0,65%	0,06%	0,59%	0,00%	35,38%	0,00%	59 898	
dont Biens immobiliers PME	12 197	11 647	0,17%	63,72%	63,61%	0,10%	0,01%	0,15%	0,05%	0,10%	0,00%	25,86%	0,00%	3 033	
dont Biens immobiliers non-PME	187 936	187 966	0,07%	53,23%	53,23%	0,00%	0,00%	0,03%	0,01%	0,02%	0,00%	45,13%	0,00%	23 761	
dont Expositions renouvelables éligibles	16 594	12 963	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4 011	
dont Autres PME	33 951	32 371	0,81%	10,33%	9,15%	0,90%	0,28%	0,91%	0,29%	0,61%	0,00%	41,10%	0,00%	8 261	
dont Autres non-PME	47 623	47 543	1,31%	3,43%	3,42%	0,00%	0,00%	3,20%	0,13%	3,08%	0,00%	4,94%	0,00%	20 832	
TOTAL	1 528 644	1 322 051	0,69%	15,06%	11,60%	0,74%	2,73%	0,60%	0,41%	0,18%	0,00%	15,59%	0,01%	315 252	

(*) Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumise au risque de contrepartie.

(**) Conformément à la méthodologie IRBA du Groupe, l'impact des techniques d'atténuation du risque est traité uniquement via réduction de LGD (pas d'approche par substitution).

31 décembre 2021														
En millions d'euros	Total des expositions brutes(*)	Total de la valeur exposée au risque	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Total actifs pondérés (effets de réduction uniquement) (**)
			Partie couverte par des sûretés réelles financières	Protection de crédit financée (sûreté réelle)						Protection de crédit non financée				
				Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)			Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit (%)			
				dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles	dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers					
Administrations et banques centrales	469 741	469 143	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,64%	0,00%	4 359
Établissements	52 369	43 767	1,32%	1,63%	0,96%	0,27%	0,40%	0,24%	0,24%	0,00%	0,00%	13,28%	0,00%	9 983
Entreprises	636 914	464 043	1,35%	17,16%	7,80%	1,96%	7,40%	1,29%	1,13%	0,16%	0,00%	19,42%	0,02%	222 100
dont PME	52 282	43 188	1,84%	27,56%	21,25%	5,25%	1,06%	0,92%	0,47%	0,45%	0,00%	19,42%	0,00%	21 355
dont Financement spécialisé	83 561	70 658	0,34%	53,62%	16,53%	3,16%	33,93%	4,02%	4,01%	0,01%	0,00%	17,57%	0,00%	23 429
dont Autres	501 072	350 196	1,50%	8,52%	4,38%	1,31%	2,83%	0,79%	0,63%	0,16%	0,00%	19,79%	0,03%	177 316
Clientèle de détail	290 972	285 269	0,35%	37,69%	37,57%	0,08%	0,04%	0,61%	0,06%	0,55%	0,00%	35,45%	0,00%	56 242
dont Biens immobiliers PME	11 789	11 254	0,17%	63,70%	63,57%	0,11%	0,01%	0,11%	0,04%	0,07%	0,00%	26,16%	0,00%	2 914
dont Biens immobiliers non-PME	179 284	179 316	0,05%	53,36%	53,36%	0,00%	0,00%	0,03%	0,01%	0,02%	0,00%	44,80%	0,00%	21 140
dont Expositions renouvelables éligibles	16 024	12 425	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3 635
dont Autres PME	36 399	34 868	0,69%	9,18%	8,27%	0,63%	0,28%	0,77%	0,27%	0,50%	0,00%	44,58%	0,00%	9 664
dont Autres non-PME	47 475	47 407	1,37%	3,09%	3,07%	0,00%	0,01%	2,99%	0,14%	2,85%	0,00%	4,88%	0,00%	18 889
TOTAL	1 449 996	1 262 222	1,67%	14,89%	11,39%	0,75%	2,75%	0,62%	0,44%	0,18%	0,00%	15,85%	0,01%	292 684

(*) Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumise au risque de contrepartie.

(**) Conformément à la méthodologie IRBA du Groupe, l'impact des techniques d'atténuation du risque est traité uniquement via réduction de LGD (pas d'approche par substitution).

TABLEAU N°61 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION (EU CQ7)

	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Sûretés obtenues par prise de possession ^(*)		Sûretés obtenues par prise de possession ^(*)	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
<i>En millions d'euros</i>				
Immobilisations corporelles (PP&E)	0	0	0	0
Autre que PP&E	290	(35)	305	(56)
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	241	(34)	258	(56)
<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	11	0	8	0
<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>	0	0	0	0
<i>Actions et titres de créance</i>	22	0	24	0
<i>Autres sûretés</i>	17	0	15	0
TOTAL	290	(35)	305	(56)

() Les montants des actifs destinés à être cédés sont inclus dans les montants des sûretés présentées dans le tableau ci-dessus.*

TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE

Les expositions de titrisation ci-après sont présentées selon leur note, selon le caractère significatif du transfert de risque (« TRS » pour les opérations efficaces), et selon le respect des critères dits « STS » (pour les opérations simples, transparentes et standards). Pour rappel, les expositions sous-jacentes des opérations de titrisation n'aboutissant pas à un transfert de risque significatif, font l'objet d'exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

Actualisation du tableau n° 65 du Document d'enregistrement universel 2021 page 441.

► TABLEAU N°65 : EXPOSITIONS TITRISÉES - EXPOSITIONS EN DÉFAUT (EU SEC5)

En millions d'euros	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Expositions titrisées par l'établissement en tant qu'initiateur		Expositions titrisées par l'établissement en tant qu'initiateur	
	Exposition brute totale(*)		Exposition brute totale(*)	
		dont en défaut		dont en défaut
Clientèle de détail	64 177	912	59 768	1 064
Biens immobiliers résidentiels	47 318	714	41 227	883
Cartes de crédit et prêts à la consommation	16 860	197	18 541	181
Entreprises	67 260	166	61 702	193
Prêts à des entreprises	66 760	165	60 437	187
Biens immobiliers commerciaux				
Location-financement et créances commerciales	500	2	1 265	6
TOTAL	131 437	1 078	121 469	1 257

(*) Expositions sous-jacentes des opérations de titrisation efficaces et inefficaces.

Actualisation du tableau n°68 du Document d'enregistrement universel 2021 p.446.

► TABLEAU N°68 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE D'ACTIFS⁽¹⁾ (EU SEC1)

En millions d'euros	30 juin 2022															
	Initiateur						Sponsor				Investisseur				Total	
	Classique			Synthétique			Classique		Synthétique	Total	Classique		Synthétique	Total		
	STS ⁽²⁾	Non STS	Total	STS ⁽²⁾	Non STS	Total	STS ⁽²⁾	Non STS			STS ⁽²⁾	Non STS			STS ⁽²⁾	Non STS
dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾	dont TRS ⁽³⁾			
Clientèle de détail	7 508	847	49 127	240	-	-	56 636	-	12 053	-	12 053	823	2 738	-	3 561	72 249
dont biens immobiliers résidentiels	221	0	43 670	0	-	-	43 891	0	549	-	549	159	2 272	-	2 431	46 871
dont créances sur les cartes de crédit	0	0	0	0	-	-	-	0	3 116	-	3 116	0	5	-	5	3 121
dont autres clientèle de détail	7 287	847	5 457	240	-	-	12 744	0	8 388	-	8 388	664	461	-	1 126	22 257
dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	120	120	11 978	10	39 232	39 232	51 330	2 578	12 260	-	14 838	305	12 440	-	12 745	78 912
dont prêts à des entreprises	0	0	11 978	10	39 232	39 232	51 210	101	1 949	-	2 050	0	11 950	-	11 950	65 210
dont biens immobiliers commerciaux	0	0	0	0	-	-	-	0	142	-	142	0	18	-	18	160
dont location-financement	120	120	0	0	-	-	120	852	5 646	-	6 497	305	423	-	728	7 345
dont autres entreprises	-	-	-	-	-	-	-	1 625	4 523	-	6 148	-	49	-	49	6 197
dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 628	967	61 105	249	39 232	39 232	107 965	2 578	24 313	-	26 890	1 128	15 178	-	16 306	151 161

(1) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.

(2) Programmes de titrisation Simples, Transparentes et Standards.

(3) Programmes de titrisation efficaces, pour lesquels les critères de transfert de risque significatif sont respectés (voir paragraphe Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre dans la partie Activité de BNP Paribas en matière de titrisation).

En millions d'euros	31 décembre 2021															
	Initiateur					Sponsor				Investisseur						
	Classique		Synthétique			Classique		Synthétique		Classique		Synthétique				
	ST ⁽²⁾	dont TRS ⁽³⁾	Non STS	dont TRS ⁽³⁾	Total	ST ⁽²⁾	Non STS	Synthétique	Total	ST ⁽²⁾	Non STS	Synthétique	Total	Total		
Clientèle de détail	8 725	858	43 051	326	-	-	51 775	-	10 505	-	10 505	1 206	2 490	-	3 695	65 976
dont biens immobiliers résidentiels	154	-	37 577	10	-	-	37 731	-	502	-	502	437	1 937	-	2 374	40 608
dont créances sur les cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 732	-	2 732	-	38	-	38	2 770
dont autres clientèle de détail	8 571	858	5 473	316	-	-	14 044	-	7 271	-	7 271	769	514	-	1 283	22 598
dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	150	150	12 077	10	34 238	34 238	46 464	2 327	9 856	-	12 184	293	9 559	-	9 852	68 500
dont prêts à des entreprises	-	-	11 978	10	34 238	34 238	46 216	102	1 170	-	1 272	-	8 938	-	8 938	56 426
dont biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	131	-	131	-	18	-	18	149
dont location-financement	150	150	99	-	-	-	249	782	4 455	-	5 237	293	548	-	841	6 326
dont autres entreprises	-	-	-	-	-	-	-	1 444	4 101	-	5 544	-	55	-	55	5 599
dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 875	1 008	55 128	336	34 238	34 238	98 240	2 327	20 361	-	22 688	1 498	12 049	-	13 547	134 475

(1) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.

(2) Programmes de titrisation Simples, Transparents et Standards.

(3) Programmes de titrisation efficaces, pour lesquels les critères de transfert de risque significatif sont respectés (voir paragraphe Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre dans la partie Activité de BNP Paribas en matière de titrisation).

Actualisation du tableau n°71 du Document d'enregistrement universel 2021 p.448.

► TABLEAU N°71 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS - INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)

En millions d'euros	30 juin 2022													
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés ^(**)				
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions ^(*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ^(*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ^(*)	
Titrisation classique	21 918	4 876	1 192	101	19	1 967	2 351	23 769	19	953	790	4 312		
Positions de titrisation	21 918	4 876	1 192	101	19	1 967	2 351	23 769	19	953	790	4 312		
dont sous-jacents clientèle de détail	10 894	1 986	210	49	1	531	936	11 672	1	159	347	1 997		
dont STS	792	21	8	25	1	309	537	-	1	74	155	-		
dont sous-jacents entreprise	11 024	2 891	982	52	18	1 436	1 415	12 098	18	795	443	2 315		
dont STS	2 555	81	18	28	15	-	681	2 001	15	-	203	203		
Positions de retitrisation														
Titrisation synthétique	38 774		77	194	186	39 046			186	6 885				
Positions de titrisation	38 774		77	194	186	39 046			186	6 885				
dont sous-jacents clientèle de détail														
dont sous-jacents entreprise	38 774		77	194	186	39 046			186	6 885				
Positions de retitrisation														
TOTAL	60 693	4 876	1 270	294	206	41 013	2 351	23 769	206	7 839	790	4 312		

(*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1250%.

(**) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

En millions d'euros	31 décembre 2021												
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés(**)			
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions (*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions (*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions (*)
Titrisation classique	19 347	4 060	511	95	19	1 440	2 275	20 298	19	454	710	3 595	
Positions de titrisation	19 347	4 060	511	95	19	1 440	2 275	20 298	19	454	710	3 595	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	8 711	2 698	238	39	2	627	1 460	9 600	2	153	452	1 743	
<i>dont STS</i>	819	2	9	26	2	327	529	-	2	85	151	-	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	10 636	1 361	273	56	17	813	815	10 698	17	301	258	1 852	
<i>dont STS</i>	2 381	21	28	31	16	-	657	1 803	16	-	208	182	
Positions de re-titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titrisation synthétique	33 884	-	-	188	167	34 071	-	-	167	6 087	-	-	
Positions de titrisation	33 884	-	-	188	167	34 071	-	-	167	6 087	-	-	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	33 884	-	-	188	167	34 071	-	-	167	6 087	-	-	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	53 230	4 060	511	283	186	35 511	2 275	20 298	186	6 541	710	3 595	

(*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1250%.

(**) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

Actualisation du tableau n°72 du Document d'enregistrement universel 2021 p.449.

► TABLEAU N°72 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS - INVESTISSEUR (EU SEC4)

En millions d'euros	30 juin 2022												
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés(**)			
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions (*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions (*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions (*)
Titrisation classique	15 123	723	352	97	11	11 768	754	3 784		1 910	413	670	
Positions de titrisation	15 123	723	352	97	11	11 768	754	3 784		1 910	413	670	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	3 054	145	277	74	11	-	474	3 087		-	364	489	
<i>dont STS</i>	823	-	-	-	-	-	-	823		-	-	82	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	12 068	578	76	23	-	11 768	280	698		1 910	49	182	
<i>dont STS</i>	305	-	-	-	-	-	-	305		-	-	31	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
TOTAL	15 123	723	352	97	11	11 768	754	3 784		1 910	413	670	

(*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1250%.

(**) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

En millions d'euros	31 décembre 2021												
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés(**)			
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions (*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions (*)	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions (*)
Titrisation classique	11 803	1 283	322	139	-	8 925	1 185	3 437	-	1 608	577	595	
Positions de titrisation	11 803	1 283	322	139	-	8 925	1 185	3 437	-	1 608	577	595	
<i>dont sous-jacents clientèle de détail</i>	3 146	373	91	85	-	-	621	3 075	-	-	479	461	
<i>dont STS</i>	1 206	-	-	-	-	-	-	1 206	-	-	-	121	
<i>dont sous-jacents entreprise</i>	8 657	910	231	54	-	8 925	564	363	-	1 608	98	134	
<i>dont STS</i>	292	0	-	-	-	-	-	293	-	-	-	29	
Positions de retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	11 803	1 283	322	139	-	8 925	1 185	3 437	-	1 608	577	595	

(*) Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1250%.

(**) Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Actualisation du tableau n°75 du Document d'enregistrement universel 2021 p.454.

► TABLEAU N°75 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PAR MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EU CCR1)

30 juin 2022								
En millions d'euros	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE(**)	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
							Dont approche standard	Dont approche IRBA
SA-CCR (pour les dérivés)	373	959		1,40	1 864	1 539	1 506	33
IMM (pour les dérivés et les SFT)(*)			116 958	1,60	187 132	38 024	1	38 023
<i>Dont opérations de financement sur titres</i>			48 925		78 280	7 771	1	7 770
<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>			68 033		108 852	30 253		30 253
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					64	17		17
TOTAL					189 061	39 581	1 507	38 074

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(**) Effective Expected Positive Exposure.

31 décembre 2021								
En millions d'euros	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE(**)	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
							Dont approche standard	Dont approche IRBA
SA-CCR (pour les dérivés)	340	1 715		1,40	2 876	2 238	2 007	232
IMM (pour les dérivés et les SFT)(*)			103 800	1,65	171 270	31 629	2	31 627
<i>Dont opérations de financement sur titres</i>			42 388		69 940	6 106	2	6 104
<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>			61 412		101 330	25 523		25 523
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					25	8		8
TOTAL					174 171	33 875	2 009	31 866

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(***) Effective Expected Positive Exposure.

► TABLEAU N°76 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL EN APPROCHE IRBA (EU CCR4)

		30 juin 2022							
En millions d'euros	Fourchette de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen	
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	30 970	0,01%	100 à 1 000	2%	1	70	0%	
	0,15 à < 0,25 %	55	0,20%	0 à 100	20%	4	17	31%	
	0,25 à < 0,50 %	517	0,28%	0 à 100	48%	0	180	35%	
	0,50 à < 0,75 %	0	0,69%	0 à 100	50%	1	0	75%	
	0,75 à < 2,50 %	7	1,08%	0 à 100	50%	1	7	101%	
	2,50 à < 10 %	0	3,07%	0 à 100	50%	1	0	149%	
	10 à < 100 %	20	n.s.	0 à 100	n.s.	n.s.	102	n.s.	
SOUS-TOTAL		31 570	0,03%		2%	1	376	1%	
Etablissements	0,00 à < 0,15 %	28 634	0,05%	10 000 à 20 000	42%	1	4 608	16%	
	0,15 à < 0,25 %	1 629	0,18%	100 à 1 000	45%	1	585	36%	
	0,25 à < 0,50 %	1 375	0,34%	100 à 1 000	51%	1	800	58%	
	0,50 à < 0,75 %	242	0,59%	100 à 1 000	58%	1	211	87%	
	0,75 à < 2,50 %	473	1,21%	100 à 1 000	56%	1	490	104%	
	2,50 à < 10 %	199	3,86%	100 à 1 000	62%	1	350	176%	
	10 à < 100 %	17	21,86%	0 à 100	49%	1	47	272%	
SOUS-TOTAL		32 568	0,13%		43%	1	7 091	22%	
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	98 470	0,06%	30 000 à 40 000	32%	1	14 313	15%	
	0,15 à < 0,25 %	9 473	0,18%	1 000 à 10 000	38%	1	3 195	34%	
	0,25 à < 0,50 %	7 179	0,32%	1 000 à 10 000	30%	1	2 679	37%	
	0,50 à < 0,75 %	972	0,69%	100 à 1 000	36%	2	603	62%	
	0,75 à < 2,50 %	4 521	1,29%	1 000 à 10 000	57%	1	5 605	124%	
	2,50 à < 10 %	1 824	4,31%	1 000 à 10 000	50%	2	2 704	148%	
	10 à < 100 %	543	18,46%	1 000 à 10 000	55%	1	1 508	278%	
	100 % (défaut)	145	100,00%	100 à 1 000			1	1%	
SOUS-TOTAL		123 128	0,39%		34%	1	30 607	25%	
Clientèle de détail		-	n.s.		n.s.	n.s.	-	n.s.	
TOTAL		187 266	0,29%		30%	1	38 074	20%	

		31 décembre 2021							
En millions d'euros	Fourchette de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen	
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	43 333	0,02%	100 à 1 000	2%	2	172	0%	
	0,15 à < 0,25 %	36	0,20%	0 à 100	20%	3	8	23%	
	0,25 à < 0,50 %	335	0,30%	0 à 100	48%	0	110	33%	
	0,50 à < 0,75 %	0	0,69%	0 à 100	50%	4	1	119%	
	0,75 à < 2,50 %	70	1,75%	0 à 100	18%	5	39	56%	
	2,50 à < 10 %								
	10 à < 100 %	5	n.s.	0 à 100	n.s.	n.s.	21	n.s.	
SOUS-TOTAL		43 779	0,03%		2%	2	351	1%	
Etablissements	0,00 à < 0,15 %	24 838	0,05%	1 000 à 10 000	42%	1	3 880	16%	
	0,15 à < 0,25 %	1 597	0,18%	100 à 1 000	45%	1	550	34%	
	0,25 à < 0,50 %	1 214	0,34%	100 à 1 000	51%	1	681	56%	
	0,50 à < 0,75 %	178	0,58%	100 à 1 000	59%	1	168	94%	
	0,75 à < 2,50 %	642	1,24%	100 à 1 000	46%	1	559	87%	
	2,50 à < 10 %	141	3,98%	100 à 1 000	63%	1	258	183%	
	10 à < 100 %	2	0	0 à 100	46%	1	5	246%	
SOUS-TOTAL		28 612	0,12%		43%	1	6 101	21%	
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	75 811	0,06%	20 000 à 30 000	32%	1	11 615	15%	
	0,15 à < 0,25 %	7 930	0,18%	1 000 à 10 000	37%	2	2 571	32%	
	0,25 à < 0,50 %	6 543	0,33%	1 000 à 10 000	32%	2	2 621	40%	
	0,50 à < 0,75 %	1 976	0,69%	100 à 1 000	36%	3	1 326	67%	
	0,75 à < 2,50 %	4 854	1,26%	1 000 à 10 000	46%	1	4 594	95%	
	2,50 à < 10 %	1 645	4,25%	1 000 à 10 000	42%	2	2 226	135%	
	10 à < 100 %	295	15,85%	100 à 1 000	35%	2	462	156%	
	100 % (défaut)	224	100,00%	100 à 1 000			0	0%	
SOUS-TOTAL		99 277	0,50%		33%	1	25 415	26%	
Clientèle de détail		-	n.s.		n.s.	n.s.	-	n.s.	
TOTAL		171 668	0,31%		27%	1	31 866	19%	

Actualisation du tableau n°71 du Document d'enregistrement universel 2021 p.457.

► **TABLEAU N°77 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PONDÉRÉE EN APPROCHE STANDARD (EU CCR3)**

En millions d'euros	30 juin 2022							Actifs pondérés
	Valeur exposée au risque							
	Taux de pondération						Total	
0%	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %			
Administrations centrales et banques centrales	0	-	56	-	1	-	56	29
Etablissements	-	177	160	-	39	-	376	155
Entreprises	-	20	76	-	1 212	48	1 355	1 319
Clientèle de détail	-	-	-	7	-	-	7	5
TOTAL	0	196	292	7	1 252	48	1 795	1 507

En millions d'euros	31 décembre 2021							Actifs pondérés
	Valeur exposée au risque							
	Taux de pondération						Total	
0%	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %			
Administrations centrales et banques centrales	-	-	209	-	1	-	209	105
Etablissements	-	215	353	-	34	6	608	253
Entreprises	-	19	69	-	1 553	39	1 680	1 646
Clientèle de détail	-	-	0	6	-	-	6	5
TOTAL	-	234	630	6	1 588	45	2 503	2 009

Actualisation du tableau n°78 du Document d'enregistrement universel 2021 p.458.

► **TABLEAU N°78 : EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)**

En millions d'euros	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
1 Expositions sur les CCP éligibles		2 751		2 647
2 Expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles (hors marge initiale et contributions aux fonds de défaillance)	19 675	1 302	25 507	1 186
3 dont dérivés de gré à gré	4 181	100	4 325	113
4 dont dérivés listés	11 171	1 132	17 868	920
5 dont SFT(*)	4 323	70	3 314	152
7 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	-	-	-
8 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	13 566	282	13 348	290
9 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	5 654	1 166	5 046	1 170
10 Contributions non financées aux fonds de défaillance	10 686	-	9 753	-
11 Expositions sur les CCP non éligibles		128		8
12 Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance);	2	2	-	-
15 dont SFT(*)	2	2	-	-
17 Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	-	-	-
18 Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	27	27	8	8
19 Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	2	23	0	0
20 Contributions non financées au fonds de défaillance	6	76	-	-

(*) Opérations de pension et prêts et emprunts de titre

Actualisation du tableau n°79 du Document d'enregistrement universel 2021 p.458.

► **TABLEAU N°79 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS POUR RISQUE SUR CVA (EU CCR2)**

En millions d'euros	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
Méthode avancée(*)	51 151	5 564	49 054	3 460
VaR sur CVA		791		361
VaR stressée sur CVA		4 773		3 098
Méthode standard	551	420	692	448
TOTAL	51 702	5 984	49 746	3 908

(*) La valeur exposée au risque en méthode avancée a été ajustée pour la borne d'ouverture sur une contrepartie spécifique. Cet ajustement est sans impact sur les actifs pondérés.

Actualisation du tableau n°80 du Document d'enregistrement universel 2021 p.459.

► **TABLEAU N°80 : COMPOSITION DU COLLATÉRAL POSTÉ ET REÇU (EU CCR5)**

En millions d'euros	30 juin 2022					
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés				Collatéral utilisé dans les SFT(*)	
	Juste valeur du collatéral reçu		Juste valeur du collatéral donné		Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral donné
	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué		
Cash - devise domestique	-	44 278	3 597	71 479	213 424	205 372
Cash - autres devises	-	72 640	1 235	29 198	318 615	272 860
Dettes souveraines - devise	7 604	13 712	19 932	3 110	242 057	216 958
Dettes souveraines - autres devises	7 250	8 467	7 590	4 475	331 499	287 768
Dettes des administrations publiques	131	756	169	50	4 734	2 682
Obligations d'entreprises	8 357	3 530	3 229	145	97 195	131 604
Actions	727	43	-	-	66 737	53 802
Autres	-	14	-	-	396	229
TOTAL	24 070	143 441	35 753	108 455	1 274 657	1 171 275

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

En millions d'euros	31 décembre 2021					
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés				Collatéral utilisé dans les SFT(*)	
	Juste valeur du collatéral reçu		Juste valeur du collatéral donné		Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral donné
	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué		
Cash - devise domestique	-	39 060	7 367	51 303	159 717	171 918
Cash - autres devises	-	49 808	1 612	21 339	285 834	255 921
Dettes souveraines - devise	6 423	6 936	11 050	2 887	223 596	200 487
Dettes souveraines - autres devises	4 436	3 496	7 276	4 737	283 668	275 510
Dettes des administrations publiques	53	550	619	-	4 430	3 445
Obligations d'entreprises	6 151	1 795	3 262	387	68 423	70 932
Actions	608	3	-	-	120 869	116 486
Autres	-	9	-	-	166	541
TOTAL	17 671	101 656	31 187	80 654	1 146 703	1 095 239

(*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Actualisation du tableau n°81 du Document d'enregistrement universel 2021 p.460.

► **TABLEAU N°81 : EXPOSITION SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)**

En millions d'euros	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Protections achetées	Protections vendues	Protections achetées	Protections vendues
Montant notionnel	591 440	496 003	520 738	419 740
CDS à signature unique	218 228	173 224	198 676	160 439
CDS indiciels	300 294	253 800	247 707	189 482
Contrat d'échange sur rendement global	7 338	3 787	5 958	3 347
Options de crédit	65 078	65 192	67 752	66 473
Autres dérivés de crédit	502	-	644	-
Valeur de marché	2 981	(3 043)	(6 963)	6 884
Valeur de marché positive (actif)	6 005	2 676	861	7 639
Valeur de marché négative (passif)	(3 024)	(5 719)	(7 824)	(755)

Actualisation du tableau n°83 du Document d'enregistrement universel 2021 p.461.

► **TABLEAU N°83 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR7)**

Variation du 2^{ème} trimestre 2022

En millions d'euros	Actifs pondérés risque de contrepartie		Exigences de fonds propres risque de contrepartie	
	Total	dont méthode du modèle interne	Total	dont méthode du modèle interne
1 31 mars 2022	46 681	36 412	3 734	2 913
2 Volume des actifs	1 005	1 353	80	108
3 Qualité des actifs	(41)	62	(3)	5
4 Mise à jour des modèles	(185)	(45)	(15)	(4)
5 Méthodologie et réglementation	(300)	(300)	(24)	(24)
6 Acquisitions et cessions	-	-	-	-
7 Variation des taux de change	1	1	0	0
8 Autres	1 283	541	103	43
9 30 juin 2022	48 443	38 024	3 875	3 042

Variation du 1^{er} semestre 2022

En millions d'euros	Actifs pondérés risque de contrepartie		Exigences de fonds propres risque de contrepartie	
	Total	dont méthode du modèle interne	Total	dont méthode du modèle interne
1 31 décembre 2021	40 437	31 629	3 235	2 530
2 Volume des actifs	6 540	6 644	523	532
3 Qualité des actifs	(930)	(972)	(74)	(78)
4 Mise à jour des modèles	(54)	86	(4)	7
5 Méthodologie et réglementation	27	27	2	2
6 Acquisitions et cessions	-	-	-	-
7 Variation des taux de change	(12)	2	(1)	0
8 Autres	2 435	608	195	49
9 30 juin 2022	48 443	38 024	3 875	3 042

RISQUE DE MARCHÉ

Actualisation du tableau n°85 du Document d'enregistrement universel 2021 p.463.

► TABLEAU N°85 : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

En millions d'euros	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1 VaR^(*) (maximum 1.a et 1.b)	4 798	384	4 541	363
1.a VaR du jour précédent		157		102
1.b Moyenne des VaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		384		363
2 SVaR^(*) (maximum entre 2.a et 2.b)	10 660	853	14 434	1 155
2.a Dernière SVar disponible		296		328
2.b Moyenne des SVaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		853		1 155
3 IRC^(**) (maximum 3.a et 3.b)	4 752	380	2 778	222
3.a Dernière mesure		376		186
3.b Moyenne de la valeur d'IRC sur les 12 semaines précédentes		380		222
4 CRM^(***) (maximum entre 4.a, 4.b et 4.c)	1 645	132	719	57
4.a Dernière mesure		132		45
4.b Moyenne de la valeur de CRM sur les 12 semaines précédentes		106		57
4.c 8% de l'exigence de fonds propres en approche standard sur la valeur de CRM la plus récente		41		41
6 TOTAL	21 856	1 748	22 472	1 797

(*) Les chiffres de VaR, de SVaR et d'IRC intègrent l'ensemble des éléments pris en compte dans le calcul des actifs pondérés.

(**) Incremental Risk Charge.

(***) Comprehensive Risk Measure.

Actualisation du tableau n°86 du Document d'enregistrement universel 2021 p.463.

► TABLEAU N°86 : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE STANDARD (EU MR1)

En millions d'euros	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Contrats fermes				
1 Risque sur taux d'intérêt (général et spécifique)	512	41	350	28
2 Risque sur actions (général et spécifique)	145	12	0	0
3 Risque de change ^(*)	4 985	399	552	44
4 Risque en matières premières	0	0	0	0
Options				
7 Méthode par scénarios	28	2	16	1
8 Positions de titrisations (risque spécifique)	1 537	123	1 450	116
9 TOTAL	7 208	577	2 367	189

(*) Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe a mis en œuvre la recommandation de l'EBA (EBA/GL/2020/09) du 1^{er} juillet 2020 relative à l'exemption du risque de change structurel (paragraphe 2 de l'article 352 du Règlement (UE) n° 575/2013).

Actualisation du tableau n°87 du Document d'enregistrement universel 2021 p.464.

► **TABLEAU N°87 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS (EU MR2-B)**

Variation du 2^{ème} trimestre 2022

En millions d'euros	VaR	SVaR	IRC ^(*)	CRM ^(**)	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
1 31 mars 2021	4 565	11 286	3 707	858	8 386	28 802	2 304
2.a Volume des actifs	149	(569)	1 069	787	(348)	1 089	87
2.b Qualité des actifs	141	-	-	-	-	141	11
3 Modèle	(32)	4	-	-	-	(28)	(2)
4 Méthodologies	-	-	-	-	(99)	(99)	(8)
5 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6 Change	-	-	-	-	-	-	-
7 Autres	(25)	(60)	(24)	0	(732)	(841)	(67)
8 30 juin 2022	4 798	10 660	4 752	1 645	7 208	29 063	2 325

(*) Incremental Risk Charge.

(**) Comprehensive Risk Measure.

Variation du 1^{er} semestre 2022

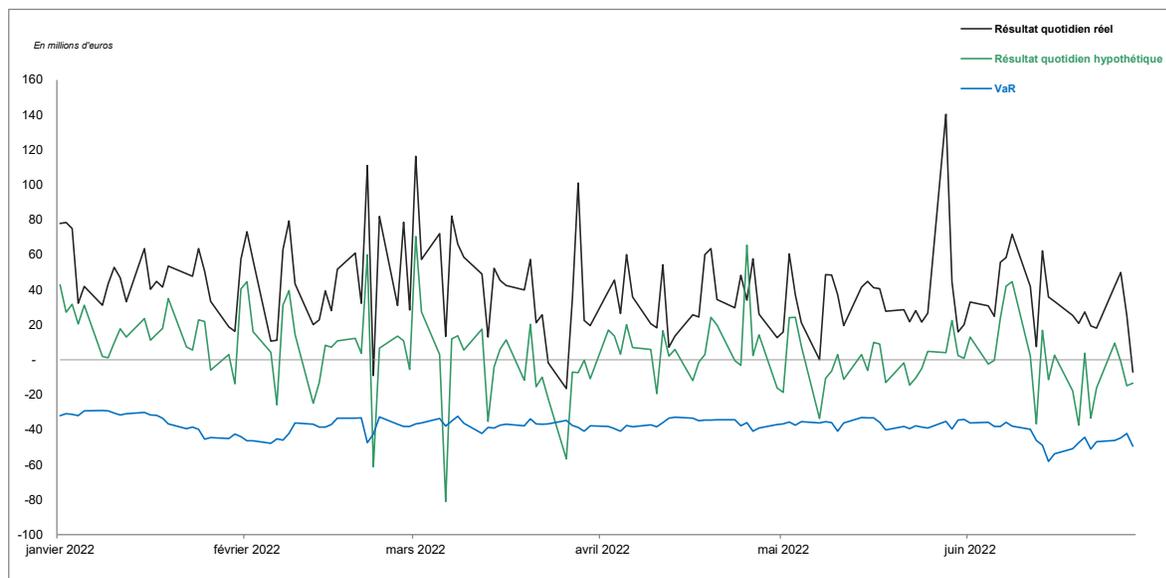
En millions d'euros	VaR	SVaR	IRC ^(*)	CRM ^(**)	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
1 31 décembre 2021	4 541	14 434	2 778	719	2 367	24 839	1 987
2.a Volume des actifs	3	(3 848)	1 519	827	388	(1 110)	(89)
2.b Qualité des actifs	285	(59)	-	-	-	226	18
3 Modèle	(10)	201	388	100	11	689	55
4 Méthodologies	-	-	-	-	4 563	4 563	365
5 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6 Change	-	-	-	-	-	-	-
7 Autres	(22)	(67)	66	0	(121)	(143)	(11)
8 30 juin 2022	4 798	10 660	4 752	1 645	7 208	29 063	2 325

(*) Incremental Risk Charge.

(**) Comprehensive Risk Measure.

Actualisation du graphique n°11 du Document d'enregistrement universel 2021 page 469.

► **GRAPHIQUE N° 11 : COMPARAISON ENTRE LA VAR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU MR4)**



Actualisation du tableau n°91 du Document d'enregistrement universel 2021 p.472.

► **TABLEAU N°91 : VALEURS DES PARAMÈTRES UTILISÉS EN MODÈLE INTERNE (EU MR3)**

En millions d'euros		30 juin 2022	31 décembre 2021
VaR (10 jours, 99 %)			
1	Maximum	164	214
2	Moyenne	107	119
3	Minimum	79	79
4	Fin de la période	130	85
SVaR (10 jours, 99 %)			
5	Maximum	359	447
6	Moyenne	263	318
7	Minimum	230	237
8	Fin de la période	262	288
IRC^(*) (99,9 %)			
9	Maximum	439	289
10	Moyenne	303	200
11	Minimum	167	148
12	Fin de la période	329	161
CRM^(**) (99,9 %)			
13	Maximum	140	81
14	Moyenne	88	49
15	Minimum	53	20
16	Fin de la période	132	45

(*) Incremental Risk Charge.

(**) Comprehensive Risk Measure.

Positions de titrisation du portefeuille de négociation

Actualisation du tableau n°92 du Document d'enregistrement universel 2021 p.473.

► TABLEAU N°92 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF (EU SEC2)

	30 juin 2022					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
STS	Non STS	STS		Non STS		
<i>En millions d'euros</i>						
Clientèle de détail	87	276	4	241	279	5
<i>dont biens immobiliers résidentiels</i>	4	52	4	1	101	5
<i>dont créances sur les cartes de crédit</i>	12	36	-	1	15	-
<i>dont autres clientèle de détail</i>	72	188	0	238	162	-
Entreprises	2	540	-	0	1 011	-
<i>dont prêts à des entreprises</i>	0	467	0	-	978	-
<i>dont location-financement</i>	2	52	0	0	29	-
<i>dont autres entreprises</i>	-	21	-	-	3	-
TOTAL	89	816	4	241	1 290	5

	31 décembre 2021					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
STS	Non STS	STS		Non STS		
<i>En millions d'euros</i>						
Clientèle de détail	80	66	4	187	52	2
<i>dont biens immobiliers résidentiels</i>	3	41	4	2	46	2
<i>dont créances sur les cartes de crédit</i>	0	13	0	-	3	-
<i>dont autres clientèle de détail</i>	77	12	0	185	2	-
Entreprises	16	697	-	2	1 206	-
<i>dont prêts à des entreprises</i>	0	436	0	0	1 005	-
<i>dont location-financement</i>	14	243	0	2	165	-
<i>dont autres entreprises</i>	1	18	-	0	36	-
TOTAL	96	763	4	189	1258	2

Risque de taux

Sensibilités des revenus au risque global de taux

Les sensibilités sont calculées sur l'ensemble du portefeuille bancaire, sur les horizons d'un, deux et trois ans glissants, pour une augmentation et une diminution parallèle, instantanée et définitive des taux de marché sur l'ensemble des devises sur l'ensemble des termes de \pm 50 points de base (+0,5%).

Elles intègrent les impacts directs des taux de marché et la dynamique d'activité. Les effets indirects sur l'activité commerciale liés aux évolutions d'encours et des taux clients, notamment les effets d'inertie sur les marges des évolutions des taux (tassement à la hausse et élargissement à la baisse sur les crédits, et effets inverses sur les dépôts), sont également pris en compte.

Dans un environnement de taux très bas ou négatifs des dernières années, les encours de dépôts à vue non-rémunérés ont augmenté significativement. Par prudence, ces accroissements d'encours de dépôts non-rémunérés sont considérés comme conjoncturels et liés à l'environnement de taux bas et sont supposés diminuer progressivement lorsque les taux à court terme redeviennent suffisamment positifs.

Afin de présenter des sensibilités davantage liées à l'activité récurrente des métiers, les sensibilités prévisionnelles présentées excluent les éléments relatifs aux instruments spécifiques de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui sont temporaires et gérés par ailleurs.

Les tableaux ci-dessous présentent un rappel des sensibilités à fin décembre 2021 sur la base de la courbe des taux à ce moment, puis les sensibilités à fin juin 2022, estimées par rapport à la courbe des taux à fin juin 2022.

Les hausses des taux par rapport à fin décembre 2021 sont favorables aux revenus de la banque avec des effets croissants avec le temps grâce à l'emploi des dépôts pas ou peu rémunérés dans des actifs à taux plus élevés comme illustré par la sensibilité des revenus au 31 décembre 2021.

Tableau n°94 du Document d'enregistrement universel 2021 p.478.

► TABLEAU N°94 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GLOBAL DE TAUX POUR UN CHOC DE +/- 50 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT (EU IRRBB1A)

En millions d'euros	31 décembre 2021	
	Pour un choc de + 50 pb	Pour un choc de - 50 pb
Année 1	127	(187)
Année 2	537	(511)
Année 3	694	(823)

Entre fin décembre 2021 et juin 2022, des hausses de taux se sont matérialisées au-delà des chocs parallèles de +50 pbs présentés dans le tableau à fin décembre 2021 conduisant à une évolution favorable des projections de marges nettes d'intérêt pour les prochaines années, mais elles ont également modifié le point de départ par rapport auquel sont estimées les sensibilités à fin juin 2022.

En effet, à mesure que l'effet favorable des hausses de taux depuis le début de l'année se répercutent favorablement dans les marges nettes d'intérêts projetés des prochaines années, le potentiel de gains additionnels qui pourraient être liés à de nouvelles hausses de taux diminuent progressivement, comme l'illustre la baisse de sensibilité estimée à partir du niveau des taux de fin juin présentée ci-dessous :

Actualisation du tableau n°94 du Document d'enregistrement universel 2021 p.478.

► TABLEAU N°94 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GLOBAL DE TAUX POUR UN CHOC DE +/- 50 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT (EU IRRBB1A)

En millions d'euros	30 juin 2022	
	Pour un choc de + 50 pb	Pour un choc de - 50 pb
Année 1	(42)	(145)
Année 2	(29)	21
Année 3	206	17

Sensibilité de la valeur des actifs nets de l'activité d'intermédiation bancaire

Les actifs et passifs de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'ayant pas vocation à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation ou d'une gestion sur la base de leur valeur économique théorique résultant de l'actualisation de leurs cash flows futurs. De même, la valeur économique théorique des actifs nets n'affecte pas les fonds propres du Groupe.

Cependant en application des exigences réglementaires et des modalités de calcul déterminées par l'Autorité bancaire européenne (ABE), les ratios de la sensibilité de la valeur économique théorique des actifs nets de l'activité d'intermédiation rapportée au montant du Tier 1 sont régulièrement calculés pour les six scénarios définis par l'ABE (hausse / baisse parallèle, pentification / aplatissement, hausse / baisse des taux courts). L'ABE fixe par ailleurs des niveaux planchers pour les taux sans risques (-1 % sur le taux au jour le jour, 0 % sur le taux à vingt ans, avec des niveaux planchers interpolés pour les maturités intermédiaires). Ces ratios sont comparés au seuil de -15 % servant au superviseur à identifier les situations dans lesquelles le risque de taux du portefeuille bancaire pourrait être matériel.

À fin juin 2022, les ratios sont présentés dans le tableau ci-dessous et se situent bien en deçà du seuil de matérialité de -15 %. En cas de choc parallèle à la hausse des taux, le ratio, s'établit à -11,2%, la variation par rapport à fin décembre (-8.7%) venant essentiellement de l'effet des hausses des taux sur les horizons modélisés plus courts des dépôts à vue non-rémunérés conjoncturels.

Actualisation du tableau n°95 du Document d'enregistrement universel 2021 p.478.

► TABLEAU N°95 : SENSIBILITE DE LA VALEUR ECONOMIQUE DES FONDS PROPRES TIER 1 AUX 6 SCENARIOS REGLEMENTAIRES DE CHOC (EU IRRBB1B)

En millions d'euros	Choc de taux ^(*)		30 juin 2022
	Taux jour le jour	Taux à 10 ans	Variation de la valeur économique des fonds propres (Tier 1)
	1 Choc parallèle vers le haut	2,00%	
2 Choc parallèle vers le bas	-0,50%	-2,00%	0,8%
3 Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	-0,50%	0,70%	-0,4%
4 Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	2,00%	-0,40%	-2,5%
5 Hausse des taux courts	2,50%	0,20%	-4,8%
6 Baisse des taux courts	-0,50%	-0,20%	1,5%

^(*) Changement de niveau de taux (swaps OIS) appliqués pour chaque scénario et application des taux planchers (pour l'EUR)

En millions d'euros	Choc de taux ^(*)		31 décembre 2021
	Taux jour le jour	Taux à 10 ans	Variation de la valeur économique des fonds propres (Tier 1)
	1 Choc parallèle vers le haut	2,00%	
2 Choc parallèle vers le bas	-0,50%	-0,70%	-1,1%
3 Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	-0,50%	+0,70%	+0,2%
4 Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	2,00%	-0,40%	-2,7%
5 Hausse des taux courts	2,50%	+0,20%	-3,9%
6 Baisse des taux courts	-0,50%	-0,20%	+0,9%

^(*) Changement de niveau de taux (swaps OIS) appliqués pour chaque scénario et application des taux planchers (pour l'EUR)

RISQUE DE LIQUIDITE

Actualisation du tableau n°102 du document d'enregistrement universel 2021 p.487.

► TABLEAU N°102 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)(*) - DÉTAIL (EU LIQ1)

En millions d'euros	Valeur non pondérée				Valeur pondérée			
	30 juin 2022	31 mars 2022	31 décembre 2021	30 septembre 2021	30 juin 2022	31 mars 2022	31 décembre 2021	30 septembre 2021
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)								
1 TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					468 653	472 004	464 878	458 700
SORTIES DE TRÉSORERIE								
2 Dépôts de détail (y compris petites entreprises)	435 255	427 313	418 664	412 760	32 724	32 060	31 291	30 719
3 <i>dont dépôts stables</i>	260 439	255 847	250 990	247 072	13 022	12 792	12 550	12 354
4 <i>dont dépôts moins stables</i>	165 364	161 728	157 107	154 143	19 325	18 891	18 375	18 011
5 Financements non collatéralisés auprès de contreparties non détail (**)	576 277	563 968	548 311	533 391	280 443	275 399	265 714	256 467
6 <i>dont dépôts opérationnels</i>	175 903	167 073	160 035	152 967	43 223	41 031	39 264	37 521
7 <i>dont dépôts non opérationnels (**)</i>	382 766	378 602	370 336	363 158	219 612	216 075	208 511	201 680
8 <i>dont dettes non collatéralisées</i>	17 608	18 293	17 940	17 266	17 608	18 293	17 940	17 266
9 Financements collatéralisés auprès de contreparties non détail (dont pensions données)					92 587	87 120	81 076	76 954
10 Exigences supplémentaires	370 018	363 811	357 972	353 474	89 986	90 106	88 628	87 463
11 <i>dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	42 563	43 264	42 322	42 358	42 300	42 986	42 025	42 083
12 <i>dont sorties sur dettes collatéralisées</i>	316	473	492	523	316	473	492	523
13 <i>dont facilités de crédit et de liquidité</i>	327 139	320 074	315 157	310 593	47 370	46 647	46 111	44 857
14 Autres obligations de financement contractuel	59 023	63 893	64 758	61 747	59 023	63 893	64 758	61 747
15 Autres obligations de financement éventuel	155 151	167 016	181 474	172 453	5 357	3 584	2 714	2 630
16 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					560 119	552 161	534 182	515 981
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17 Opérations de prêts collatéralisées (dont pensions reçues)	474 153	457 945	439 355	416 800	91 993	85 332	78 114	70 760
18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes	90 516	86 127	83 834	84 044	69 439	65 416	62 851	62 707
19 Autres entrées de trésorerie	61 880	60 481	59 619	57 269	52 335	52 210	52 194	50 973
20 TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	626 549	604 553	582 808	558 113	213 766	202 958	193 158	184 440
EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	444 740	428 419	416 711	401 795	213 766	202 958	193 158	184 440
21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ					468 653	472 004	464 878	458 700
22 TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					346 353	349 203	341 024	331 541
23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					135,39%	135,25%	136,42%	138,70%

(*) L'ensemble des données présentées sont calculées comme la moyenne glissante des 12 dernières mesures de fin de mois.

(**) Les encours de dépôts non opérationnels (valeurs non pondérées) ont été ajustés sur les bornes comparatives (30 septembre 2021, 31 décembre 2021 et 31 mars 2022) à des fins d'alignement avec les états réglementaires. Ces modifications sont sans impact sur les flux de trésorerie stressés associés (valeurs pondérées) et sur les ratios.

Informations qualitatives sur le LCR (EU LIQ-B)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Groupe s'élève à 135% en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, ce qui représente un excédent de liquidité de 122 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le niveau de LCR moyen du Groupe a varié entre 135% et 139%.

Les actifs liquides du Groupe reconnus au numérateur du ratio avec des décotes réglementaires (valeurs pondérées) s'élèvent à 469 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, et sont composés de dépôts en banques centrales (77% à fin juin) et de titres souverains et publics (23%).

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les sorties nettes de trésorerie à trente jours du scénario de stress réglementaire LCR s'élèvent à 346 milliards d'euros, dont une part significative correspond aux dépôts avec 313 milliards d'euros, partiellement compensés par les entrées de trésorerie sur les prêts de 69 milliards d'euros.

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les flux nets stressés de trésorerie sur les financements et prêts collatéralisés, c'est-à-dire essentiellement des opérations de pension et d'échanges de titres, tenant compte de décotes réglementaires appliquées aux collatéraux, s'élèvent à 1 milliard d'euros de sortie nette. Les flux nets associés aux instruments dérivés et au stress réglementaire appliqué aux sûretés représentent une sortie nette de trésorerie de 17 milliards d'euros avec des flux sortants (42 milliards d'euros) partiellement compensés par des flux entrants (25 milliards d'euros).

Enfin les hypothèses de tirage sur les engagements de financement s'élèvent à 47 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois.

Aucune devise significative ne présente de déséquilibre excessif.

► **TABLEAU N°103 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EU LIQ2)**

En millions d'euros		30 juin 2022				
		Pas d'échéance	Valeur non pondérée par échéance résiduelle			Valeur pondérée
			< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	114 035	6	-	22 414	136 449
2	<i>Fonds propres</i>	114 035	6	-	22 414	136 449
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		444 241	1 518	4 209	418 858
5	<i>Dépôts stables</i>		268 627	702	1 476	257 338
6	<i>Dépôts moins stables</i>		175 614	816	2 733	161 520
7	Financement de gros		1 152 170	142 470	154 757	494 102
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		185 337	22	547	93 227
9	<i>Autres financements de gros</i>		966 833	142 447	154 209	400 875
10	Engagements interdépendants		14 480	-	46 475	-
11	Autres engagements:	80 185	219 188	1 356	22 749	23 427
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	80 185				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		219 188	1 356	22 749	23 427
14	Financement stable disponible total					1 072 837
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					25 719
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		202	200	7 193	6 455
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		23	-	3	14
17	Prêts et titres performants		584 973	101 064	680 828	709 482
18	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		173 995	11 999	2 799	13 457
19	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		193 179	16 739	4 440	25 661
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		153 005	59 730	394 391	445 598
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		-	-	-	-
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>		5 946	5 914	198 820	138 861
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		5 946	5 914	198 820	138 861
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		58 848	6 682	80 379	85 905
25	Actifs interdépendants		14 480	-	46 475	-
26	Autres actifs					
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				12 975	11 029
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>			34 816		29 594
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>			12 229		12 229
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>			117 502		5 875
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		57 657	3 501	76 423	93 239
32	Éléments de hors bilan		396 775	10 748	33 932	24 372
33	Financement stable requis total					918 008
34	Ratio de financement stable net (%)					116,87%

En millions d'euros		31 décembre 2021				
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	110 040	20	-	20 785	130 825
2	<i>Fonds propres</i>	110 040	20	-	20 785	130 825
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		419 484	1 556	4 428	396 104
5	<i>Dépôts stables</i>		254 068	738	1 597	243 662
6	<i>Dépôts moins stables</i>		165 416	818	2 831	152 442
7	Financement de gros		1 036 121	44 091	258 224	540 259
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		171 117	21	441	86 010
9	<i>Autres financements de gros</i>		865 004	44 070	257 783	454 248
10	Engagements interdépendants		13 400	-	42 986	-
11	Autres engagements	54 242	196 402	1 541	26 772	27 542
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	54 242				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		196 402	1 541	26 772	27 542
14	Financement stable disponible total					1 094 731
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					23 266
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		248	245	8 131	7 331
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		469	-	-	234
17	Prêts et titres performants:		515 517	96 697	646 229	703 738
18	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		134 639	12 901	3 044	13 766
19	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		187 725	14 751	4 700	25 049
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont</i>		135 627	56 513	376 275	430 971
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		-	-	-	-
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont</i>		5 450	5 659	186 496	153 562
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		5 450	5 659	186 496	153 562
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		52 077	6 874	75 713	80 391
25	Actifs interdépendants		13 400	-	42 986	-
26	Autres actifs					
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				10 596	9 007
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>			25 833		21 958
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>			16 447		16 447
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>			88 318		4 416
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		42 118	3 619	74 725	91 978
32	Éléments de hors bilan		371 860	10 414	23 306	22 028
33	Financement stable requis total					900 403
34	Ratio de financement stable net (%)					121,58%

Actualisation du tableau n°104 du Document d'enregistrement universel 2021 p.491.

► **TABLEAU N°104 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)**

		30 juin 2022						
		Valeur exposée au risque nette						
<i>En millions d'euros</i>	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Crédits	0	167 747	153 424	116 123	182 706	339 342	261 683	1 221 025
Titres	152 622	584	3 647	8 244	22 212	56 838	68 161	312 308
TOTAL	152 622	168 331	157 072	124 367	204 917	396 180	329 844	1 533 333

		31 décembre 2021						
		Valeur exposée au risque nette						
<i>En millions d'euros</i>	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Crédits	0	92 040	177 835	112 346	162 320	337 851	238 693	1 121 086
Titres	135 313	392	3 913	6 478	15 559	59 933	64 414	286 001
TOTAL	135 313	92 432	181 748	118 824	177 879	397 784	303 108	1 407 087

ANNEXE 1

► COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (EU CC1)

<i>En millions d'euros</i>		30 juin 2022	31 décembre 2021	Référence au tableau n° 8	Notes
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves					
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 236	26 236	6	
	<i>dont actions ordinaires</i>	26 236	26 236		
2	Bénéfices non distribués	77 668	72 913	6	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(361)	454		
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-		
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	-		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1 720	1 618	8	(1)
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 338	4 543	7	(2)
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	107 601	105 763		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires					
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(1 756)	(1 608)		
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(10 604)	(10 091)	3	(3)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(222)	(299)		
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(423)	(978)		
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(387)	(333)		
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-		
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	(169)	267		
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(618)	(447)		(3)
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(88)	(53)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-		
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(241)	(219)		
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	-		
20c	<i>dont : positions de titrisations (montant négatif)</i>	(241)	(219)		
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	-		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	-	-		
23	<i>dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	-		
25	<i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	-		
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-		
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	-		
26	Ensemble vide dans l'UE	-	-		
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-		
27a	Autres ajustements réglementaires (*)	(1 101)	(26)		
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(15 609)	(13 787)		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	91 992	91 976		

<i>En millions d'euros</i>		30 juin 2022	31 décembre 2021	Référence au tableau n° 8	Notes
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments (**)					
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	7 853	7 487		
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	7 853	9 207		
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	205		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	-	205	4	(4)
33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-		
33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1 ^(***)	-	750		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	301	324		
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-	-		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	8 155	8 766		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires					
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(21)	(37)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-		
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(450)	(450)		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-		
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(471)	(487)		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	7 684	8 280		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	99 676	100 255		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions (**)					
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	17 364	15 102	5	(5)
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	-	-		
47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	31	5	(5)
47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2 ^(***)	4 836	5 265	5	(5)
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	221	202		
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-	-		
50	Ajustements pour risque de crédit	-	83		
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	22 420	20 683		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires					
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(97)	(138)		
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-		
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 091)	(3 088)	1	(6)
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-		
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	(226)	(455)		
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(3 414)	(3 681)		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	19 006	17 001		
59	Total des fonds propres (TC=T1+T2)	118 682	117 256		
60	Total des actifs pondérés	755 989	713 671		

En millions d'euros		30 juin 2022	31 décembre 2021	Référence au tableau n° 8	Notes
Ratios de fonds propres et cousins					
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,17%	12,89%		
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,18%	14,05%		
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,70%	16,43%		
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	9,39%	9,23%		
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%		
66	dont : exigence de coussin contracyclique	0,03%	0,03%		
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique ^(****)	0,08%	0,00%		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	1,50%	1,50%		
67b	dont : exigence de Pillar 2 Requirement à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,78%	0,70%		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de cousins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,14%	7,11%		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)					
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	4 467	3 849	2	(6)
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	4 865	4 374	1	(6)
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	2 938	2 691		
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2					
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	3 064	2 827		
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	83		
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	2 126	1 952		
Instruments de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)					
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	-	-		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-		
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	-	1 012		
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-		
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	-	185		
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-		

(*) Les autres ajustements réglementaires incluent les ajustements liés aux dispositions transitoires IFRS 9.

(**) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 applicables.

(***) Ce montant inclut les dettes grandfathered émises sous droit de pays tiers à l'Union Européenne sans clause de bail-in selon le Règlement (UE) n° 2019/876.

(****) Au 30 juin 2022, une nouvelle exigence de fonds propres est liée à l'introduction d'un coussin pour risque systémique (SyRB) sectoriel en Belgique de 9% sur les portefeuilles hypothécaires. Il remplace l'add-on en actifs pondérés sur ces expositions. L'impact de ces deux mesures est globalement neutre pour le Groupe.

(*****) Les exigences de Pillar 2 Requirement totales de 1,39 % depuis le 31 mars 2022 incluent une surcharge de 0,14% au titre des expositions non performantes sur les encours de crédit anciens accordés avant le 26 avril 2019. Le Groupe a choisi, en ligne avec les recommandations de la BCE, de ne plus déduire de ses fonds propres de base (CET1) un montant (équivalent à 7 pb) qui correspondait à une partie de provisionnement par rapport aux attentes du superviseur. Cette option se traduit par une augmentation symétrique du P2R par rapport à l'exigence de 1,32% qui était applicable depuis le 1er mars 2022.

(1) Les intérêts minoritaires comptables sont écartés du surplus de capitalisation des entités régulées. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.

(2) Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende associé.

(3) La déduction des immobilisations incorporelles et des actifs des plans de pension s'effectue nette des impôts différés passifs associés.

(4) Ensemble des instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (dettes grandfathered), y compris instruments émis par des filiales.

(5) Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

(6) Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que des portefeuilles de négociation.

ANNEXE 2

► COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTYCLIQUE SPÉCIFIQUE À BNP PARIBAS (EU CCyB2)

En millions d'euros		30 juin 2022	31 décembre 2021
010	Total des actifs pondérés	755 989	713 671
020	Taux de coussin de fonds propres de BNP Paribas	0,03%	0,03%
030	Exigences de coussin de fonds propres contractyclique	224	208

► RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTYCLIQUE (EU CCyB1)

En millions d'euros	30 juin 2022										31 décembre 2022	
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - Risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Exigences de fonds propres				Répartition des exigences de fonds propres	Taux de coussin contractyclique	Taux de coussin contractyclique annoncés ^(*)
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI		Expositions générales de crédit	Expositions du portefeuille de négociation	Exigences de titrisation	Total			
Ventilation par pays												
Europe^(*)	212 980	726 330			58 361	34 621	1 733	850	37 204			
dont Bulgarie	464	182			-	39			39	0,08%	0,500%	1,00%
dont Danemark	1 468	3 128			-	183			183	0,36%		2,00%
dont Estonie	2	40			-	3			3	0,01%		1,00%
dont Islande	1	71			-	2			2	0,00%		2,00%
dont Luxembourg	2 677	37 314			-	1 724	0		1 725	3,41%	0,500%	0,50%
dont Norvège	456	3 259			-	101			101	0,20%	1,500%	2,00%
dont République tchèque	733	347			-	60			60	0,12%	0,500%	1,50%
dont Royaume-Uni	12 321	71 499			7 605	2 456		124	2 580	5,10%		1,00%
dont Roumanie	933	247			-	61			61	0,12%		0,50%
dont Slovaquie	145	173			-	14			14	0,03%	1,000%	1,00%
dont Suède	2 241	2 790			280	209		2	211	0,42%		1,00%
Amérique du Nord	65 125	103 858			23 123	6 696	52	398	7 146			
Asie Pacifique	8 254	55 195			2 067	3 131	1	25	3 156			
dont Hong Kong	1 753	8 110			-	414	1		414	0,82%	1,000%	1,00%
Reste du monde	24 268	37 713			94	3 125	6	2	3 133			
TOTAL	310 627	923 096			83 644	47 571	1 792	1 275	50 638		0,03%	0,10%

(*) Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

(**) Taux annoncés sur le site de l'ESRB au 30 juin 2022.

► INDICATEURS G-SIB (GSIB1)

En millions d'euros		31 décembre 2021
Activité transfrontière		
1	Créances transfrontières	1 390 590
2	Passifs transfrontières	1 259 735
Taille		
3	Expositions totales	2 726 690
Interdépendance		
4	Actifs au sein du système financier	375 687
5	Passifs intra système financier	292 700
6	Encours de titres émis	322 210
Faculté de substitution		
7	Actifs sous conservation	6 941 768
	Volume d'échange de titres à revenu fixe	844 716
	Volume d'échange d'actions et autres titres	1 786 475
Infrastructure financière		
8	Activité liée aux paiements	49 006 316
Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers		
9	Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers	242 756
Complexité		
10	Notionnel des dérivés négociés de gré à gré	22 967 826
11	Actifs comptabilisés en niveau 3	20 849
12	Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	81 005

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1 Accessibilité de l'amendement au document d'enregistrement universel au public

Ce document est disponible sur le site internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- **par courrier :**
BNP Paribas – Finance & Stratégie
Relations Investisseurs et Information Financière
3, rue d'Antin – CAA01B1
75002 Paris
- **par téléphone :** +33 (0)1 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : [Recherche & Documentation | Information réglementée | Actionnaires & Investisseurs | Banque BNP Paribas](#)

3.2 Changement significatif

A l'exception des éléments mentionnés dans cet Amendement au Document d'enregistrement universel 2021, aucun changement significatif défavorable de la performance et de la situation financière n'est survenu depuis le 30 juin 2022, aucun changement significatif défavorable des perspectives du Groupe n'est survenu depuis le 29 juillet 2022.

A la connaissance de BNP Paribas, il n'y a pas eu d'événement récent qui soit significativement pertinent pour l'évaluation de la solvabilité de BNP Paribas depuis le 30 juin 2022.

4. RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

- **Deloitte & Associés** a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Laurence Dubois.

Suppléant : Société BEAS, 6, place de la Pyramide, Paris – La Défense (92)

Identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- **PricewaterhouseCoopers Audit** a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Patrice Morot.

Suppléant : Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- **Mazars** a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par Virginie Chauvin.

Suppléant : Charles de Boisriou, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

5. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Personne qui assume la responsabilité du Document d'Enregistrement Universel et de ses amendements :

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et de ses amendements

J'atteste que les informations contenues dans la version française du 4ème amendement du Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 4 août 2022 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité qu'il contient aux pages à présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 4 août 2022

L'Administrateur Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

6. TABLE DE CONCORDANCE

6.1 Rubriques de l'annexe I du règlement européen n°2017/1129

Afin de faciliter la lecture du présent amendement au Document d'Enregistrement Universel, la présente table de concordance reprend les rubriques prévues par le Règlement européen 2017/1129 (Annexe I), pris en application de la Directive dite « Prospectus 3 » et renvoie aux pages du Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129	Quatrième Amendement au DEU2021 N° de page	Troisième Amendement au DEU 2021 N° de page	Second Amendement au DEU 2021 N° de page	Premier Amendement au DEU 2021 N° de page	DEU 2021 N° de page
1 PERSONNES RESPONSABLES					
1.1. Personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	204	242	6	136	688
1.2. Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	204	242	6	136	688
1.3. Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert					
1.4. Informations provenant d'un tiers					
1.5. Approbation de l'autorité compétente	2	2	2	2	1
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	203	236 ; 241	5	135	686
3. FACTEURS DE RISQUE		217-235		92-108	309-323
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR					4-6 ; 677 ; 695-698 ; 702
5. APERÇU DES ACTIVITÉS					
5.1. Principales activités		3			7-18 ; 218-221 ; 670-676
5.2. Principaux marchés					7-18 ; 218-221 ; 670-676
5.3. Histoire et évolution de la société					6
5.4. Stratégie et objectifs					157-160 ; 582-583 ; 630-640 ; 650-651
5.5. Dépendance éventuelle					668
5.6. Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle					7-18 ; 132-148

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129	Quatrième Amendement au DEU2021 N° de page	Troisième Amendement au DEU 2021 N° de page	Second Amendement au DEU 2021 N° de page	Premier Amendement au DEU 2021 N° de page	DEU 2021 N° de page
5.7. Investissements					267 ; 570 ; 628-629 ; 669
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE					
6.1. Description sommaire du Groupe/Organigramme		3			4 ; 650-651
6.2. Liste des filiales importantes	113-136	193-216			281-289 ; 562-569 ; 670-675
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT					
7.1. Situation financière		4-79		3-74 ; 77-78	160 ; 180 ; 182 ; 532-533
7.2. Résultat d'exploitation		67-79		63-74	132-148 ; 155-156 ; 163-169 ; 180 ; 219 ; 532
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX					
8.1. Capitaux de l'émetteur	98-101	58-59 ; 89 ; 91-92 ; 178-181		57 ; 78 ; 80-91	184-185 ; 557
8.2. Source et montant des flux de trésorerie		90			183
8.3. Besoins de financement et structure de financement		16 ; 24		18	160 ; 482-498
8.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur					N/A
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les investissements					N/A
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE					299 ; 306-308
10. INFORMATION SUR LES TENDANCES					157-160 ; 669
10.1. Principales tendances récentes				110	157-160 ; 669
10.2. Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur				110	157-160 ; 669
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE					

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129	Quatrième Amendement au DEU2021 N° de page	Troisième Amendement au DEU 2021 N° de page	Second Amendement au DEU 2021 N° de page	Premier Amendement au DEU 2021 N° de page	DEU 2021 N° de page
11.1.Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
11.2.Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
11.3.Déclaration de comparabilité avec les informations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE					
12.1.Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction		237-239			35-50 ; 114
12.2.Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction					55-56 ; 70-71 ; 81-110
13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES					
13.1.Montant de la rémunération versée et avantages en nature				112-132	81-110 ; 257-264 ; 277
13.2.Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages				112-132	81-110 ; 257-264 ; 277
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION					
14.1.Date d'expiration des mandats actuels		237-238			35-48
14.2.Contrats de service liant les membres des organes d'administration					N/A
14.3.Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations					58-66
14.4.Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme à un régime de Gouvernement d'entreprise qui lui est applicable					51-58

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129	Quatrième Amendement au DEU2021 N° de page	Troisième Amendement au DEU 2021 N° de page	Second Amendement au DEU 2021 N° de page	Premier Amendement au DEU 2021 N° de page	DEU 2021 N° de page
14.5.Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise					35-48
15. SALARIÉS					
15.1.Nombre de salariés		3			4 ; 614-615 ; 650 ; 695
15.2.Actionariat et stock-options					81-110 ; 204-205 ; 612-613
15.3.Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur					
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES					
16.1.Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote		236			19-20
16.2.Existence de droits de vote différents des principaux actionnaires					19
16.3.Contrôle de l'émetteur					19-20
16.4.Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle					20
17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES					81-110 ; 278-279 ; 682-683
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR					
18.1.Informations financières historiques, y compris les états financiers	3-136	4-79 ; 83-216		63-74 ; 77-78	5 ; 23 ; 132-290 ; 532-570
18.2.Informations financières intermédiaires et autres	3-136	4-79 ; 83-216		63-74 ; 77-78	N/A
18.3.Audit des informations financières annuelles historiques	137-138				291-296 ; 571-576
18.4.Informations financières pro-forma					N/A
18.5.Politique de distribution des dividendes		20			23 ; 26-27 ; 133 ; 158 ; 160 ; 560

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129	Quatrième Amendement au DEU2021 N° de page	Troisième Amendement au DEU 2021 N° de page	Second Amendement au DEU 2021 N° de page	Premier Amendement au DEU 2021 N° de page	DEU 2021 N° de page
18.6.Procédures judiciaires et d'arbitrage	102-103	182-183		110-111	266-267
18.7.Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	202	240		110	669
19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES					
19.1. Capital social	98	178			19 ; 264-266 ; 551-553 ; 677 ; 702
19.2. Acte constitutif et statuts					677-682
20. CONTRATS IMPORTANTS					668
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	202	239	4	110	668

En application de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, présentés respectivement aux pages 161 à 271 et 272 à 277 du Document d'Enregistrement Universel n° D.21-0886 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mars 2021. L'information est disponible sur le lien suivant : [document-denregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2020 \(invest.bnpparibas\)](#)
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, présentés respectivement aux pages 149 à 258 et 259 à 264 du Document d'Enregistrement Universel n° D.20-0097 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2020. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://invest.bnpparibas/document/document-denregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2019>
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, présentés respectivement aux pages 149 à 269 et 270 à 276 du Document de référence n° D.19-0114 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2019. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://invest.bnpparibas/document/document-de-reference-et-rapport-financier-annuel-2018>

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

	Rapport financier annuel 2021
	N° de page
Attestation du responsable du document	688

6.2 Rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le Document d'Enregistrement Universel les informations qui constituent le rapport de gestion de la Société (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et le rapport de gestion consolidé, telles que requises par les dispositions légales et réglementaires.

I. Situation et activité de la Société et du Groupe¹	
Informations (textes de référence)	N° de page
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	132-160 ; 180-289 ; 532-570
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe (L.22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	132-160 ; 180-289 ; 532-570
Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, non financière de la Société et du Groupe (L.22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	132-175 ; 582-583 ; 589
Évolution prévisible de la Société et du Groupe (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	157-160
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	669
Activité en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe (L. 232-1 II et L. 233-26 du Code de commerce)	N/A
Prises de participation ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (L. 233-6 et L. 247-1 I du Code de commerce)	570
Activité et résultats de l'ensemble de la Société, des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité (L. 233-6 et L. 247-1 I du Code de commerce)	7-18 ; 132-156
Succursales existantes de la Société (L. 232-1 II du Code de commerce)	670-676
Informations sur les implantations et les activités de la Société (L. 511-45 et R. 511-16-4 du Code monétaire et financier)	281-289 ; 670-676
II. Facteurs de risques et caractéristiques des procédures de contrôle interne²	
Informations (textes de référence)	N° de page
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	305-323
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la Société et le Groupe pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de leurs activités (L. 22-10-35 du Code de commerce)	124
Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la Société et du Groupe (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	476-480
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe (L. 22-10-35 et L. 225-100-1 I du Code de commerce)	365-498
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (L. 22-10-35 du Code de commerce)	126-130

1. Les informations relatives aux événements postérieurs au conseil d'administration du 7 février 2022 ne font pas partie du rapport de gestion.

2. Les informations relatives à l'invasion de l'Ukraine en février 2022 intégrées dans le Pilier 3 au 31 décembre 2021, soit après l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 par le Conseil d'Administration ne font pas partie du rapport de gestion.

III. Informations concernant le capital social

Informations (textes de référence)	N° de page
Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice (L. 233-13 du Code de commerce)	19-20
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (L. 233-13 du Code de commerce)	281-289
État de la participation des salariés au capital social (L. 225-102 du Code de commerce)	19-20
Titres acquis par les salariés dans le cadre d'une opération de rachat d'une entreprise (L. 225-102 du Code de commerce)	N/A
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées (L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce)	N/A
Informations relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions (L. 225-211 du Code de commerce)	111-113 ; 264 ; 547
Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital (L. 225-181, L. 228-99, R. 225-137, R. 228-91 du Code de commerce)	N/A
État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice et ayant fait l'objet d'une déclaration (223-26 du règlement général de l'AMF, L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)	110

IV. Autres informations comptables, financières et juridiques

Informations (textes de référence)	N° de page
Informations sur les délais de paiement (L. 441-14 et D.441-6 du Code de commerce)	549
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (243 bis du Code général des impôts)	23
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles (L. 464-2 du Code de commerce)	N/A
Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la Société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles (L. 511-4-2 du Code monétaire et financier)	N/A
Montant et caractéristiques des prêts financés ou distribués par la Société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques (L. 511-4-1 du Code monétaire et financier)	N/A
Rendement des actifs de la Société (R. 511-16-1 du Code monétaire et financier)	354

V. Déclaration de performance extra-financière et plan de vigilance

Informations (textes de référence)	N° de page
Informations sur les conséquences sociales et environnementales relatives à la Société, aux filiales et aux sociétés contrôlées (L. 22-10-36, L. 225-102-1 III et R. 225-105 du Code de commerce)	580-663
Informations sur les effets de l'activité de la Société quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce)	592-593 ; 642-649
Informations concernant la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits, aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités, aux mesures prises en faveur des personnes handicapées (L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	580-666
Accords collectifs conclus dans la Société, les filiales et les sociétés contrôlées et leurs impacts sur la performance économique de la Société, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés (L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	602-621
Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement (L. 225-102-2 du Code de commerce)	N/A
Modèle d'affaires de la Société (R. 225-105 I du Code de commerce)	650-651
Informations sociales, environnementales et sociétales pertinentes au regard des principaux risques et politiques de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées (R. 225-105 II du Code de commerce)	Chapitre 7
Informations taxonomiques / Article 8 du Règlement (EU) 2020/852 « Taxonomy »	655-658
Plan de vigilance (L. 225-102-4 du Code de commerce)	642-646
VI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
Informations (textes de référence)	N° de page
Information sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (L. 22-10-8 du Code de commerce)	81-87
Informations relatives aux rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux (L. 22-10-9 du Code de commerce)	87-102
Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux (L. 225-197-1 du Code de commerce)	N/A
Conditions de levées et de conservations des options attribuées aux mandataires sociaux (L. 225-185 du Code de commerce)	103
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 1° du Code de commerce)	35-50
Conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux de la Société et une filiale de la Société (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 2° du Code de commerce)	51
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 3° du Code de commerce)	111-113
Modalités d'exercice de la Direction Générale (L. 22-10-10 et L. 225-37-4 4° du Code de commerce)	53-54
Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (L. 22-10-10 1° du Code de commerce)	35-47 ; 52-53, 58-66
Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration ainsi que des objectifs, modalités de mise en œuvre et résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé (L. 22-10-10 2° du Code de commerce)	54-56 ; 74-80

Informations (textes de référence)	N° de page
Informations sur la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité (L. 22-10-10 2° du Code de commerce)	57 ; 604 ; 645
Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général (L. 22-10-10 3° du Code de commerce)	54
Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel la Société se réfère (L. 22-10-10 4° du Code de commerce)	51
Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (L. 22-10-10 5° du Code de commerce)	28-30
Description de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales mise en place par la Société et de sa mise en œuvre (L. 22-10-10 6° et L. 22-10-12 du Code de commerce)	80
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 du Code de commerce)	113

Annexes	N° de page
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	561
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière (L.22-10-36, L.225-102-1, R.225-105-2 et L.823-10 du Code de commerce)	664-666
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (L. 22-10-71 du Code de commerce)	114

Etats Financiers Annuels	N° de page
Comptes annuels	532-570
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	571-576
Comptes consolidés	180-290
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	291-296

6.3 Appendice - Informations clefs concernant l'émetteur, en application de l'article 26.4 du règlement européen n°2017/1129

1) Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

i. Informations générales :

Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France

Forme juridique : La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1er) relatives aux établissements du secteur bancaire.

Identifiant d'entité juridique : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83

Droit régissant ses activités : BNP Paribas est une société de droit français et qui exerce ses activités dans de nombreux pays, tant en Europe qu'en dehors de l'Europe. Dès lors de nombreuses réglementations étrangères peuvent régir ses activités.

Pays d'origine : France

ii. Principales activités :

L'organisation de BNP Paribas a évolué en 2021, s'appuyant désormais sur trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Le pôle **Corporate and Institutional Banking (CIB)**, regroupe :

- Global Banking,
- Global Markets,
- et Securities Services.

Le pôle **Commercial, Personal Banking & Services**, regroupe :

- Les banques commerciales de la zone euro :
 - la Banque Commerciale en France (BCEF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), la Banque Commerciale en Italie,
 - la Banque Commerciale en Belgique (BCEB),
 - la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) ;
- Les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de :
 - Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales en dehors de la zone euro et des États-Unis et notamment en Europe Centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique
 - BancWest aux États-Unis.
- Les métiers spécialisés :
 - BNP Paribas Personal Finance,
 - Arval et BNP Paribas Leasing Solutions,
 - Les Nouveaux Métiers Digitaux (notamment Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Le pôle **Investment & Protection Services** regroupe :

- l'Assurance (BNP Paribas Cardif),
- la Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments) et BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

iii. Principaux actionnaires au 30 juin 2022 :

SFPI¹ : 7,8% du capital ;

BlackRock Inc. : 5,9 % du capital²

Grand-Duché du Luxembourg : 1,0 % du capital.

iv. Identité des principaux dirigeants :

Jean LEMIERRE : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas ;

Jean-Laurent BONNAFÉ : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas ;

Yann GERARDIN : Directeur Général délégué, Corporate & Institutional Banking ;

Thierry LABORDE : Directeur Général délégué, Commercial, Personal Banking & Services.

v. Identité des contrôleurs légaux des comptes :

Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Laurence Dubois.

Suppléant : Société BEAS, 6, place de la Pyramide, Paris-La Défense (92)

Identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Patrice Morot.

Suppléant : Jean-Baptiste Deschryver, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par Virginie Chauvin.

Suppléant : Charles de Boisriou, 28 rue Fernand Forest, 92150 Suresnes (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du commissariat aux comptes ».

¹ Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

² Selon déclaration par BlackRock datée du 24 juin 2022..

2) Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Le compte de résultat aux bornes 30 juin 2022 et 30 juin 2021 est publié en application de la norme IFRS 5.

En millions d'euros	Année 31/12/2021 ¹	Année - 1 31/12/2020	Année - 2 31/12/2019	Intermédiaire 30/06/2022 ¹	Intermédiaire 30/06/2021 ¹
Produits d'intérêts nets	19 238	21 312	21 127	10 318	9 850
Commissions	10 362	9 862	9 365	5 059	5 038
Gains nets sur instruments financiers	7 777	7 146	7 464	5 687	4 190
Produit Net Bancaire	43 762	44 275	44 597	24 690	22 364
Coût du risque	(2 971)	(5 717)	(3 203)	(1 410)	(1 707)
Résultat d'exploitation	11 325	8 364	10 057	6 850	5 675
Résultat net, part du Groupe	9 488	7 067	8 173	5 285	4 679
Résultat par action	7,26	5,31	6,21	4,04	3,56

Le bilan au 30 juin 2022 est publié en application de la norme IFRS 5.

En millions d'euros	Année 31/12/2021 ¹	Année - 1 31/12/2020	Année - 2 31/12/2019	Intermédiaire 30/06/2022 ¹	Intermédiaire 30/06/2021
Total des actifs	2 634 444	2 488 491	2 164 713	2 891 007	2 671 803
Dettes représentées par un titre	220 106	212 351	221 336	229 506	239 945
Dont dettes senior préférées à moyen long terme	78 845 ⁽²⁾	82 086 ⁽²⁾	88 466 ⁽²⁾	N/A	N/A
Dettes subordonnées	25 667	23 325	20 896	25 702	23 162
Prêts et créances sur la clientèle	814 000	809 533	805 777	855 044	825 226
Dettes envers la clientèle	957 684	940 991	834 667	1 008 661	1 000 870
Capitaux propres (part du Groupe)	117 886	112 799	107 453	115 945	115 991
Créances douteuses/encours bruts ⁽³⁾	2,0 %	2,1 %	2,2 %	1,8%	2,1%
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)	12,9 %	12,8 %	12,1 %	12,2%	12,9%
Ratio de fonds propres total	16,4 %	16,4 %	15,5 %	15,7%	16,5%
Ratio de levier ⁽⁴⁾	4,1 %	4,4 %	4,6 %	3,8%	4,0%

(1) Application d'IFRS 5

(2) Périmètre prudentiel

(3) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors-bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(4) Sans l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500 ter du Règlement UE n° 2020/873). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022. Entre le 30 juin 2021 et le 31 mars 2022, le Groupe n'a pas opté pour cette exemption temporaire.

Description succincte des réserves dans le rapport d'audit, ayant trait aux informations financières historiques :
N/A.

3) Quels sont les risques spécifiques de l'émetteur ?

La présentation des facteurs de risque ci-dessous, consiste en une sélection non exhaustive des principaux risques spécifiques à BNP Paribas, qui doit être complétée par un examen de l'intégralité des facteurs de risque contenus dans le prospectus, par l'investisseur.

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres
5. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.
6. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.
7. Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.
8. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.
9. Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (Covid-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe.